#### **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

#### MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- carrière de craie (rubrique 2510.1)
- installation de broyage criblage (rubrique 2515.1)

#### **Commune de GRIVESNES**

(Département de La Somme - 80)





SARL C.A.B.C. 22 Bd Michel Strogoff 80440 BOVES

#### LIVRET 1 - DEMANDE TECHNIQUE

### **SOMMAIRE GENERAL**

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE	Livret 0
DEMANDE TECHNIQUE ET PLAN D'ENSEMBLE	Livret 1
RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS	Livret 2
ETUDE D'IMPACT	Livret 3
ETLIDE DE DANGERS	Livrot 1

## **LETTRE DE DEMANDE**

## AMENDEMENTS TRAVAUX AGRICOLES



80110 MOREUIL Tél. 03.22.09.73.36 Fax. 03.22.09.70.14

PREFECTURE DE LA SOMME Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique 51 rue de la République 80020 AMIENS CEDEX 9

Boves, le 3 août 2018

<u>Objet :</u> Carrière de GRIVESNES Demande d'autorisation environnementale Rubriques 2510-1 et 2515-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Benoît MOREAU, de nationalité française, agissant en qualité de gérant de la SARL CABC, dont le siège social se trouve à Boves (80),

ai l'honneur de solliciter l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière de craie (rubrique 2510-1), au lieu-dit "Vallée de Sourdon", sur la commune de GRIVESNES.

L'emprise de la demande est de 40 000 m2 dont 32 000 m2 à extraire. La production maximale annuelle envisagée est de 12 000 tonnes (8 000 tonnes en moyenne) et la durée d'autorisation demandée est de 30 ans.

La présente demande d'autorisation vaut également demande d'enregistrement pour la mise en service d'installations mobiles de criblage et broyage – criblage d'une puissance maximale de 373 kW (rubrique ICPE 2515-1).

Comme prévu à l'article D.181-15-2 9° du Code de l'Environnement, je demande l'octroi d'une dérogation pour fournir un plan d'ensemble à une échelle adaptée, en l'occurrence 1/1500.

Vous trouverez, joints à la présente demande, les éléments requis par le Code précité.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma haute considération.

Le Gérant

Benoit MOREAU

**PRESENTATION - OBJET DU DOSSIER** 

#### PRESENTATION DE LA SOCIETE et DU PROJET

La Société CABC est implantée près d'Amiens, dans le département de la Somme (80), sur la commune de Boves.

La CABC, à l'origine coopérative indépendante, est depuis 1992 une filiale du groupe AGRO-PICARDIE/NORIAP. Elle exerce ses activités dans le domaine de l'agriculture et exploite des carrières de craie destinées à l'amendement des terres agricoles de la région. La proximité des sites d'extraction avec les zones à amender est primordiale.

La CABC a exploité une carrière au Sud d'Amiens, sur la commune de Sourdon, qui a été remise en état et fermée.

Afin de remplacer ce site d'extraction, la société souhaite ouvrir une autre nouvelle carrière sur le secteur, sur la commune de Grivesnes, au lieu-dit « Vallée de Sourdon ».

Les conditions d'exploitation mises en œuvre seront les suivantes :

- → après décapage de la terre végétale, la craie fera l'objet d'une extraction mécanique (pas de tir de mines) puis traitement par criblage et éventuellement broyage au moyen de groupes mobiles,
- → l'activité aura lieu par campagnes très limitées dans le temps (en général 2 à 3 semaines d'extraction et de traitement par an entre mars et mai et 2 à 3 semaines d'enlèvement en juillet et août).
- → la cadence d'extraction sera de 8 000 tonnes par an en moyenne (13 000 tonnes au maximum).

Compte tenu de la surface à exploiter (32 000 m² sur les 40 000 m² de l'emprise) et de l'épaisseur de gisement (5,5 m en moyenne), les réserves sont estimées à 175 000 m³, ce qui représente 28,5 années d'activité environ au rythme moyen de 8 000 tonnes par an (densité 1,3).

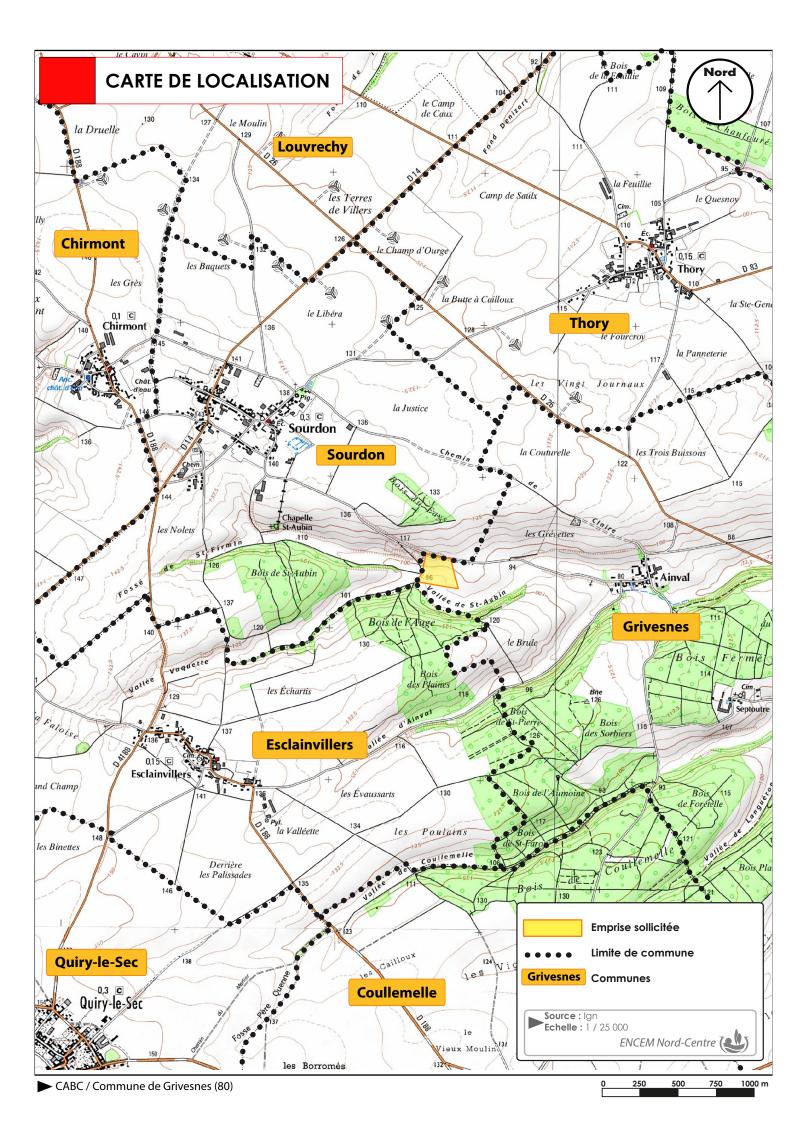
L'autorisation est demandée pour une durée de 30 ans et tient compte des variations possibles du marché et du temps nécessaire pour achever les travaux de remise en état en fin d'exploitation.

L'activité d'exploitation de carrière relève de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE); elle est soumise à une procédure d'autorisation.

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation environnementale requise par le Code de l'environnement (article R181-12). Conformément à la réglementation en vigueur, il intègre les autorisation, enregistrement et déclaration relevant du même Code ou d'autres législations en lien avec le projet, à savoir ici :

→ une demande d'enregistrement d'installations de criblage et/ou broyage-criblage d'une puissance installée maximale de 373 kW (rubrique ICPE 2515-1).

Aucune autre autorisation n'est nécessaire pour les activités du site ; notamment le projet ne requiert ni de demande d'autorisation de défrichement, ni de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées.



#### PRESENTATION DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION

L'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet du département dans lequel est situé le projet.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement sont mentionnés ci-dessous les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative relative au projet.

La procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale est régie par le titre VIII du livre ler du Code de l'environnement, et plus précisément par les articles R181-16 et suivants.

Elle comporte trois phases successives :

#### La phase d'examen (articles R181-16 à R181-35) :

Le Préfet de département accuse réception de la demande d'autorisation environnementale,

Le service coordonnateur (DREAL dans le cas présent) sollicite les services de l'Etat, qui rendent leurs avis sous 45 jours à compter de leur saisine. Il transmet leurs contributions et les éléments d'appréciation relevant de sa compétence propre à l'autorité environnementale ;

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est saisi, ainsi que le cas échéant le Préfet de région si le Préfet de département juge que le projet est susceptible d'affecter le patrimoine archéologique et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité lorsque le projet est situé dans une commune comportant une aire de production de produit d'appellation d'origine ;

L'autorité environnementale est saisie dans les 45 jours suivants le dépôt de la demande. Elle rend un avis sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Ainsi l'avis comporte une analyse du contexte du projet, une analyse du caractère complet de l'étude d'impact, de sa qualité et du caractère approprié des informations qu'elle contient et une analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet, notamment la pertinence et la suffisance des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts. L'avis de l'autorité environnementale vise en particulier à éclairer le service instructeur et le public sur la manière dont les enjeux environnementaux ont été pris en compte. Il est porté à la connaissance du public au cours de l'enquête publique.

Cet avis est commun avec celui qui doit être rendu sur les autres dossiers de demande s'il y a lieu.

La durée de la phase d'examen est fixée à 4 mois. Elle est portée à 5 mois dans le cas où l'avis du ministre chargé de l'environnement ou autre ministre et la consultation d'organismes nationaux sont requis<sup>1</sup>. Le délai peut être suspendu en cas de demande de compléments ou de tierce expertise.

Les avis recueillis lors de la phase d'examen sont joints au dossier mis à l'enquête, ainsi que les tierces expertises éventuelles si elles sont produites avant l'ouverture de l'enquête.

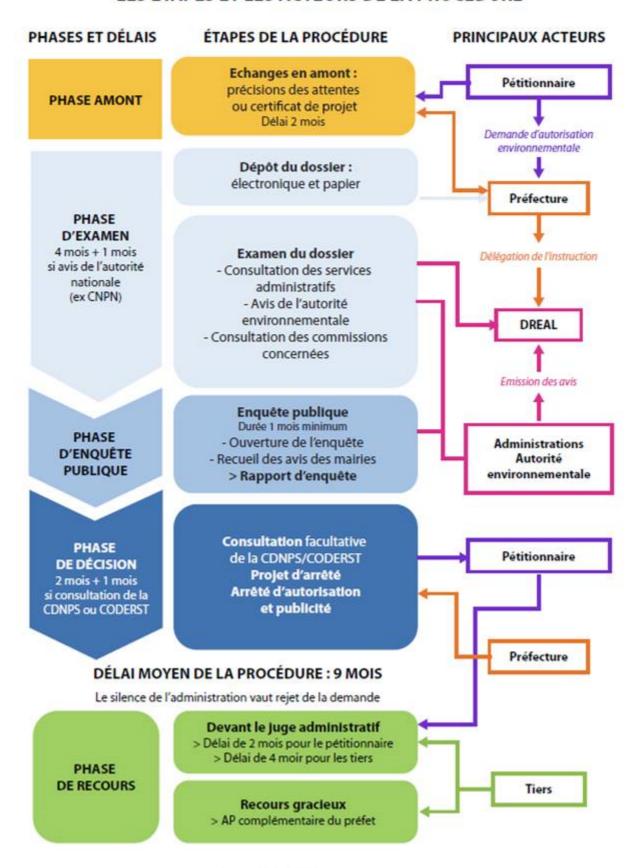
#### La phase d'enquête publique (articles R181-36 à R181-38 et R123-1 à R123-21)

Au plus tard 15 jours après la phase d'examen, le Préfet saisit du tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur ou commission d'enquête. L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est publié au plus tard 15 jours après la désignation du commissaire enquêteur. Il indique les modalités d'organisation, notamment l'objet de l'enquête, sa date et sa durée, les lieux, les jours et les heures de consultation du dossier d'enquête, les lieux, les jours et les heures où le commissaire enquêteur de tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, l'existence d'une évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité environnementale, l'identité de la ou des personnes responsables du projet, le cas échéant, la date et le lieu des réunions d'information et d'échange envisagées.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conseil National de la Protection de la Nature par exemple, ce qui n'est pas le cas ici (le projet de requière aucune demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées)

#### LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



Source : ministère de l'environnement

La durée de l'enquête publique est fixée à 30 jours. Le commissaire peut prolonger de 1 mois, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échanges avec le public. La notification de cette décision doit se faire au plus tard 8 jours avant la fin de l'enquête.

L'avis d'enquête est porté à la connaissance du public 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés. L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, lorsque celle-ci dispose d'un site, ainsi que par voie d'affiches sur les lieux qu'elle désigne. Un affichage est également réalisé par le pétitionnaire sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Dès le début de la phase d'enquête, les conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage sont consultés.

Le dossier d'enquête comprend le dossier de demande d'autorisation environnementale, dont l'étude d'impact et son résumé non technique, la mention des textes qui régissent l'enquête publique, les avis émis sur le projet dont celui de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation préalable s'il y a lieu, et la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet. Dans le cas présent, il n'y a aucune autre autorisation nécessaire. La composition du dossier d'enquête publique est précisée dans le tableau ci-joint.

#### Composition du dossier d'enquête publique

Article de référence	Nom de la pièce	Modalité de mise à disposition lors de l'enquête publique (Emplacement dans le dossier ou autre modalité)
	Etude d'impact	Livret 3
	Résumé non technique de l'étude	Livret 2
<u><b>R.123-8 -</b></u> 1)	Décision d'examen au cas par cas de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement	Non concerne
	Avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement	Jointe au dossier au démarrage de l'enquête publique
	Mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause	Livret 1 p 11
<b>R.123-8 -</b> 3)	Indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet	Livret 1 p 11-13
	Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête	Livret 1 p 14
	Autorités compétentes pour prendre la décision	Livret 1 p 11
<u><b>R.123-8 -</b></u> 4)	Les avis obligatoires émis préalablement à l'ouverture de l'enquête.	Sans objet
<b>R.123-8 -</b> 5)	Le bilan du débat public, de la concertation ou de toute autre procédure de participation du public ayant précédé l'enquête.	Sans objet
	La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet	Sans objet
	Permis de construire	Sans objet
	Autorisation de défrichement	Sans objet
<b>R.123-8 -</b> 6)	Dérogations aux interdictions de porter atteinte aux espèces animales et végétales et habitats protégés (L411-2 4° du Code de l'environnement)	Non concerné
	Autorisation spéciale de modification ou de destruction de monuments naturels ou de sites classés (L341-10 du Code de l'environnement)	Non concerné
	Autorisation au titre de l'article L214-3 du Code de l'environnement (travaux sur l'eau)	Non concernée

Les informations dont la divulgation est susceptible de porter atteinte aux intérêts mentionnés au I de l'article L124-4 et au II de l'article L124-5 sont disjoints. Dans le cas présent, aucun document n'est disjoint.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut adresser par correspondance ou consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre tenu à disposition dans chaque lieu où est déposé le dossier. Les documents complémentaires demandés par le commissaire enquêteur, utiles à la bonne information du public, sont versés au dossier d'enquête;

Une réunion publique d'information peut être organisée à l'initiative du commissaire enquêteur, moyennant, en tant que de besoin, une prolongation de la durée d'enquête ;

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, sous 8 jours, le pétitionnaire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont transmis à l'autorité compétente dans un délai de 30 jours (sauf demande motivée de report), qui en adresse copie à réception au responsable du projet et aux communes concernées par l'enquête. Une publication sur le site internet de l'autorité compétente est également réalisée.

#### La phase de décision (articles R181-39 à R181-44)

Dans les 15 jours suivants la réception du rapport d'enquête publique, le Préfet transmet la note de présentation non technique de la demande et les conclusions du commissaire enquêteur à la Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Celle-ci peut être sollicitée sur les prescriptions dont il envisage d'assortir l'arrêté.

Le pétitionnaire est informé au moins 8 jours avant la réunion de la CDNPS du projet d'arrêté.

Le projet d'arrêté statuant sur la demande est communiqué au pétitionnaire, qui dispose de 15 jours pour formuler ses observations éventuelles.

La durée de la phase de décision est de 2 mois à compter de la réception par le pétitionnaire du rapport d'enquête. Ce délai est prolongé de 1 mois lorsque que l'avis de la CDNPS est sollicité. Le délai peut être prorogé une fois avec l'accord du pétitionnaire jusqu'à production d'une éventuelle tierce expertise demandée par le Préfet ou de la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme s'il y a lieu.

Le préfet prend la décision sous forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation avec prescriptions ou de refus.

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté d'autorisation environnemental ou de l'arrêté de refus est déposée à la Mairie de la commune d'implantation du projet pour consultation. Un extrait y est affiché durant 1 mois minimum. Il est également adressé à chaque conseil municipal ayant été consulté, et publié sur le site internet de la Préfecture.

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

## **SOMMAIRE**

_E	TTRE DE DEMANDE	3
PR	ESENTATION - OBJET DU DOSSIER	7
	I - Dénomination du demandeur	19
	I-1 Dénomination du demandeur	19
	I-2 Représentant légal	19
	I-3 Nature des droits du demandeur	19
	I-4 interlocuteur pour le dossier	19
	II - Localisation des installations classées et accès	19
	II-1 Localisation	19
	II-2 Accès	21
	II-3 Description des terrains	21
	III - Nature et volume de l'activité classée exercée	23
	III-1 Rubriques concernées	23
	III-2 Communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique	25
	III-3 Durée d'autorisation demandée	25
	IV - Matières utilisées, procédés de fabrication et produits fabriqués	26
	IV-1 Matières utilisées	26
	IV-2 Procédés de fabrication	26
	IV-3 Phasage d'exploitation	30
	IV-4 Plan de gestion des déchets inertes	.40
	V - Gestion des eaux	44
	VI - Mesures de suivi, de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident.	.45
	VI-1 Moyens de suivi et de surveillance de l'exploitation	45
	VI-2 Moyens d'intervention	45
	VII - Capacités techniques et financières de l'exploitant	.45
	VIII - Garanties financières	46
	VIII-1 Principe	46
	VIII-2 Calculs	47
٩N	NEXES DE LA DEMANDE	55
	Annexe 1 : Attestation de maîtrise fonçière et avis du propriétaire sur la remise en état	.57
	Annexe 2 : Avis du Maire de la commune sur la remise en état	61
	Annexe 3 : Capacités techniques et financières de la Société	65
	Anneys 4 : Plan d'ansamble	60

## LISTE DES PRINCIPAUX TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelle et surface concernées par la demande	19
Tableau 2 : Nature et volume des installations classées	23
Tableau 3 : Caractéristiques générales du site et du gisement	26
Tableau 4 : Données de phasage d'exploitation	31
Tableau 5 : Estimation du montant des garanties financières	47

#### I - DENOMINATION DU DEMANDEUR

#### I-1 DENOMINATION DU DEMANDEUR

Société : CABC

Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée (SARL)

au capital de 102 000 €

Siège social : 22 Boulevard Michel Stogoff

80440 Boves Tél : 03.22.50.44.44

Etablissement Principal 42 rue de la République 80110 MOREUIL

Tel: 03.22.09.73.36

SIREN : 351 312 459 00024

Code APE : 0161Z (activité de soutien aux cultures)

#### **I-2 REPRESENTANT LEGAL**

Le représentant légal de la Société CABC est Monsieur Benoit MOREAU, agissant en qualité de gérant de ladite Société.

#### I-3 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR

La Société CABC détient la maîtrise foncière des terrains concernés par la demande par le biais d'un contrat de fortage.

L'attestation correspondante est fournie en annexe 1.

#### I-4 INTERLOCUTEUR POUR LE DOSSIER

Madame Béatrice Dubar, service Qualité Sécurité Environnement - Tel : 03 22 50 44 26

#### II - LOCALISATION DES INSTALLATIONS CLASSEES ET ACCES

#### **II-1 LOCALISATION**

Région : Hauts de France

Département : Somme Commune : Grivesnes

Lieu-dit : Vallée de Sourdon

Section cadastrale : ZA

Parcelles : 26 pour partie Surface sollicitée : 40 000 m² (4 ha)

Coordonnée Lambert 93 : X = 657 660 à 658 006 m

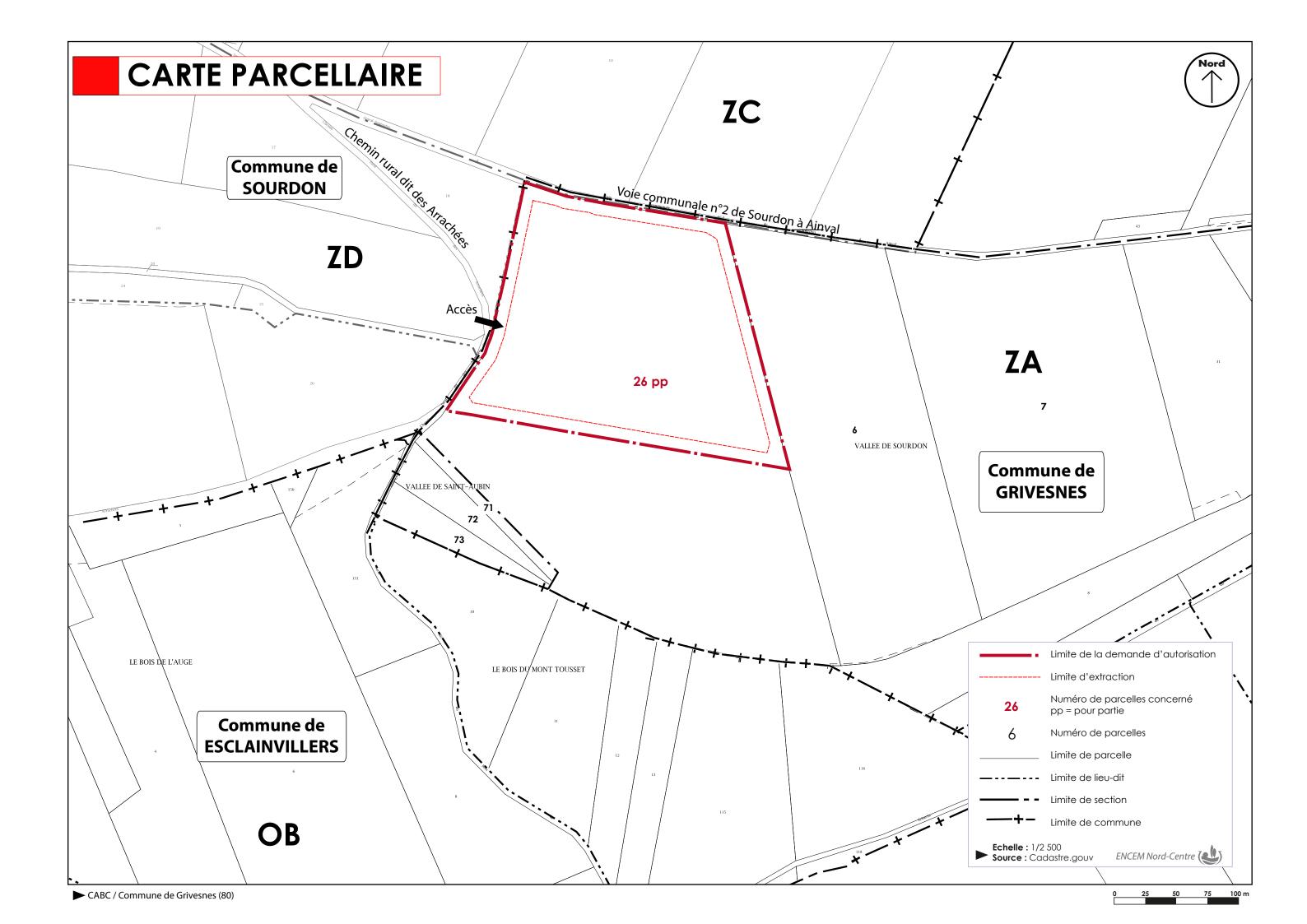
Y = 6 955 667 à 6 956 069 m

Numéro de parcelle	Surface cadastrale	Surface concernée par la demande	Surface à extraire	
ZA 26 pp	78 630 m <sup>2</sup>	40 000 m²	32 000 m <sup>2</sup>	

Tableau 1 : Parcelle et surface concernées par la demande

pp: pour partie

► Plan parcellaire



#### **II-2 ACCES**

L'accès au site se fait par la voie communale n°2 de Sourdon à Ainval, puis le chemin rural des Arrachées.

Dans le cadre du projet, l'entrée du site se fera par le Sud-Ouest des terrains, depuis Sourdon ou Ainval.

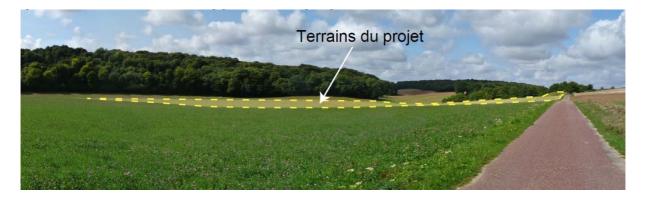
Une convention d'entretien du chemin rural sera établie et signée avec le maire de Sourdon à l'obtention de l'arrêté d'autorisation.

#### **II-3 DESCRIPTION DES TERRAINS**

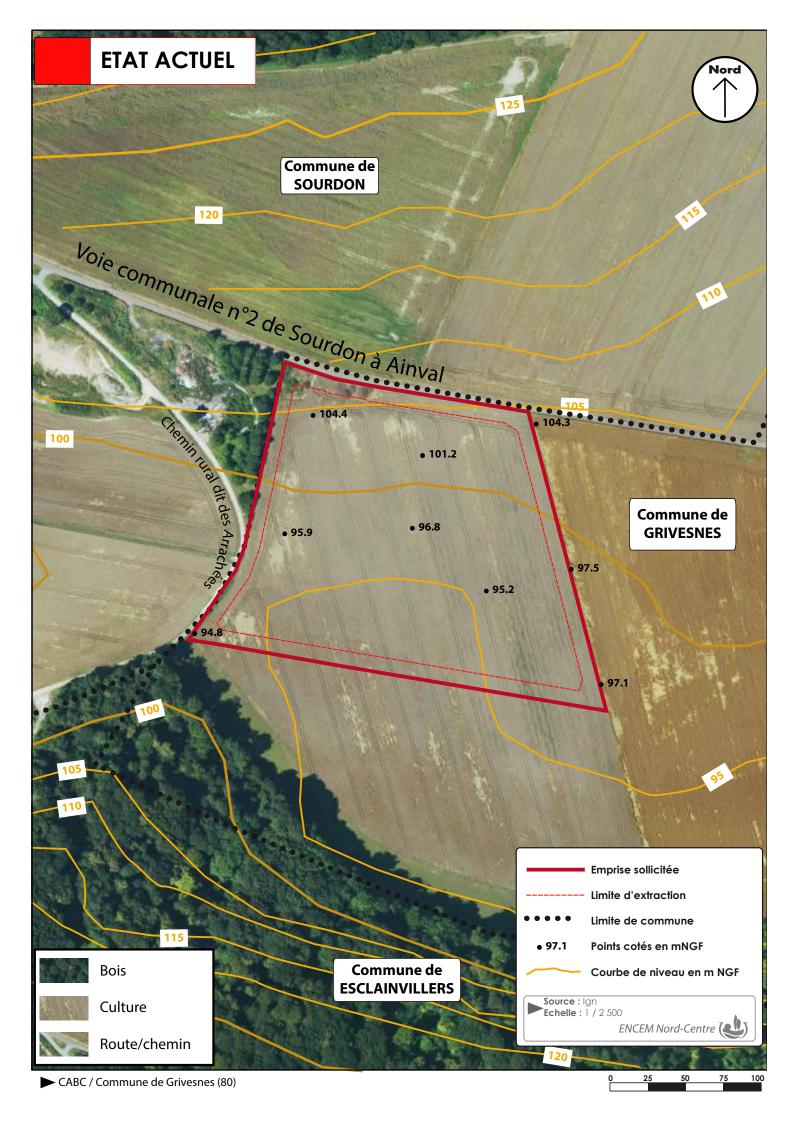
Les terrains concernés sont situés à 4 km environ au Nord-Ouest du centre bourg de Grivesnes, en limite de la commune de Sourdon, au Nord-Ouest, et d'Esclainvillers, au Sud-Ouest. Le hameau d'Ainval, sur la commune de Grivesnes, à 1 km à l'Est, regroupe les habitations les plus proches.

Les terrains présentent une pente générale orientée vers le Sud. Ils s'étagent entre les cotes 104 et 108 m NGF au Nord et 92,5 m NGF au Sud. Un petit talweg se dessine au centre selon un axe Nord-Sud, vers la vallée sèche dite de Saint-Aubin.

#### **▼** Vue sur le site depuis la voie communale 2



► Plan d'état actuel



#### III - NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE CLASSEE EXERCEE

Le projet concerne l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il ne relève d'aucune des autres dispositions prévues par l'article L181-2 du Code de l'environnement. En particulier, aucune activité relevant de la nomenclature « loi sur l'eau » (nomenclature des installations, ouvrages et activités (IOTA) visée à l'article L.214-1 du Code de l'environnement) n'est concernée et aucune dérogation aux interdictions édictées relevant du 4e de l'article L.411-2 du Code de l'environnement n'est requise (cf. étude des incidences écologiques jointe en annexe de l'étude d'impact).

#### **III-1 RUBRIQUES CONCERNEES**

#### - EXPLOITATION DE CARRIERE (RUBRIQUE 2510.1)

S'agissant de l'exploitation d'une carrière de craie à but commercial, cette activité entre dans le champ de l'alinéa 1 de la rubrique 2510. Elle est soumise à autorisation.

Le volume de matériaux à extraire est estimé à 175 000 m³, soit 227 500 tonnes environ (densité de 1,3). La production annuelle sera de 8 000 tonnes en moyenne, et de 13 000 tonnes au maximum.

#### - BROYAGE, CRIBLAGE (...) DE PRODUITS MINERAUX NATURELS OU ARTIFICIELS OU DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES (RUBRIQUE 2515.1)

Pour ce qui concerne le traitement de la craie sur site, des groupes mobiles de broyage et/ou de criblage seront utilisés. Le critère de classement est la puissance installée des machines fixes. Elle est ici de 90 kW pour l'unité de criblage et de 283 kW pour le groupe de broyage - criblage, ce qui la classe sous le régime de l'enregistrement.

L'installation sera positionnée dans la zone d'extraction.

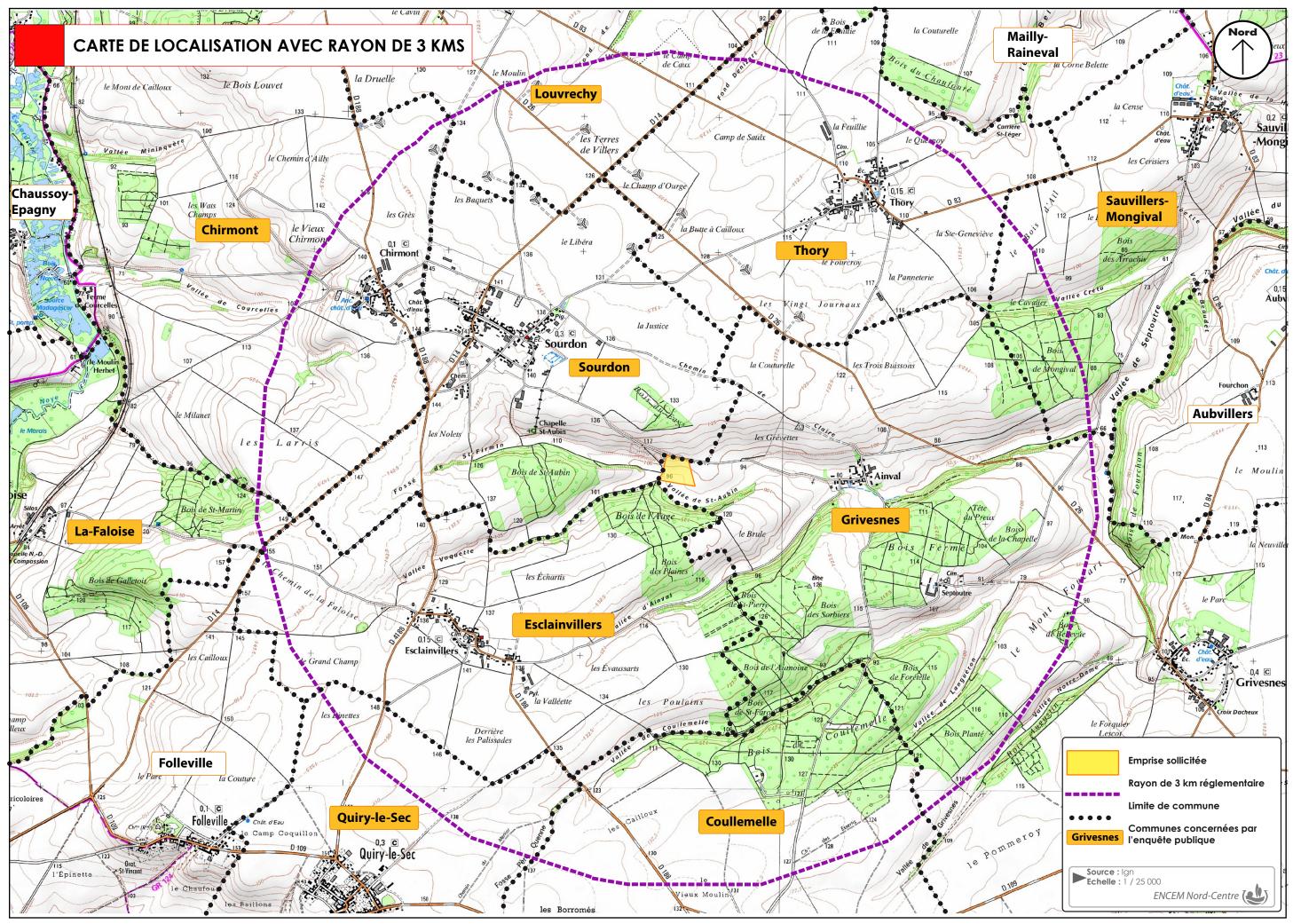
Les activités classées sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Critères de classement et seuils	Critères propres au site	Situation administrative	Rayon d'affichage de l'enquête publique
2510-1	Exploitation de carrière	Néant	-	Autorisation	3 km
2515-1	Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir au fonctionnement de l'installation: P E si P > 200 kW D si 40 < P ≤ 200 kW	<ul> <li>90 kW pour l'unité de criblage</li> <li>283 kW pour l'unité de broyage-criblage,</li> <li>Soit 373 kW au maximum</li> </ul>	Enregistrement	Sans objet

Tableau 2 : Nature et volume des installations classées

<u>Nota</u> : Il n'y aura aucune activité relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site autre que celles listées ci-dessus.

Il n'y aura notamment pas d'atelier d'entretien de véhicules ; les réparations et entretiens nécessaires seront réalisés dans l'atelier de la société situé sur la commune de MOREUIL, où les équipements appropriés sont disponibles.



Il n'y aura pas non plus de stockage de carburant sur le site ; le plein de l'engin d'extraction et du groupe mobile de traitement sera fait par l'intermédiaire d'un camion-citerne, qui viendra sur le site en fonction des besoins.

L'extraction et le traitement des matériaux de la carrière ne génèreront aucun déchet dangereux ou non dangereux non inerte classable au titre de la rubrique 2720 « installation de stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières (site choisi pour y accumuler ou y déposer des déchets solides, liquides en solution ou en suspension) ».

En effet, le seul déchet d'exploitation généré et stocké sur le site correspond à la découverte qui sera décapée pour permettre l'extraction de la craie. Il s'agit exclusivement de terre végétale, strictement inerte.

Le refus de scalpage de l'unité de traitement uniquement mécanique (pas de procédé chimique, pas d'utilisation de floculant, ...) sera réintroduit dans le process, donc valorisé, et commercialisé. Il ne constitue donc pas un déchet d'exploitation.

Les activités d'entreposage de déchets sur le site même de leur génération ne relèvent pas d'un classement sous les rubriques 2713 à 2718 relatives aux installations de transit, regroupement ou tri de différents déchets (circulaire du 24 décembre 2010 relative aux modalités d'application des décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875). Le site n'est donc pas concerné par ces rubriques. Par ailleurs, les déchets d'entretien qui pourraient être produits et stockés sur site avant leur évacuation vers les filières appropriées (cf. chapitre 4 de l'étude d'impact) sont inférieurs aux seuils de classement. Les opérations se déroulant sur le site ne sont pas à l'origine de la production en quantité significative de déchets contenant des substances dangereuses ou des préparations dangereuses.

## III-2 COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le rayon d'affichage de 3 km correspond au périmètre à l'intérieur duquel l'affichage de l'avis d'enquête publique est obligatoire, de même que la consultation des communes concernées.

**◄** Carte des communes concernées

Les communes incluses toute ou partie dans ce rayon sont celles de :

- → Grivesnes,
- → Chirmont,
- → Coullemelle,
- → Esclainvillers,
- → La Faloise,
- → Louvrechy
- Quiry-le-Sec,
- Sauvillers-Mongival,
- Sourdon,
- → Thory.

#### III-3 DUREE D'AUTORISATION DEMANDEE

La durée d'autorisation sollicitée est de 30 ans, compte tenu :

- → de la production moyenne prévue et des réserves de craie disponibles dans l'emprise,
- → du temps nécessaire à l'achèvement des travaux de remise en état en fin d'exploitation.

#### IV - MATIERES UTILISEES, PROCEDES DE FABRICATION ET PRODUITS FABRIQUES

#### **IV-1 MATIERES UTILISEES**

#### **IV-1-1 Nature**

Le gisement correspond à de la craie blanche tendre, datée du Sénonien, et plus précisément du Santonien supérieur (Crétacé supérieur) – cf. paragraphe consacré à la géologie au chapitre 3 de l'étude d'impact.

Sur le site, l'épaisseur de gisement à extraire est de 5,5 m en moyenne. Elle est de 18 m maximum au Nord, pour un carreau à 90 m NGF.

Les sondages ont montré que la craie est sub-affleurante ; elle n'est recouverte que par de la terre végétale sur une épaisseur de 30 cm en moyenne.

#### IV-1-2 Caractéristiques du site et du gisement

Surfaces	Emprise totale		40 000 m <sup>2</sup>	
	Emprise exploitable en carrière		32 000 m <sup>2</sup>	
Épaisseurs moyennes	Découverte		30 cm de terre végétale	
	Gisement exploité		5,5 m en moyenne (18 m au maximum)	
			( to iii au maximum)	
Cotes	Terrain naturel	Maximum	108 m NGF à l'angle Nord-Ouest	
		Minimum	92,5 m NGF	
	Futur carreau	Minimum	90 m NGF	
Estimation des volumes	Gisement à extraire		175 000 m <sup>3</sup>	
	Découverte à décaper		9 600 m <sup>3</sup>	
Densité moyenne	Gisement en place		1,3	
Tonnage	Estimé		227 500 tonnes	

Tableau 3 : Caractéristiques générales du site et du gisement

#### **IV-2 PROCEDES DE FABRICATION**

L'exploitation sera réalisée à ciel ouvert, en fouille sèche (la nappe se trouve à 70 m NGF environ au droit du site, soit 20 m sous le carreau), à l'aide d'engins mécaniques (pelle ou chargeur équipé en cover-crop) et de camions pour le transport.

Elle sera effectuée selon les étapes suivantes :

- → décapage progressif de la découverte,
- → extraction de la craie,
- → criblage et/ou criblage/broyage,
- → évacuation des matériaux extraits chez les clients ou par les clients (agriculteurs et transporteurs),
- → remise en état.

Les activités auront lieu, de manière ponctuelle, entre les mois de mars et d'août, par campagnes de 2 à 3 semaines, représentant au total **4 à 6 semaines par an**.

En général, l'exploitation sera organisée de la façon suivante :

- → extraction et traitement (criblage et/ou broyage-criblage) : 2 à 3 semaines par an entre mars et mai en fonction des conditions météorologiques. Les deux opérations pourront être réalisées durant la même campagne car le matériau ne nécessitera pas de séchage préalable,
- → évacuation des produits finis : 2 à 3 semaines durant les mois de juillet et août (1 semaine en juillet et 1 à 2 semaines en août).

Les activités seront donc menées par campagnes très limitées dans le temps (en général 2 à 3 semaines d'extraction et de traitement par an entre mars et mai et 2 à 3 semaines d'enlèvement en juillet et août).

Selon l'activité, le nombre de personnes travaillant sur le site variera de 2 à 3 pendant les campagnes d'extraction et de 1 à 2 en périodes d'évacuation des matériaux.

L'exploitation aura lieu uniquement les jours ouvrables, sur 1 poste par jour. Les horaires d'ouverture seront 8h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00.

#### IV-2-1 Aménagements préliminaires

L'emprise a été bornée pour l'établissement du contrat de fortage, les aménagements préliminaires consisteront à :

- mettre en place un merlon en limite d'emprise au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La bordure ouest est déjà bordée d'une clôture au nord du chemin, La clôture sera complétée le long des voies publiques.
- 🔖 à poser à l'entrée du site une barrière, fermant à clef,
- à implanter au droit de l'accès unique un panneau indiquant l'identité de l'exploitant, la référence de l'autorisation, l'objet des travaux et l'adresse de la Mairie où le plan de remise en état du site pourra être consulté

#### IV-2-2 Décapage de la découverte

Cette opération vise à mettre à nu le gisement en retirant les matériaux de recouvrement, constitué d'environ 30 cm terre végétale. Elle sera réalisée au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles.

La terre sera stockée au fur et à mesure de la progression du décapage en merlon en limite d'emprise.

La superficie concernée par les travaux de décapage sera de 32 000 m² environ correspondant à la surface à exploiter.

Le décapage sera effectué, par passes successives, au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation. Il y aura une campagne tous les ans au démarrage de la campagne d'extraction.

Sur la durée d'exploitation (28,5 ans) et sur la base de la production moyenne annuelle (8 000 tonnes), la surface théorique décapée sera d'environ 1 100 m² en moyenne par campagne, représentant un volume de l'ordre de 300 m³ en moyenne de terres et environ 1 à 2 jours de travail à chaque fois.

Compte tenu de la configuration des lieux, des surfaces plus importantes pourront être décapées lors des campagnes. Ce sera le cas pour les 2 premières et les 2 dernières phases (jusqu'à 2 000 m²), alors qu'aucune campagne de découverte ne sera nécessaire pour les 2 phases intermédiaires. (extraction du palier inférieur de la zone décapée et extraite précédemment).

#### **IV-2-3 Extraction**

Le gisement, d'une hauteur de 2 à 18 m (5,5 m en moyenne), sera extrait en 1 à 3 paliers de 5 à 6 m de hauteur au maximum.

L'extraction sera faite en fouille sèche, au moyen d'une pelle mécanique ou d'un chargeur équipé d'un cover-crop pour décompacter la craie. La craie extraite sera soit déversée au chargeur dans la trémie recette de l'installation de criblage disposée au même niveau soit déposée en cordon en bordure du palier d'extraction puis poussée dans la trémie recette du crible situé sur le palier inférieur.

Le rendement d'extraction sera de 500 tonnes par jour en moyenne (maximum de 800 tonnes par jour).

Compte tenu de la production moyenne prévue (8 000 t/an) et de l'épaisseur moyenne exploitée (5,5 m), l'exploitation progressera théoriquement de 1 100 m² environ par an. Si la production maximale est atteinte (12 000 t/an), la surface exploitée sera de 1 800 m² environ dans l'année.



Vue sur un cover-crop



Principe d'alimentation de l'installation de traitement

#### IV-2-4 Criblage et/ou broyage

Les matériaux extraits seront valorisés dans une installation mobile, qui sera amenée sur la carrière lors de la campagne annuelle de criblage. Une fois la campagne terminée, les matériels sont repliés et évacués.

L'unité de traitement sera composée d'un groupe mobile de broyage-criblage et/ou d'un groupe mobile de criblage.



Vue sur une installation de criblage (carrière CABC de Fresnes-Mazancourt)

L'installation de criblage mise en œuvre sera alimentée par la pelle ou le chargeur utilisé pour l'extraction. Cette unité actuellement également utilisée sur d'autres sites de la société, comporte une trémie de réception et un crible équipé d'une seule grille. La coupure est réalisée à 35 ou 40 mm ce qui permet de produire un matériau de granulométrie 0/35 ou 0/40 mm. Le convoyeur en sortie de crible permet de rayonner autour de celui-ci pour organiser au mieux la disposition des stocks.

Le refus du scalpage initial (environ 2%) est recyclé dans l'unité de broyage-criblage.

L'installation de broyage-criblage comporte une trémie de réception et un broyeur à percussion. Elle produit des fractions 0/40 ou 0/150 mm. Elle est alimentée par le chargeur.



Vue sur une installation de broyage-criblage (carrière CABC de Fresnes-Mazancourt)

Les produits fabriqués durant la campagne annuelle sont destinés à l'amendement des terres agricoles de la région. Ils seront stockés en tas au sol en attente des enlèvements. Le volume total stocké correspondra à la production annuelle soit environ 6 200 m³ en moyenne et 10 000 m³ au maximum). La surface maximale consacrée sera de 5 000 m² et la hauteur maximale des stocks sera de 5 à 6 m.

#### IV-2-5 Évacuation des matériaux extraits

Les matériaux extraits et stockés sur le carreau de la carrière seront évacués par voie routière, soit par la clientèle au moyen de remorques agricoles, soit par l'entreprise au moyen de camions semi-remorques.

La charge utile moyenne est de 27 ou 30 tonnes environ pour les semi-remorques et de 14 à 24 tonnes pour les engins agricoles.

Le chargement des bennes sera effectué à l'aide d'un chargeur équipé d'un peson embarqué.

En se basant sur une évacuation échelonnée sur 2 à 3 semaines, et une charge utile moyenne de 22 tonnes, 29 rotations journalières de véhicules seront réalisées pour la production moyenne, soit 3 à 4 par heure. Si la production maximale est atteinte, le nombre de rotations sera de 40 par jour, soit 4 à 5 par heure.

#### IV-2-6 Remise en état

La remise en état du site sera réalisée au fur et à mesure de la progression de l'exploitation. Elle consistera à taluter les fronts dans la masse, selon une pente moyenne de 45°. La terre végétale de découverte sera régalée sur les talus et les banquettes et le long des délaissés réglementaires au fur et à mesure du démantèlement des merlons provisoires est, ouest et sud.

Une partie des versants exposés au sud et le carreau seront laissés nus pour permettre une recolonisation naturelle de pelouses calcaires.

Les merlons de protection périphériques seront arasés, sauf le long de la voie communale au Nord pour des raisons de sécurité.

Les modalités de remise en état sont décrites en détail au chapitre 9 de l'étude d'impact. Le plan d'état final est présenté après les plans de phasage au paragraphe suivant.

Les avis du propriétaire et du maire sur le projet de remise en état sont joints respectivement en annexe 1 et 2.

#### **IV-3 PHASAGE D'EXPLOITATION**

L'exploitation se poursuivra à partir du front existant vers la zone restant à extraire et progressera par bandes parallèles vers le nord-est. Les 3 paliers évolueront simultanément.

Les matériaux de découverte décapés lors de chaque campagne seront stockés sous la forme d'un merlon en périphérie de la zone de carrière ou utilisés en couverture des talus arrivés en position finale. Ces merlons seront démantelés au fur et à mesure de la progression de l'exploitation et de la remise en état, sauf le long de la voie communale au Nord et du chemin au Sud-Ouest.

Les terrains ont été découpés en 6 phases, représentant environ 5 années d'exploitation chacune au rythme moyen de production soit 8 000 t/an (30 800 m³ environ sur 5 ans).

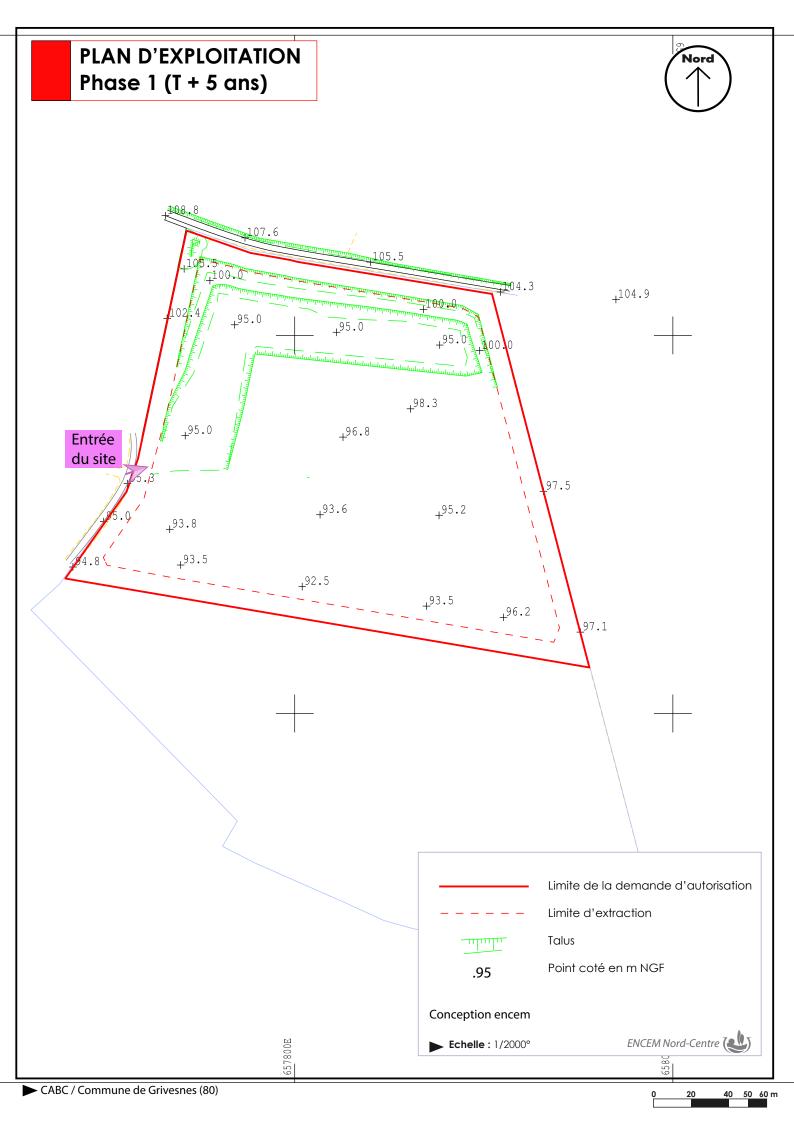
L'ouverture de la carrière se fera au Nord-Ouest. L'exploitation progressera vers l'Est, par bandes parallèle à la voie communale jusqu'en limite Sud.

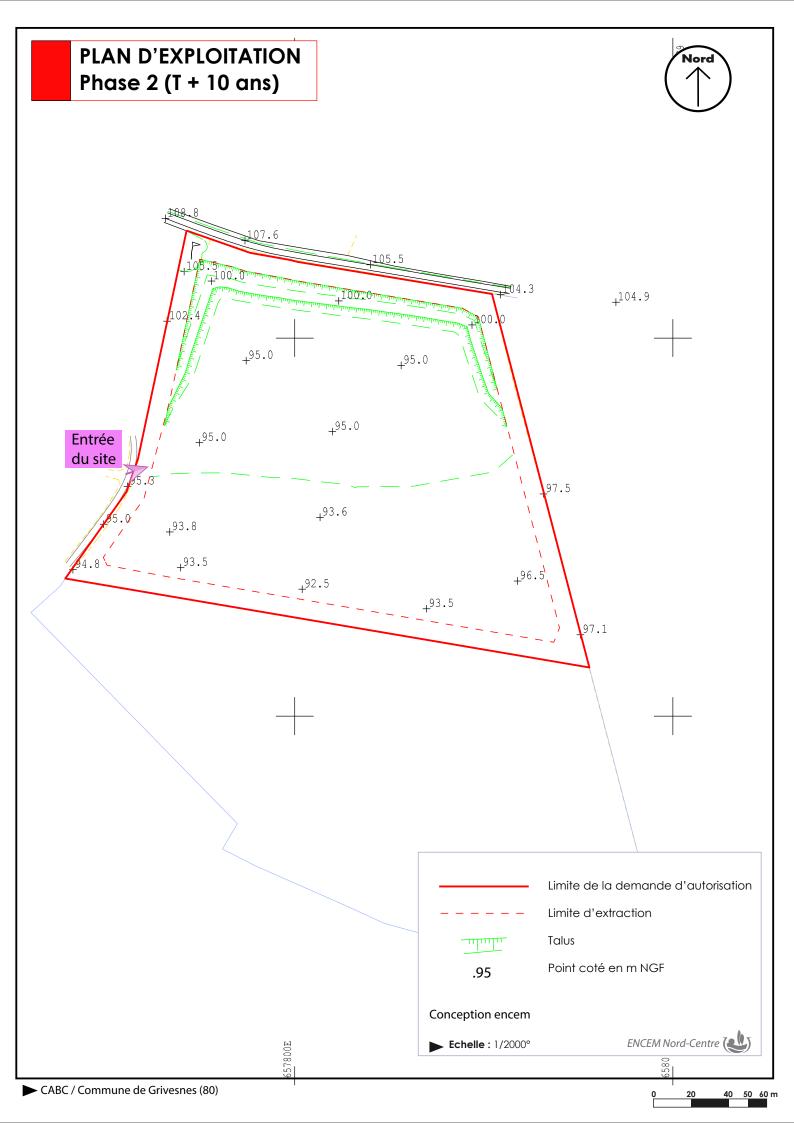
Phases	Surface décapée (m²)	Volume de terre végétale (m³)	Volume de craie extrait (m³)	Tonnage (tonnes)	Durée approximative (années)
1	9 300	2 800	30 800	40 000	5
2	12 300	3 700	30 800	40 000	5
3	0	0	30 800	40 000	5
4	0	0	30 800	40 000	5
5	2 900	900	30 800	40 000	5
6	7 500	2 200	21 000	27 500	3,5
Total	32 000	9 600	175 000	227 500	28,5

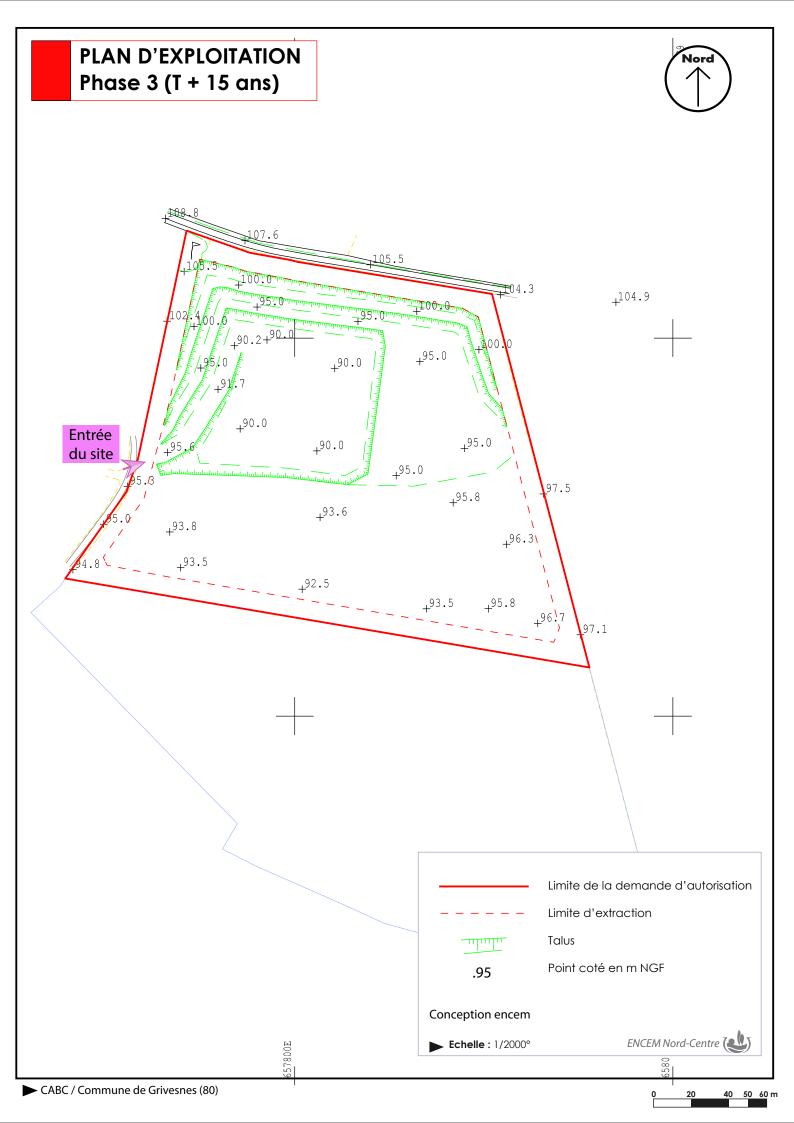
Tableau 4 : Données de phasage d'exploitation

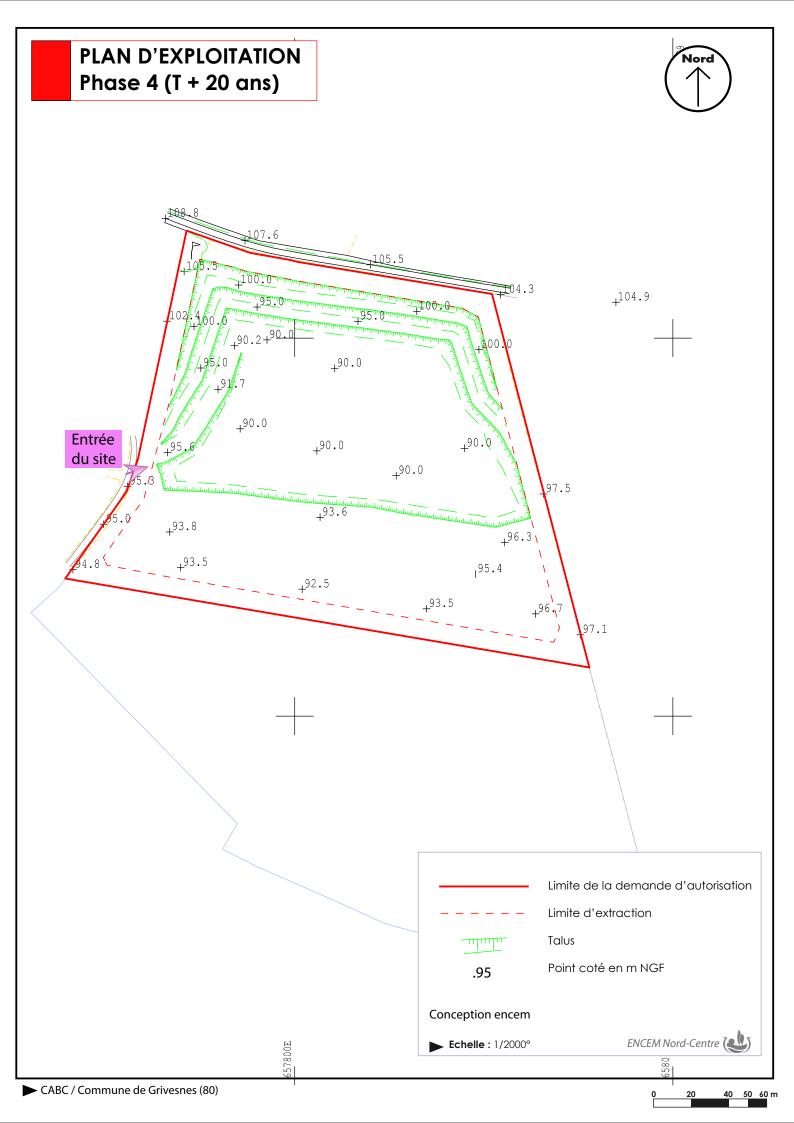
La durée théorique d'exploitation est de 28,5 ans. La dernière année et demi sera consacrée si nécessaire à la finalisation des travaux de remise en état, d'où une durée totale sollicitée de 30 ans.

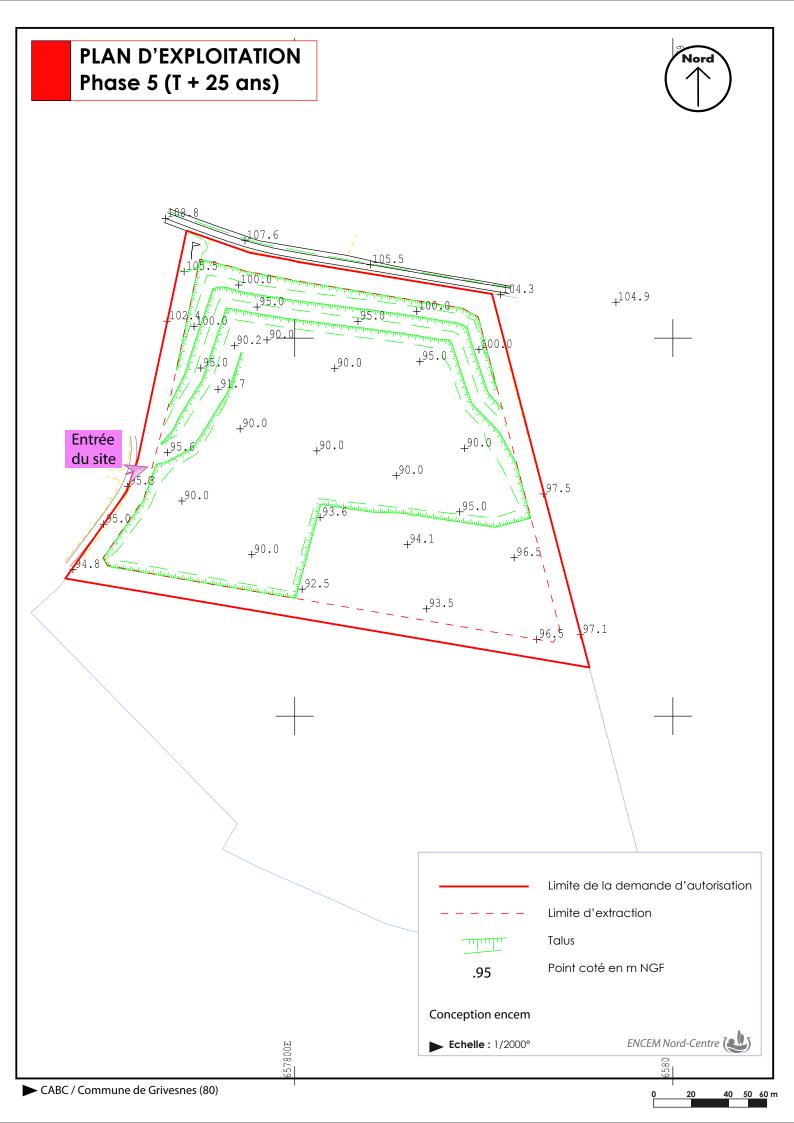
► Plans de phasage et d'état final► Coupe d'exploitation

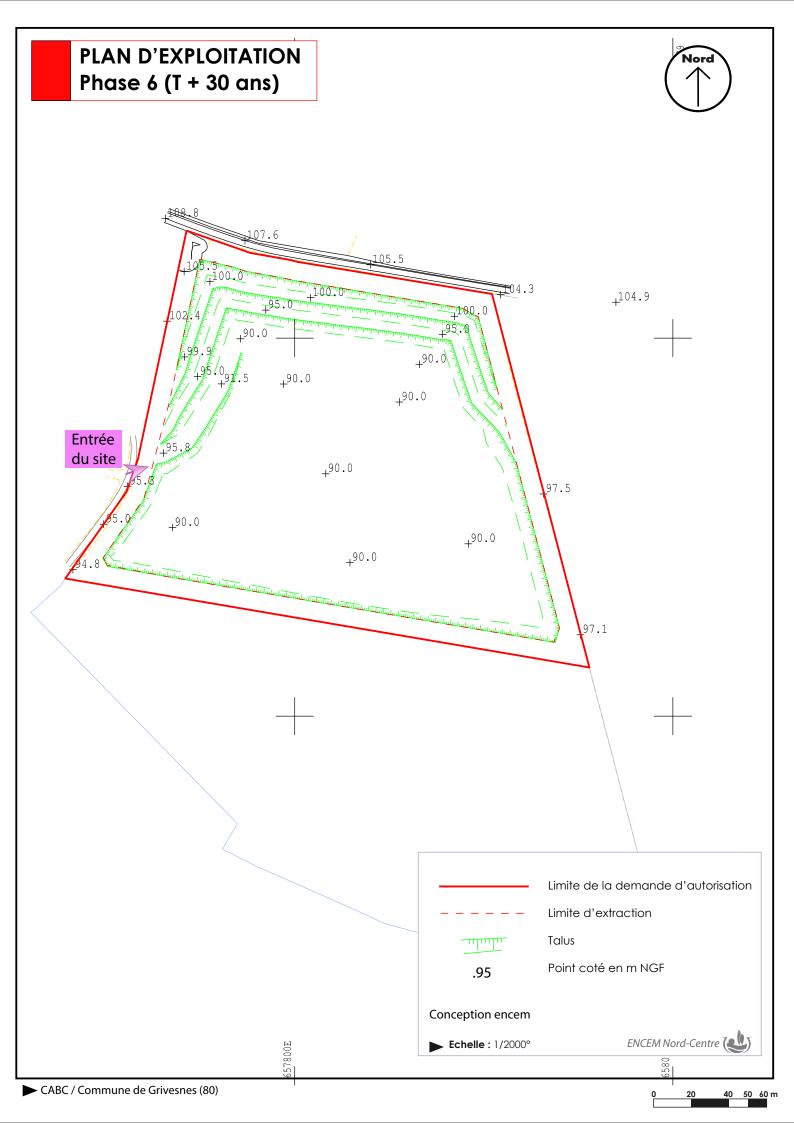










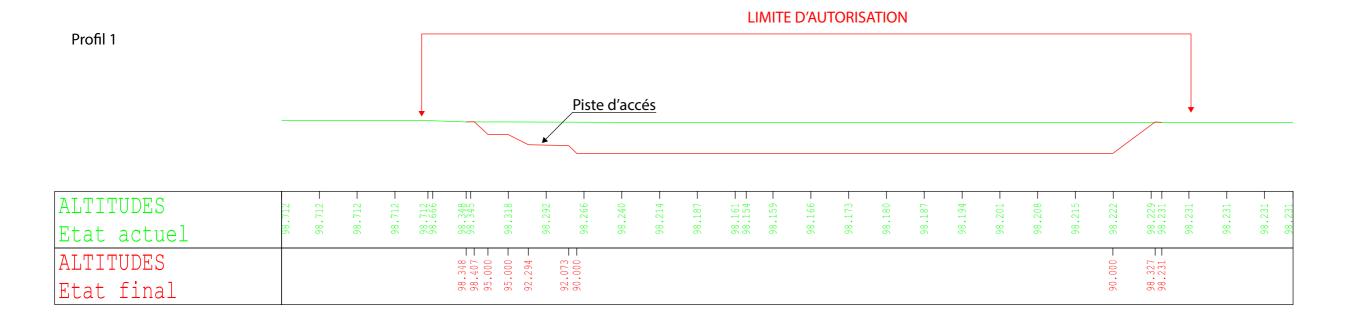


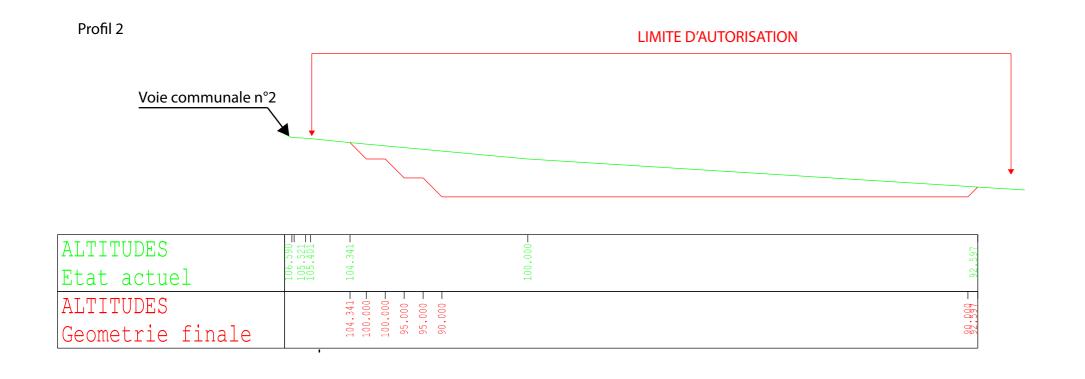


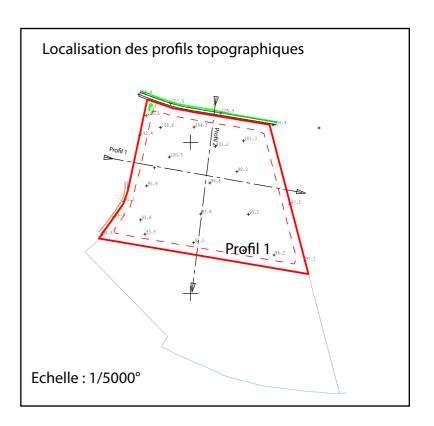
CABC / Commune de Grivesnes (80)

8

# COUPES TOPOGRAPHIQUES







#### **IV-4 PLAN DE GESTION DES DECHETS INERTES**

# IV-4-1 Cadre réglementaire

L'article 16bis de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié prévoit l'établissement d'un plan de gestion des déchets d'extraction résultant du fonctionnement de la carrière. Il a pour objectif de réduire la quantité de déchets en favorisant la valorisation matière, et de minimiser les effets nocifs en tenant compte de la gestion des déchets dès la phase de conception et lors du choix de la méthode d'extraction et de traitement des minéraux.

Le plan de gestion des déchets comprend :

- → 1 la caractérisation des déchets et l'estimation des quantités totales de déchets d'extraction qui seront stockés durant la période d'exploitation,
- → 2 le lieu d'implantation envisagé pour l'installation de gestion des déchets et les autres lieux possibles
- → 3 la description de l'exploitation générant ces déchets et des traitements ultérieurs,
- → 4 la description de la manière dont le dépôt peut affecter l'environnement et la santé humaine et des mesures préventives mises en œuvre pour réduire au minimum les incidences sur l'environnement,
- → 5 les modalités d'élimination et de valorisation,
- → 6 la remise en état du stockage de déchets,
- → 7 les procédures de contrôle et de surveillance,
- → 8 les mesures de prévention de la détérioration de la qualité de l'eau et de la pollution de l'air et du sol,
- → 9 l'étude de l'état du terrain de la zone de stockage susceptible de subir des dommages dus à la zone de stockage de déchets,
- → 10 les éléments de l'étude de dangers propres à prévenir les risques d'accidents majeurs.

Dans le cas où les déchets inertes et terres non polluées issues de l'activité de la carrière sont replacés de façon simultanée à leur production dans les trous d'excavation, il est admis que le plan de gestion des déchets ne traite pas des points 6, 9 et 10.

Le plan de gestion recense l'ensemble des déchets de l'industrie extractive afin de vérifier leur caractère inerte au regard de la liste des déchets inertes dispensés de caractérisation. Il est révisé par l'exploitant tous les cinq ans et dans le cas d'une modification apportée aux installations, à leur mode d'utilisation ou d'exploitation et de nature à entraîner une modification substantielle des éléments du plan. S'agissant d'une nouvelle autorisation, il est transmis au préfet dans ce dossier de demande d'autorisation

Un tableau de synthèse résume le plan de gestion sur la durée de l'autorisation (cf. paragraphe IV.4.8).

#### IV-4-2 Identification du site

Cf. paragraphes I.1, II.1 et III.1 du présent document.

#### IV-4-3 Etude du terrain des zones de stockage et autres lieux de stockage possibles

Le stockage se fera uniquement dans l'emprise autorisé, aucun autre lieu de stockage n'est à prévoir.

# IV-4-4 Description de l'exploitation générant les déchets

#### Exploitation de la carrière : opérations de décapage et d'extraction

Le processus mécanique

L'activité de la carrière consiste à extraire, après décapage à l'aide d'engins mécaniques, les matériaux crayeux à sec à l'aide d'un engin mécanique.

Les fronts auront une hauteur unitaire maximale de 5 à 6 m et le carreau sera à la cote minimale de 90 m NGF.

### Les produits et déchets de l'exploitation :

L'ensemble de la craie extraite est destiné à être commercialisé après traitement dans les installations mobiles implantées sur le site par campagnes.

Le gisement est recouvert en surface par une couche de terre végétale, qui sera décapée pour extraire le gisement. Elle sera conservée sur le site et utilisée pour la remise en état des talus après exploitation, ou maintenue en merlons le long des voies de circulation au nord et au sud-ouest pour des raisons de sécurité.

L'épaisseur de terre végétale est de 30 cm en moyenne.

#### Traitement des matériaux

Les matériaux extraits sont déversés dans la trémie recette du crible.

Le traitement des matériaux consiste dans un criblage pour réaliser une séparation par coupures granulométriques à 35, 40 ou 150 mm.

Le dispositif de traitement peut être composé d'un groupe mobile de criblage et d'une installation mobile de broyage si nécessaire. Aucun lavage de matériau n'est réalisé sur le site.

#### Les produits et déchets du traitement :

Le procès de fabrication ne génère aucun déchet.

Le refus de scalpage de l'unité de traitement sera réintroduit dans le process, donc valorisé, et commercialisé.

# IV-4-5 <u>Description des terres non polluées et des déchets inertes résultant du</u> fonctionnement de la carrière et quantification

Le seul type de déchet à prendre en compte correspond à la découverte, composée exclusivement de terre végétale.

Il s'agit d'une terre arable, actuellement utilisée comme support de culture, non polluée, strictement inerte et dispensée de caractérisation.

Elle n'est visée par aucune rubrique « déchet » définie dans l'annexe de la décision 2000/532/ CE de la Commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/ CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a.

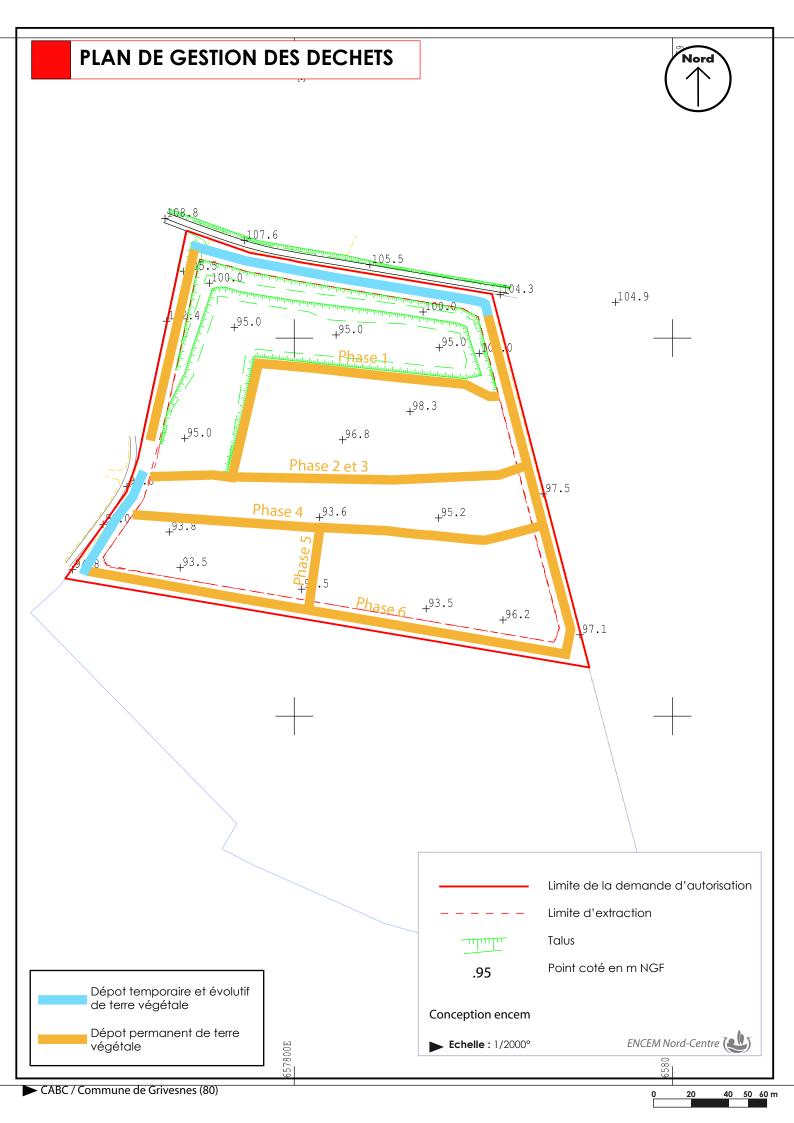
Le volume total à décaper est de 9 600 m³ environ.

# IV-4-6 <u>La gestion des terres non polluées et des déchets inertes résultant du</u> fonctionnement de la carrière

### Modalités de stockage

La terre végétale sera stockée en merlons (dépôt de surface) provisoires ou définitifs autour des zones en cours d'exploitation.

Le linéaire de bande inexploitée périphérique disponible pour constituer les futurs merlons de terre végétale est de 1 200 m.



# Actions de réduction des quantités de déchets

Les activités sont conduites dans le but d'une valorisation totale du gisement de craie, destiné à être commercialisé. Par contre, l'accès au gisement implique l'enlèvement de la couche de terre recouvrant le gisement. Cette opération étant indispensable, il n'y a pas d'action de réduction de la quantité de déchets possibles.

#### Valorisation pour la remise en état du site – remise en état des stockages

La terre végétale qui sera stockée temporairement sera reprise au fur et à mesure de la progression de l'exploitation et utilisée en régalage sur les talus.

Les portions de merlons conservées en limite des chemins auront une hauteur de 1,5 m et une largeur en pied de 5 m environ. Compte tenu de la nature des matériaux et de la pente douce, la végétation s'installera spontanément. Il n'y a pas à proprement parler d'opération de remise en état.

### IV-4-7 Environnement et sécurité

#### Effets sur l'environnement et mesures

La qualité des matériaux stockés, inertes, donc non polluants, permet d'éviter tout risque de détérioration de la qualité des eaux, du sol et de l'air.

Les merlons ne recouperont aucun axe de drainage privilégié des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a donc pas risque de perturbation des écoulements superficiels.

Ils seront implantés au niveau du terrain naturel (92,5 m minimum), situé au minimum 22 m au-dessus du niveau de la nappe (70 m NGF environ au droit du site). Ils ne présentent donc aucun risque de perturbation des écoulements souterrains.

Les risques d'envols de poussières liés à ces stockages sont faibles : les merlons de terre végétale se végétalisent rapidement ce qui empêche les envols de poussières. Par ailleurs, leur mise en place entraîne une certaine compaction qui réduit les possibilités d'envols des éléments fins.

Les merlons périphériques servent en outre pendant l'activité à renforcer la sécurité du site en empêchant l'accès direct à la fouille et à atténuer les incidences sonores et visuelles des activités.

Leur mise en place et leur situation, exclusivement dans l'emprise autorisée, permet d'éviter toute circulation sur la voirie publique lors de leur constitution.

Compte-tenu du contexte environnemental local et en particulier de l'éloignement du voisinage (1 km au minimum), aucune mesure particulière n'est à prendre.

#### Effets sur la santé

Compte tenu de la nature des matériaux, des modalités de mises en œuvre et du contexte local, aucune incidence sanitaire n'est à attendre.

# Stabilité des stocks

La faible hauteur des merlons (1,5 m) et la pente des flancs (45° maximum) évite tout risque d'instabilité. Leur colonisation rapide par la végétation permet de réduire les phénomènes d'érosion.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces dépôts est réalisée dans le cadre de l'exploitation de la carrière et suivant les règles de l'art pour empêcher tout danger pour le personnel comme le prévoit l'article 59 (règles générales, section II, chapitre 5) du RGIE.

Pour ce qui concerne l'utilisation pour le talutage des fronts, la pente finale d'environ 45° donnée à ces derniers est largement suffisante pour assurer la stabilité.

Aucune mesure de protection particulière n'est nécessaire.

# Prévention des accidents majeurs

En aucun cas les stockages ne seront susceptibles d'engendrer un accident majeur. Il n'y a donc pas lieu de les classer dans la catégorie A définie dans l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets de l'industrie extractive.

Aucune mesure de prévention n'est nécessaire.

#### Procédure de contrôle et de surveillance

Compte tenu des éléments précédemment énoncés, aucune procédure particulière de contrôle et de surveillance ne sera nécessaire.

La surveillance effectuée par le responsable de l'exploitation dans le cadre général de l'activité de la carrière permettra de repérer et de traiter tout évènement particulier qui pourrait survenir au niveau de ces stocks.

A l'issue de l'exploitation de la carrière, aucune surveillance ne sera nécessaire.

# IV-4-8 Tableau de synthèse

Site		Carrière et installations de traitement au lieu-dit « vallée de Sourdon » à GRIVESNES (80) Société CABC				
Activité		Production de craie pour l'amendement agricole				
Roches concernées		Découverte	Terre végétale			
		Gisement	Craie			
Туре	Nature	Origine	Quantité totale générée	Type de stockage	Traitement ultérieur	Risque
Terres non polluées	Terre végétale (solide)	Découverte	9 600 m³	Merlons	Régalage sur les talus dans le cadre de la remise en état ou maintien en limite des chemins (900 m³ environ)	Aucun

#### **V - GESTION DES EAUX**

Sur la carrière, compte tenu de la nature de la formation exploitable, les eaux s'infiltreront naturellement. Une légère pente sera donnée au carreau, de façon à éviter l'accumulation des eaux pluviales en cas de fortes pluies sur la zone en cours d'extraction. Compte tenu du sens de progression de l'exploitation, vers l'Est puis le Sud, elle sera orientée globalement vers le Nord-Ouest.

# VI - MESURES DE SUIVI, DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

#### VI-1 MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

Ces moyens sont traités en détail au chapitre VII de l'étude d'impact. Les principaux sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Enjeux	Modalités de suivi et de surveillance
Eaux	Sensibilisation et formation du personnel concernant la gestion des hydrocarbures et des déchets d'entretien éventuellement produits sur le site
Biodiversité, sols et paysage	Gestion environnementale par la société (entretien des merlons, de la signalisation, des pistes, remise en état progressive)
Bruit	Contrôles dès ouverture de la carrière puis périodiquement pendant la durée de l'exploitation
Air et climat	Contrôle par la société du matériel et des pistes
Voies de communication	Contrôle par la société du chemin d'accès et entretien en cas de dégradation liée à l'activité Entretien régulier des pistes internes et de la signalisation

#### **VI-2 MOYENS D'INTERVENTION**

Les moyens d'intervention en cas d'accident sont décrits en détail dans l'étude de dangers (intercalaire 5). Il s'agit essentiellement d'extincteurs appropriés au type d'incendie et régulièrement contrôlés (dans les engins et au niveau des installations), mis à disposition du personnel, formé et entrainé à leur maniement.

D'une manière générale, le personnel de la carrière a reçu des formations pratiques sur la sécurité (exercices, simulations d'entraînement face à des situations accidentelles...). Au moins 1 membre du personnel de la carrière a suivi la formation aux premiers secours.

Les moyens publics sont les suivants :

• POMPIERS : 18 ou 112 depuis un portable

GENDARMERIE : 17 SMUR : 15

Précisons que les centres de secours les plus proches sont situés à Ailly-sur-Noye et Montdidier, respectivement à 8 et 13 km environ du site.

L'hôpital le plus proche est à Montdidier (centre hospitalier à 15 km).

#### VII - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

Les capacités techniques et financières de la société sont présentées en annexe 3.

# **VIII - GARANTIES FINANCIERES**

#### **VIII-1 PRINCIPE**

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, le pétitionnaire constituera des garanties financières destinées à assurer la remise en état du site en cas de défaillance de la Société. Elles seront attestées par la fourniture d'un acte de cautionnement solidaire.

Les montants sont calculés conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel modifié du 9 février 2004. S'agissant d'une carrière dont l'exploitation est réalisée à flanc de relief, le montant sera calculé à partir de la formule n°2 de l'arrêté sus-visé « 2. Pour les carrières en fosse ou à flanc de relief »

#### $CR = \alpha x (S1 C1 + S2 C2 + S3 C3)$

Avec:

CR : montant de référence des garanties financières pour la période considérée.

- S1 (en ha) : somme de la surface de l'emprise des infrastructures au sein de la surface autorisée et de la valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par les surfaces défrichées diminuées de la valeur maximale des surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) soumises à défrichement.
- S2 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la somme des surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) diminuée de la surface en eau et des surfaces remises en état.
- S3 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la surface résultant du produit du linéaire de chaque front par la hauteur moyenne du front hors d'eau diminuée des surfaces remises en état.

Les coûts unitaires en euros (TTC) sont :

- C1: « 15 555 » €/ha;
- C2 : « 36 290 » €/ha pour les 5 premiers hectares ; « 29 625 » €/ha pour les 5 suivants ; « 22 220 » €/ha au-delà ;
- > C3: « 17 775 » €/ha

### $\alpha = Index (1 + TVA_R) / Index_0 (1 + TVA_0) avec^1$ :

Index : indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant des garanties financières fixé dans l'arrêté préfectoral,

Index<sub>0</sub>: indice TP01 de mai 2009 soit 616,5,

TVA<sub>R</sub> : taux de la TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières,

TVA<sub>0</sub>: taux de la TVA applicable en janvier 2009 soit 0,196.

L'indice TP01 le plus récent connu au 24 mai 2019 est celui de février 2019 paru au JO du 16 mai 2019. Il a pour valeur en nouvel indice 110,3, soit 720,8 après conversion ancienne base pour le calcul des garanties financières.

D'où, 
$$\alpha = 720.8 \times (1 + 0.200) / 616.5 \times (1 + 0.196) = 1.173$$

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A noter que l'INSEE a créé une nouvelle série TP01 avec une base 100 en janvier 2010. L'indice TP01 obtenu est le résultat du produit du nouvel indice multiplié par le coefficient de raccordement défini par l'INSEE (6,5345) et arrondi à la première décimale.

#### **VIII-2 CALCULS**

Dans le cas présent, les valeurs des paramètres de la formule sont définies ainsi :

- S<sub>1</sub> correspond à la surface de la piste ainsi qu'à celle occupée par les merlons temporaires.
- S<sub>2</sub> est la zone en exploitation.
- S<sub>3</sub> correspond à la longueur du front en cours d'exploitation multipliée par la hauteur.

Conformément à la réglementation, l'état des lieux considéré pour l'évaluation est celui correspondant à la remise en état la plus onéreuse au sein de chaque période. Compte tenu de la durée d'autorisation demandée (30 ans), le calcul est effectué pour 6 périodes de 5 ans. T correspond à la date de début d'exploitation.

🔖 Le montant des garanties financières est fourni dans le tableau 5bis suivant :

Période	1	2	3	4	5	6
S1 en ha	0,6502	0,7828	0,8858	1,0419	1,1061	1,0709
S2 en ha	0,2862	0,8112	0,5390	0,5565	0,4227	0,4324
S3 en ha	0,3400	0,1275	0,2055	0,1705	0,1208	0,0680

Tableau 5 : Estimation des surfaces

	\$1	\$2	\$3	С	а	С
	en ha	en ha	en ha	Avant indice		en euros TTC
PHASE 1	0,6502	0,2862	0,3400	26543,56	1,173	31 136
PHASE 2	0,7828	0,8112	0,1275	43881,21	1,173	51 473
PHASE 3	0,8858	0,5390	0,2055	36991,69	1,173	43 391
PHASE 4	1,0419	0,5565	0,1705	39432,78	1,173	46 255
PHASE 5	1,1061	0,4227	0,1208	34692,39	1,173	40 694
PHASE 6	1,0709	0,4324	0,0680	33558,35	1,173	39 364

Tableau 6bis : Estimation du montant des garanties financières

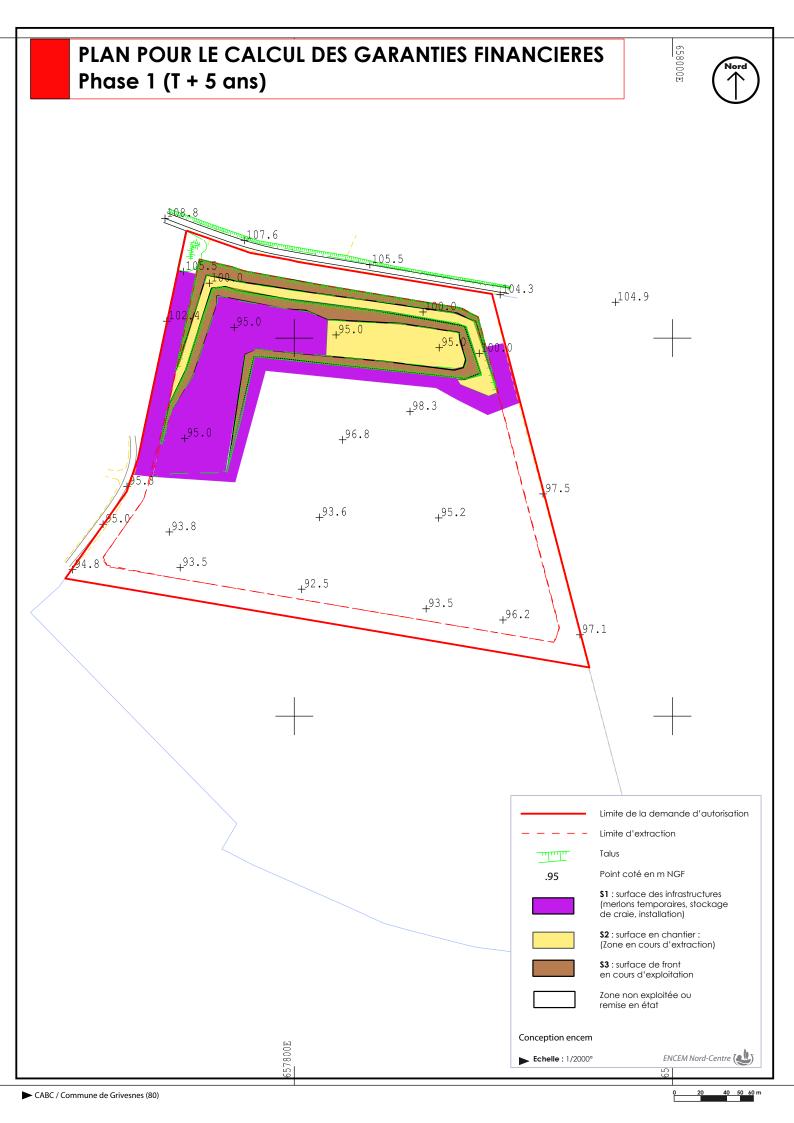
#### Le montant à cautionner pour la première phase selon le dernier indice connu est de 31 136 €

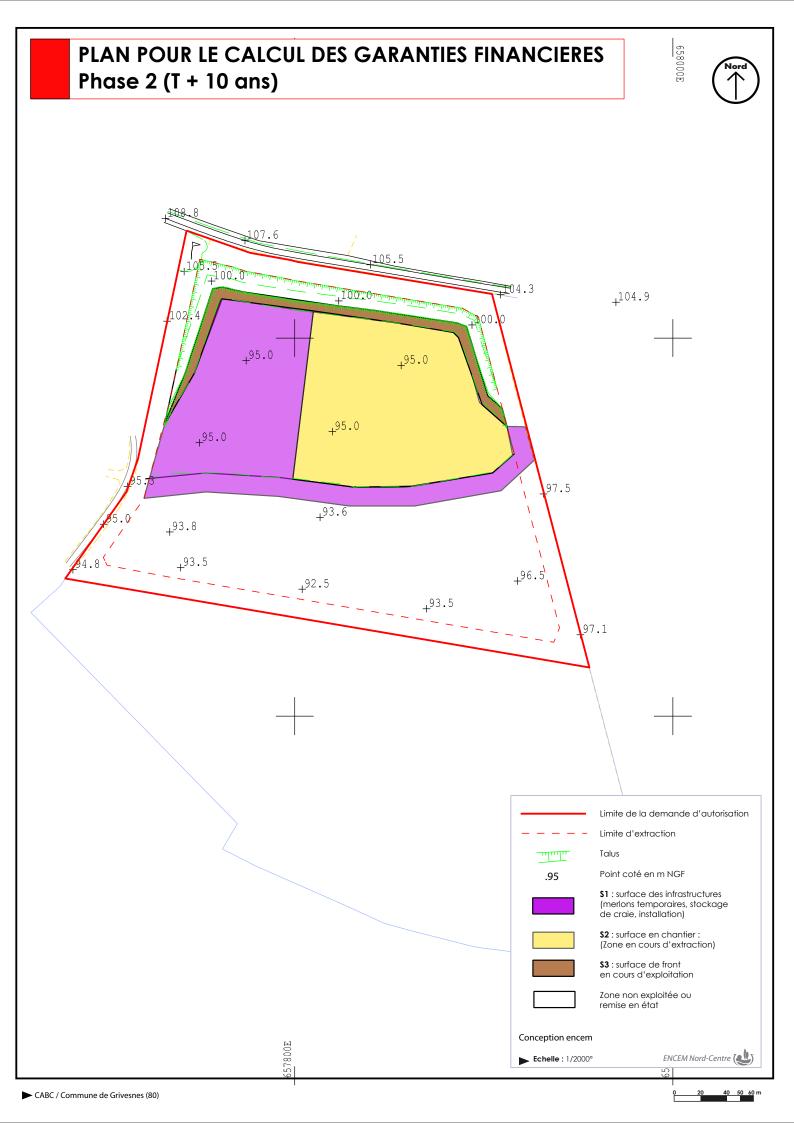
Les modalités de constitution et de mise en œuvre des garanties financières sont précisées aux articles R.516-1 à R.516-6 du Code de l'Environnement.

Les garanties financières peuvent être fournies par un établissement de crédit, un organisme d'assurance, une société de caution mutuelle. Il peut également s'agir d'une consignation entre les mains de la Caisse de dépôts et de consignations ou d'une garantie autonome (personne morale ou physique).

L'attestation sera fournie sous forme d'un acte de cautionnement solidaire, conformément au modèle défini par l'arrêté ministériel du 31/07/2012. Elle sera remise au préfet dès l'obtention de l'arrêté préfectoral.

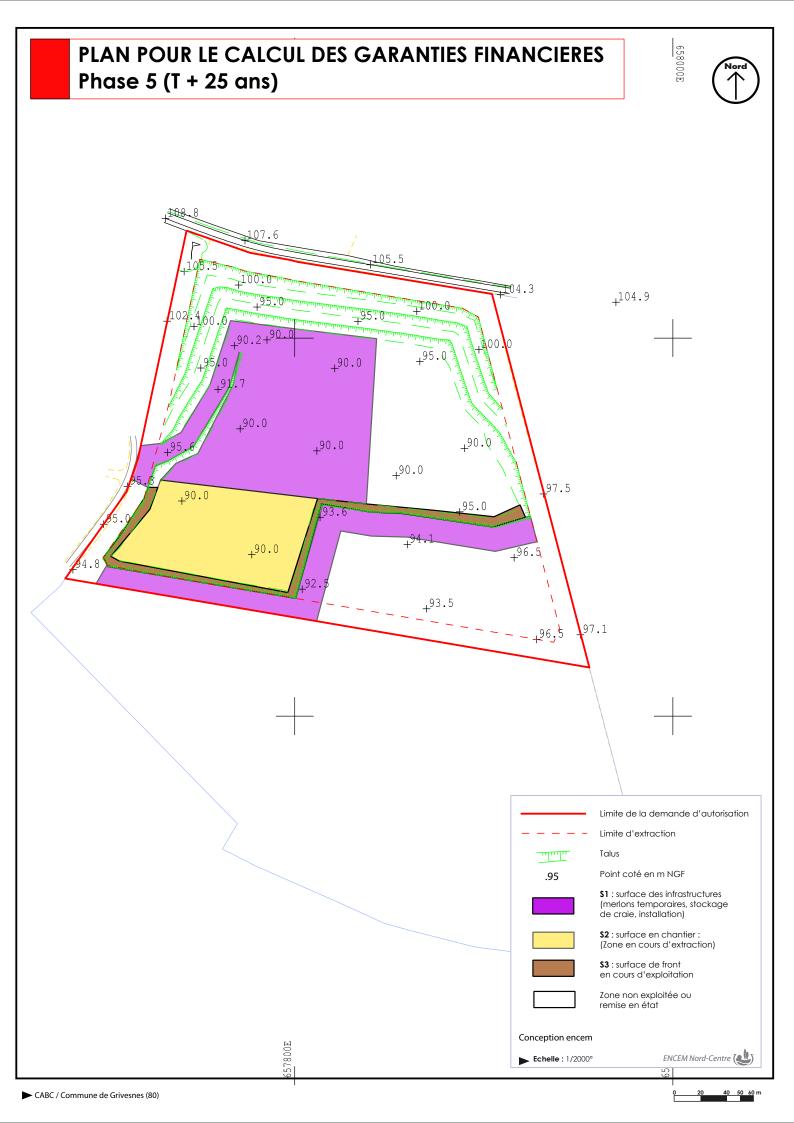
#### ► Plans des garanties financières

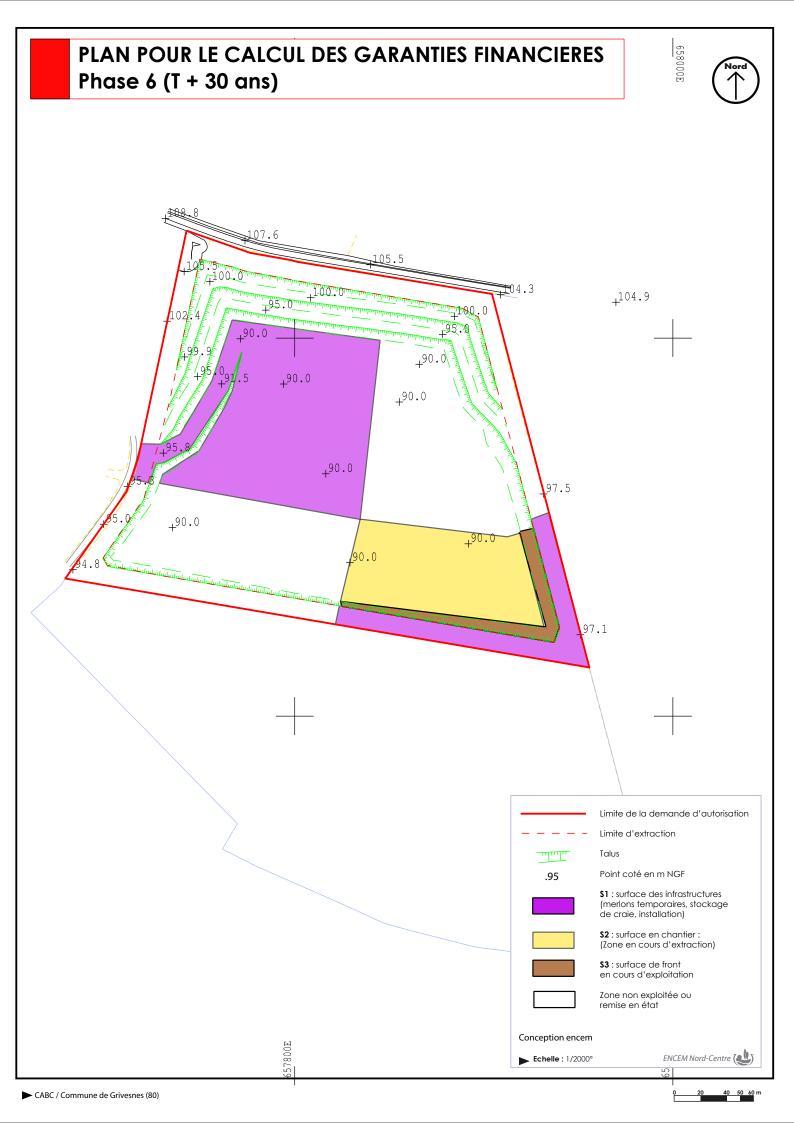












# **ANNEXES DE LA DEMANDE**

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE MAITRISE FONÇIERE ET AVIS DU PROPRIETAIRE SUR LA REMISE EN ETAT

# **ATTESTATION**

	soussigné,	THILL	of Jean	n-Ban	tisto	
propriét	taire de la parcell	e section ZA	n° 26 située	sur la com	mune de	GRIVESNES
	ement de la Somi					

- → autoriser l'exploitation de la carrière et des activités annexes
- → avoir pris connaissance de l'état dans lequel sera remis le site après cessation d'activité définitive de l'installation classée pour la protection de l'environnement (rubriques 2510.1 et 2515 « carrière » et « installations de traitement ») et accepte le principe de remise en état des terrains tel qu'il m'a été communiqué par le demandeur, ainsi que l'usage futur proposé.

La présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saurdan, le 23/06 (18

(Nom, Signature) TK(LLOY Jean Baptisto

ANNEXE 2 : AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE SUR LA REMISE EN ETAT

# ATTESTATION

Je soussigné, <u>Anne-Narie PREVOS</u>, maire de la commune de **GRIVESNES** (département de la Somme),

atteste avoir pris connaissance de l'état dans lequel sera remis le site après cessation d'activité définitive de l'installation classée pour la protection de l'environnement (rubriques 2510.1 et 2515 « carrière » et « installations de traitement ») et accepte le principe de remise en état des terrains tel qu'il m'a été communiqué par le demandeur ainsi que l'usage futur proposé.

(Nom, Signati.

La présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GRINESNES, le 2 fuillet 2018

Le Maire, A-M PREVOST

ANNEXE 3 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA SOCIETE

#### **CAPACITES TECHNIQUES CABC**

#### Le matériel

- 1 Pelle Doosan DX 190
- 3 Chargeurs volvo L110, L120E, L120F avec godets pesons
- 2 Covercroop
- 1 Groupe de concassage mobile Cribla de 70T/h
- 1 Crible rotatif Masterscreen
- 1 Convoyeur 9cv
- 1 Groupe électrogène Cummins de 250 CV
- 5 tracteurs
- 7 épandeurs tractés
- 1 automoteur panien
- 4 remorques de 18 T, 1 de 21T et 1 de 24 T
- 10 fourgons et voitures légères

# Le personnel affecté à la future carrière

- 1 chef d'équipe
- 2 chauffeurs
- 1 mécanicien (selon les besoins)

# Liste des sites exploités par la CABC en exploitant direct :

- Fresnes Mazancourt (80)
- Morcourt (80)
- Bussy les Poix (80)

# Liste de sites exploités en entreprise extérieure :

- Senlis le Sec (80)
- Vignacourt (80)

# **CAPACITES FINANCIERES CABC**

Documents ci-après.

#### ATTESTATION DE BON FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Nous soussignés CREDIT DU NORD, ayant agence sise à 67 Avenue d'Italie – BP 88822 – 80088 Amiens Cedex 2, représenté par Laurent BOURBON, agissant en qualité de Directeur Adjoint, attestons que la société CABC, SIREN 351 312 459 RCS Amiens est titulaire d'un compte courant ouvert dans nos livres sous le numéro 30076 02544 11118400200 depuis le 7 Août 2002 et que ce compte courant fonctionne à notre entière satisfaction à ce jour.

La présente attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Elle ne constitue pas une garantie bancaire.

Fait à Amiens, le 27/11/2018

Laurent BOURBON Directeur Adjoint

Agence En aprises

80088 AMIENS cedax 2

Dés	signat	tion de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl)				Durée de	e l'exercice exprimée en no	mbre de mois* L 12
Adı	esse	de l'entreprise 42 A.DE LA REPUBLIQUE	801	.10 MOREUIL			Durée de l'exerc	
Nui	méro	SIRET* 3 5 1 3 1 2 4 5 9	0	0 0 3 2				Néant *
							Exercice N clos le, 30062014	N-1 30062013
			Brut 1		Amortissements, provisions		Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)						-	
	LES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	OREL	Frais de développement *	CX		CQ			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	19 056	AI		19 056	19 05
	3ILISA'	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOI	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
ISE*	ORELI	Constructions	AP		AQ			
OBIL	S COR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 236 472	AS	1 692 589	543 883	619 43
T IMIN	ATION!	Autres immobilisations corporelles	AT	96 870	AU	76 243	20 626	18 73
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
7	IMMC	Avances et acomptes	AX		AY			
	S (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	cs		СТ			
	CIERE	Autres participations	CU	6 848	CV		6 848	14 4
	FINAN	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	BILISA	Prêts	BF		BG			
	IMMO	Autres immobilisations financières*	ВН	1 500	BI		1 500	1 50
	TOTAL (II)			2 360 746	BK	1 768 833	591 913	673 17
		Matières premières, approvisionnements	BL	38 942	BM		38 942	23 92
	*	En cours de production de biens	BN		во			
	STOCKS	En cours de production de services	BP		BQ			
	ST	Produits intermédiaires et finis	BR	158 690	BS		158 690	147 19
ACTIF CIRCULANT		Marchandises	вт		BU			
IRCU		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
TIFC	ES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	250 575	BY	13 343	237 232	193 22
AC	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	94 637	CA		94 637	42 32
	Ğ	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		CC			
	ERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
	DIVERS	Disponibilités	CF	137 080	CG		137 080	16 67
		Charges constatées d'avance (3)*	СН	35 380	CI		35 380	136 22
	oo	TOTAL (III)	СЈ	715 304	СК	13 343	701 961	559 56
nptes	arisati	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	cw					
Con	de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ					
	de	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	co	3 076 050	1A	1 782 176	1 293 874	1 232 73
Ren	vois :	(1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	СР		(3) Part à plus d'un an <b>CR</b>	
	use de proprié	réserve fté ·* Immobilisations :		Stoc	ks:		Créances :	

2

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)  Néant *									
					Exercice N	Exercice N – 1			
		Capital so	ocial ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	102 000	102 000			
	İ	Primes d'	émission, de fusion, d'apport,	DB					
		Ecarts de	réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b>	DC					
		Réserve le	égale (3)	DD	10 481	10 481			
STAGO GA SEL BIAN	3		statutaires ou contractuelles	DE					
		Réserves	réglementées (3)*( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF					
	ָלֵא לַ בּילוּ	Autres rés	( Dont réserve relative à l'achat	DG	120 861	120 861			
	CAPITA	Report à 1		DH	160				
		RÉSULT	AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 017	35 860			
		Subvention	ons d'investissement	DJ					
		Provision	s réglementées *	DK					
	Ī		TOTAL (I)	DL	289 518	269 201			
spu	2	Produit de	es émissions de titres participatifs	DM					
Autres fonds	ropre	Avances	conditionnées	DN					
Autr			TOTAL (II)	DO					
su	S S	Provision	s pour risques	DP					
Provisions	charge	Provision	s pour charges	DQ					
Pro	et		TOTAL (III)	DR					
		Emprunts	obligataires convertibles	DS					
		Autres en	prunts obligataires	DT					
		Emprunts	et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	523 035	599 908			
5	£ [	Emprunts	et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV					
ALEG (V)	· L	Avances 6	et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
Fad		Dettes for	ırnisseurs et comptes rattachés	DX	150 941	51 189			
		Dettes fis	cales et sociales	DY	67 233	72 923			
		Dettes sur	immobilisations et comptes rattachés	DZ					
		Autres de	ttes	EA	263 147	239 517			
Con rég	npte ul.	Produits of	constatés d'avance (4)	EB					
			TOTAL (IV)	EC	1 004 356	963 537			
		Ecarts de	conversion passif* (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à \				1 293 874	1 232 738			
	(1)	Écart de r	éévaluation incorporé au capital	1B					
			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C					
RENVOIS	(2)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1D					
			Réserve de réévaluation (1976)	1E					
	(3)	Dont rése	rve spéciale des plus–values à long terme *	EF					
	(4)	Dettes et	produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 004 356	563 574			
	(5)	Dont cond	cours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН					

(3

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation	on de l'entre	eprise : C.	A.B.C.(s	sarl	)					Néant*
			,				Exercice N			
					France	li	Exportations et raisons intracommunautaires		Total	Exercice (N – 1)
V	entes de ma	archandises	S*	FA	1 133 482	FF		FC	1 133 482	1 076 196
	. 1		biens *	FD		FF		FF		
	roduction ve		services *	FG	1 083 290	FF		FI	1 083 290	998 378
TA C	Chiffres d'a	ffaires nets	s *	FJ	2 216 771	FK		FL	2 216 771	2 074 57
PRODUITS D'EXPLOITATION  SI  SI  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O	Production st	tockée*				_		FM	11 500	(106 41
P. P.	Production in	nmobilisée	*					FN		
ISI	Subventions	d'exploitati	ion					FO		
ngo R	Reprises sur	amortissem	nents et prov	isions,	transferts de charges* (9)	)		FP	11 576	21 45
A A	Autres produ	its (1) (11)						FQ	591	
					Total des p	orod	uits d'exploitation (2) (I)	FR	2 240 438	1 989 62
A	Achats de ma	archandises	s (y compris	droits	de douane)*			FS	518 170	463 73
V	Variation de	stock (mare	chandises)*					FT		
A	Achats de ma	atières pren	nières et autr	es app	rovisionnements (y comp	ris d	roits de douane)*	FU		
	/ariation de	stock (mati	ières premiè	es et a	pprovisionnements)*			FV	(15 020)	(27
NOLI A	Autres achats	s et charges	s externes (3)	(6 bi	s)*			FW	1 074 336	985 83
It	mpôts, taxes	s et verseme	ents assimilé	s*				FX	20 160	19 73
XPLC S	Salaires et tra	aitements*						FY	264 004	229 53
D 五 D	Charges soci	ales (10)				FZ	68 979	81 12		
CHARGES D'EXPLOITATION	ZO Su	ır immobilis		dotatio	ons aux amortissements*			GA	211 364	219 44
CHAI	DOTATIONS DEXPLOITATION NO N	ii iiiiiiooiii.	1	dotatio	ons aux provisions*			GB		
	XPLO Sn	r actif circu	ulant : dotati	ons au	x provisions*			GC	13 343	
	Po DE	our risques e	et charges : o	lotatio	ns aux provisions			GD		
A	Autres charg	es (12)						GE	975	
					Total des	char	ges d'exploitation (4) (II)	GF	2 156 311	1 999 14
	ULTAT D'	EXPLOITA	ATION (I - I	I)				GG	84 127	(9 52
opérations en commun B	Bénéfice attr	ibué ou per	rte transférée	*			(III)	GH		
ober Pe	erte support	tée ou béné	fice transfér	<u>ś</u> *			(IV)	GI		
S P	Produits fina	nciers de pa	articipations	(5)				GJ	126	13
PRODUITS FINANCIERS  BY  BY  BY  BY  BY  BY  BY  BY  BY  B	Produits des	autres valei	urs mobilière	es et cr	éances de l'actif immobil	isé (	5)	GK		
X A	Autres intérê	ts et produi	its assimilés	(5)				GL		
E R	Reprises sur	provisions	et transferts	de cha	rges			GM		
DOLL	Différences p	ositives de	change					GN		
PRC P	Produits nets	sur cession	ns de valeurs	mobil	ières de placement			GO		
70					Tot	al d	s produits financiers (V)	GP	126	13
TERE,	Ootations fin	ancières au	ıx amortissei	nents o	et provisions*			GQ		
CHARGES FINANCIERES	ntérêts et ch	arges assim	nilées (6)					GR	14 076	14 41
SS FIN	Différences r	négatives de	e change					GS		
ARGE O	Charges nette	es sur cessi	ons de valeu	rs mob	pilières de placement			GT		
_					Tota	ıl de	charges financières (VI)	GU	14 076	14 41
	SULTAT FII							GV	(13 950)	(14 28
3 - RÉS	SULTAT CO	OURANT A	AVANT IMI	PÔTS	(I-II+III-IV+V-VI)			GW	70 177	(23 802

4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Do	ésigna	tion d	e l'entreprise C.A.B.C.(sarl)			Néant *
					Exercice N	Exercice N - 1
	Š	Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 247	1 135
SIL	NNEL	Prod	uits exceptionnels sur opérations en capital *	нв	7 600	82 000
PRODUITS	EPTIO		ises sur provisions et transferts de charges	нс		
Ь	EXC		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 847	83 135
	LES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 335	6 689
SGES	EXCEPTIONNELLES	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 600	
CHAI	EPTIO	Dota	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	EXC		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	10 935	6 689
4	- RÉ	SUL	FAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ш	7 912	76 446
Pa	articip	ation	les salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нј		
In	npôts	sur les	bénéfices * (X)	нк	22 072	16 785
			TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 259 411	2 072 893
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	2 203 394	2 037 033
5	- B	ÉNÉF	ICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	56 017	35 860
	(1)	Don	t produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
	(2) 1		produits de location immobilières	HY		
	(2) 1	Dont '	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(2) 1		– Crédit–bail mobilier *	НР		
	(3) 1	Dont	– Crédit–bail immobilier	НQ		
	(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Don	t produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Don	t intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Don	t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	нх		
	(9)	Don	t transferts de charges	A1		
	(10)	Don	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
S	(11)	Don	t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
RENVOIS	(12)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
REI	(13)	comp	primes et cotisations émentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7)		l des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) e e en annexe):	t le	Exerc Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exerc Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation C.A.B.C.(sarl)

Détail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
Comptes frais de personnel	2 306	10 56°
Régularisation comptes clients	1 029	
Cession immobilisations financières	7 600	7 60
Cession ferrailles	. 555	684
Divers		
Divers		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	du Code général des		7.						*
Dés	signation de l'	'entreprise C.A.B.C.(s	sarl)				Augme	ntation	Néant
C	ADRE A	IMMOBILIS	ATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	C	onsécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
ej.	Erois d'átabli	ssement et de développement	TOTAL I	CZ	1	De	mise en équivalence	D9	3
INCORP				+	10.050	D8		KF	
4	+ -	es d'immobilisations incorpo	orelles TOTAL II	KD	19 056	KE		KI	
	Terrains		-	KG		KH			
	Sur sol	Dont Composants L9	=	KJ		KK		KL	
	S	d'autrui Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Ö İnstallatı et aména	ions générales, agencements gements des constructions * Compo	sants W12	KP		KQ		KR	
ES	et outillage ind			KS	2 111 992	KT		KU	124 480
CORPORELLES	Installat aménage	ions générales, agencements, ements divers *		KV		KW		KX	
POR	Installat aménage Sell au Matériel Matériel et mobili	de transport*		KY	80 228	KZ		LA	9 548
COF	Matériel et mobili	de bureau ier informatique		LB	3 419	LC		LD	3 675
	18	ges récupérables et		LE		LF		LG	
		ations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
		t acomptes		LK		LL		LM	
	525 6	1	TOTAL III	LN	2 195 639			LP	137 703
	Participati	ons évaluées par mise en éq		8G		8M		8T	
ES	Autres par		urvaienee	8U	14 448	8V		8W	
CÈR				1P	14 440	1R		18	
FINANCIÈRES		es immobilisés	<u> </u>	1T	1 500	1U		1V	
E	Prets et au	tres immobilisations financi		-	1 500				
	7	OTAL GÉNÉRAL (I + II	TOTAL IV	LQ	15 948	LR		LS ØJ	427.702
		OTAL GENERAL (I + II	· T	ØG minuti	2 230 643	ØН		,	137 703 évaluation légale * ou évaluation
С	ADRE B	IMMOBILISATIONS	par virement de poste à poste	Illinuu	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ORP.	Frais d'étab et de dévelo		IN	CØ	2	DØ	3	D7	4
INC	Autres poste relles	es d'immobilisations incorpo— TOTAL II	10	LV		LW	19 056	1X	
	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
		Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
	Construction	Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
LES	Installations lage industri	techniques, matériel et outil-	IT	MJ		MK	2 236 472	ML	
REL	rage muusur	Inst. gales., agencts, amé- nagements divers	IU	MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres	Matériel de transport	IV	MP		MQ	89 776	MR	
٥	immobilisatio	ns Matériel de bureau et	IW	MS		MT	7 094	-	
	corporelles	Emballages récupérables et	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisat	ions corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB	
	Avances et	*	NC NC	ND ND		NE NE		NF	
	71,411003 00	*		-		NH NH	2 333 342		
	Participation	ns évaluées par uivalence	IY	NG ØU		M7	2 333 342		
ES			IZ III	-	7.600		6.040	ØW	
FINANCIÈRES	Autres part		IØ	ØX	7 600	ØY	6 848	ØZ	
NAN		es immobilisés	II	2B		2C		2D	
E	Prëts et autro	es immobilisations financières	12	2E		2F	1 500	2G	
		TOTAL IV	13	NJ		_	8 348	2H	
T	OTAL GÉN	ÉRAL (I + II + III + IV)	* Des explications	ØK	7 600		2 360 746	ØM	



### TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2014 DGFiP N° 2054 bis

Form di	laire obligatoire (article 53 A Code général des impôts)						
					Exercice	N clos le : 3	0062014
		t pratiqué la <b>réévaluat</b>					ndre
Б.	ce tableau a leur signation de l'entreprise : <u>C.A.B</u>	r déclaration jusqu'à (e	et y compris) l'exercie	ce au cours duquel la j	provision speciale (co	ol. 6) devient nulle.	Néant X *
De	signation de l'entreprise : C-A-B	.c.(sall)					Néant X
$\mathbf{C}_{A}$	ADRE A		montant des écarts col. 2) (1)	Utilisation de la 1	narge supplémentaire	e d'amortissement	Montant de la
		Augmentation	Augmentation	Au cours de	e l'exercice	- Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
		du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
		1	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3)	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires	-			·		Ū.
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1)	Les augmentations du montant brut et d tions amortissables réévaluées dans les Le montant des écarts est obtenu en so	conditions définies à l'ar	ticle 238 bis j du code g	général des impôts et figu			
(2)	Porter dans cette colonne le supplémen	•	•		tat) consécutif à la rééva	luation.	
(3)	Cette colonne ne concerne que les imm utilisé de la marge supplémentaire d'ar		édées au cours de l'exerc	cice. Il convient d'y repo	rter, l'année de la cessio	n de l'élément, le solde n	on
(4)	Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées b) le montant cumulé à la fin de l'exerc		esure où ce montant corr	esnand à des éléments fi	gurant à l'actif de l'entre	enrise au début de l'evere	ice
(5)	Le montant total de la provision spécia	•		•	_	•	icc.
C <sub>A</sub>	ADRE B EFICITS REPORTABLES AU	31 DÉCEMBRE 193	76 IMPUTÉS SUR 1	LA PROVISION SI	PÉCIALE AU POI	NT DE VUE FISCA	L
	<ul><li>FRACTION INCLUSE DANS</li></ul>						
2	<ul> <li>FRACTION RATTACHÉE A</li> </ul>	U RÉSULTAT DE L'	EXERCICE				
3	<ul> <li>FRACTION INCLUSE DANS</li> </ul>	S LA PROVISION SP	ÉCIALE EN FIN D'I	EXERCICE			

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation o	le l'en	treprise C.A.E	3.C.(	sarl	_)												Néant *				
CADRE A			SITU	ATION	NS ET M				XERCICE DES A				S TE	CHNIC	UES						
IMMOBILI	SATIO	NS AMORTISSAB	LES			amortissements le l'exercice	A	ugm	entations : dotatio de l'exercice	ons		ninutions : am érents aux élé de l'actif et 1	men	ts sortis			s amortissemen de l'exercice				
Frais d'établis et de dévelopr	semen	t TO	TAL 1	I CY			EL				EM				EN						
Autres immobincorporelles		ons	TAL II	r PE			PF				PG				PH						
Terrains				PI			PJ				PK				PL						
	Sur	sol propre		PM			PN				PO				PQ						
Constructions	Sur	sol d'autrui		PR			PS				PT				PU						
	Inst. g amén	générales, agencemo agements des const	ents, ructions	PV			PW				PX				PY						
Installations to outillage indus		ues, matériel et		PZ		1 492 557	QA		200 0	)32	QB				QC		1 692 58				
Autres		générales., agencem agements divers	ents,	QD			QE				QF				QG						
immobilisations		riel de transport		QH		61 493	QI		10 6	315	QJ				QK		72 10				
corporelles	infor	riel de bureau et matique, mobilier		QL		3 419	QM		7	717	QN				QO		4 13				
	Emba et div	allages récupérabl vers	les	QP			QR				QS				QT						
		тот	'AL III	UQ		1 557 469	QV		211 3	364	QW				QX		1 768 83				
TO	TAL (	GÉNÉRAL (I + I	I + III)	ØN		1 557 469	ØP		211 3	364	ØQ				ØR		1 768 83				
CADRE B		VENTILAT	TION D	DES M	OUVEM	ENTS AFFEC	TAN	T L	A PROVISION F	POU	IR A	MORTISSE	MEI	NTS DÉ	ROG	ATOIF	RES				
			DC	TATIO	ONS						RE	PRISES				M	ouvement net de				
Immobilisation amortissables		Colonne 1	C	Colonne		Colonne 3	1	D:e	Colonne 4		Co	lonne 5	Λ	Colonn		$\dashv$ $\vdots$	amortissements a fin de l'exercic				
Frais établissements		férentiel de durée et autres		de dégi	ressii	Amortissement f			férentiel de durée et autres		/lode	dégressif		ortisseme exceptio		· ui	Tim de l'exercic				
TOTAI  Autres immob. inco			N1			V2		N3		N4			N5			N6					
porelles TOTAL	II N7		N8			26		P7		P8			P9			Q1					
Terrains	Q2		Q3		(	24		Q5		Q6			Q7			Q8					
Sur sol propre	Q9		R1			22		R3		R4			R5			R6					
Sur sol d'autrui Ins. gales, agen	_		R8			89		S1		S2	_		S3			S4					
et am. des cons	i. 33		S6			57		S8		S9			T1			T2					
mat. et outillage	13		T4			15		T6		T7			T8			T9					
am. divers  Matériel de	_ 01		U2			J3		U4		U5			U6			U7					
Inst. gales, age am. divers  Matériel de transport  Mat. bureau et inform. mobili.  Emballages récup. et dive	U8		U9			/1		V2		V3			V4			V5					
inform. mobili	_		V7			78		V9		W1			W2			W3					
récup. et dive			W5			V6		W7		W8			W9			X1					
Frais d'acquisition			Х3			(4		X5		X6			X7			X8					
Frais d'acquisition titres de participation TOTAL IV	n NL							NM								NO					
(I+II+III+IV)	Total général (I+II+III+IV) NP NQ					IR		NS		NT			NU			NV					
Total général non ven (NP+NQ+NR)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					ral non ventilé NT+NU)	N	Y				Total g	énéral (NW-	non ventilé NY)		NZ					
CADRE C	CADRE C																				
AFFECTAN'	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPAR' SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émis	sion d'	'emprunt à étaler									Z9			Z8							
Primes de re	Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligation				Primes de remboursement des obligations										SP				SR		



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	du Code général des impôt	s)									
Dé	ísignation de l'er	ntreprise C.A.B.C.	(sar	1)							Néant *
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice			Iontant de l'exercice
	Provisions pour	reconstitution des ers et pétroliers *	3T	•	TA		ТВ		TC		-
	Provisions pour (art. 237 bis A–	investissement	3U		TD		TE		TF		
	`	hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI		
ntées	Amortissements	s dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
Provisions réglementées	Dont majoration de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6		
ns rég	Provisions fiscales	pour implantations à ses avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
visio	l'étranger constitué	pour implantations à ses après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
Pro	Provisions pour (art. 39 quinquie	prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
		ns réglementées (1)	3Y -		TP		TQ		TR		
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour terme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M		
es	Provisions pour	amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
charg	Provisions pour	pertes de change	4T		4U		4V		4W		
es et	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A		
risqu	Provisions pour	-	5B		5C		5D		5E		
pour	Provisions pour immobilisations	renouvellement des *	5F		5H		5J		5K		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour et grandes révisi	gros entretien ons	EO		EP		EQ		ER		
Provi	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et és à payer *	5R		58		5T		5U		
	Autres provision charges (1)	s pour risques et	5V		5W		5X		5Y		
		TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
		– incorporelles	6A		6B		6C		6D		
ц		– corporelles	6E		6F		6G		6Н		
ciatic	sur immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
dépré	minoomsacions	– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
Provisions pour dépréciation		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
sions	Sur stocks et en	cours	6N _		6P		6R		6S		
Provi	Sur comptes clie		6T		6U	13 343	6V		6W		13 343
	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	6X _		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY	13 343	TZ		UA		13 343
	TOTAL G	BÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	13 343	UC		UD		13 343
			– d	'exploitation	UE	13 343	UF				
		Dont dotations et reprises	– fi	nancières	UG		UH				
		-	– e	xceptionnelles	UJ		UK				
Titr	es mis en équival	ence : montant de la dépi	réciatio	n à la clôture de l'exerci	ice calc	ulé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5e du C.G.I	10	_	

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.



### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	u Code général o	шрого)	Désignation de l'entrepris	se : <u>C</u>	.A.B	.C.(s	arl)									Néant	*
CA	DRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					ntant bru	ıt			A 1 an au plus			Αŗ	olus d'un a	 n
IF,	Créances	rattachée	es à des participations			UL		1		UM		2	U	N		3	
'ACT	Prêts (1)					UP -				UR —			1	IS -			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Autres in	nmobilisa	ations financières			UT			1 500	UV		1 500	1				
	Clients d	outeux ou	ı litigieux			VA -			. 000	01		1 000					
-		éances cl							250 575			250 575					
	Créance repré	sentative de t	itres (Provision pour dépréciation			UX _			200 07 0			200 010					
DE L'ACTIF CIRCULANT			e * (antérieurement constituée* CO)  otes rattachés			Z1											
COL			autres organismes sociaux			UY _							_				
CIR	Securite					UZ _								—			
CTIE	Etat et au	itres	pôts sur les bénéfices			VM			00.044			00.044					
E L'A	collectiv	ites	xe sur la valeur ajoutée	17		VB _			80 244			80 244					
	publiqu		tres impôts, taxes et versements as	simile	S	VN _											
-			vers			VP _			14 393			14 393					
-	Groupe e		s (2) dont créances relatives à des opéra	tions		vc _											
	de pensio	on de titrè	es)	HOHS		VR _											
С	harges co	nstatées d	l'avance			vs			35 380			35 380					
				тот	AUX	VT _		;	382 092	VU		382 092	V	V			
S	(1) N	Montant	- Prêts accordés en cours d'exer	cice		VD											
RENVOIS	(1)	des	– Remboursements obtenus en cou	ırs d'e	xercice	VE											
RE	(2) Prêts	s et avanc	es consentis aux associés (personn	es phy	siques)	VF											
CAI	DRE B		ÉTAT DES DETTES		Mo	ntant bru 1	ıt		A 1 an au p 2			A plus d'1 an et 5 ans a	u p	lus	A p	lus de 5 ar 4	ıs
Emp	orunts obli	gataires c	convertibles (1)	7Y													
Aut	res empru	nts obliga	taires (1)	7Z													
Eı	nprunts et	dettes	à 1 an maximum à l'origine	VG		5	23 035			523 03	35						
	établissen de crédit	nents	à plus d'1 an à l'origine	VH													
Emp		` '	ncières divers (1) (2)	8A													
Fou	rnisseurs e	et compte	s rattachés	8B		1	50 941			150 94	41			$\top$			
Pers	sonnel et c	omptes ra	nttachés	8C			22 022			22 02	22			+			
Séci	urité socia	le et autre	es organismes sociaux	8D			43 943			43 94	43			+			
É	tat et	Impôts s	sur les bénéfices	8E										+			
	utres		r la valeur ajoutée	vw			764			76	64			+			
	ectivités		ons cautionnées	VX										+			
	bliques		mpôts, taxes et assimilés	VQ			504			50	04			+			
	-		ons et comptes rattachés	8J			304			J(	04			+			
-			ons et comptes tattaches	$\vdash$							+			+			
	upe et asso res dettes (		es relatives à des	VI			00.4:=			000 :	4-			+			
opér	ations de	pension d	e titres)	8K		2	63 147			263 14	47			+			
			titres empruntés	Z2							+			+			
Proc	duits const	atés d'av		8L				1			_			$\perp$			
(2)	1		TOTAUX	VY			04 356			004 3				$\downarrow$			
RENVOIS	(1) En	nprunts so	ouscrits en cours d'exercice	VJ L		1	23 072	(2) M	ontant des s auprès de	divers ei s associé	mpru és pe	ents et dettes contrac- ersonnes physiques	VI	<u>-</u>			
REN	` '	nprunts re	emboursés en cours d'exercice	VK		1	99 946	* Des	explication	s concer	nant	cette rubrique sont don	née	s dans	s la notic	e n° 2032	

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code	général des impôts)												N 1 1
	ion de l'entrepris	·	A.B.C.(sar)	L)							Néant*		Exercice N, clos le : 30062014
I. REI	NTÉGRATI	ONS					BÉNÉFICE	COMPTA	BLE	DE L'E	XERCICE	WA	56 017
	Rémunération d		{		des associés							WB	
en scal	(entreprises à l'I		de son conjo	int		_	noins part déductible				à réintégrer :	WC	
ises tat fi	amortissements	à porter ligr	léductibles* (sauf ne ci–dessous)	WD			nortissements excédentai autres amortissements no			G.I.) WE	2	XE	
adm ésult	Autres charges (art. 39–4 du C.		somptuaires	WF			xe sur les voitures pa ciétés (entreprises à l		des	WG	r		
non du r	Provisions et ch déductibles (cf.	arges à pay	er non	WI	229	Ch	arges à payer liées à d	les états et t				xw	229
rges	Amendes et pér		Jo-D, caute III)	WJ	223		n coopératifs non dédu arges financières (art.		2007-	XZ			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal			article 155 du CG			CII	arges imaneieres (art.	212 013)		, AL		XY	
			page 9 de la notice		2)							I7	22 072
Quote-part	Bénéfices réalisés pa	ar une société		, 203.	R		tats bénéficiaires visés	17				-	22 072
Quote-part	de personnes ou un o	GIE	WL	aux d	à le 15 % ou de 19 %		icle 209 B du CGI	L7				K7	
ition t rrées	nettes						npôt sur le revenu)					I8	
'impos lliers e is diffé	à long terr	ne	– imposées au t	aux d	le 0 %							ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fra	ction impos	sable des plus-val	ues re	éalisées au		Plus–values no	ettes à cour	t term	e		WN	
Rég			d'exercices antér			,	– Plus–values so	oumises au	régim	e des fus	sions	wo	
	Écarts de valeur	rs liquidativ	es sur OPCVM*	(entre	eprises à l'IS)							XR	
		Int	érêts excédentaires		CII		Zones d'entre		vI			wo	2.826
	ons diverses à r feuillet séparé DON	NT * Dé	t. 39–1–3° et 212 du ficits étrangers antér duit par les PME (art	ieurei	ment CV		Quote-part de plus-values à t	12 % des M	4			""	2 836
		dec	duit pai 10s 1 WIE (art	. 209	C)		pius-values a	laux zeio			TOTAL I	WR	81 154
ם וו	ÉDUCTIONS	3					PERTE	COMPT	ARI F	DF I 'F	EXERCICE	ws	00.
			14.4.1		CIE *		TERTE	COMI 12	ADLL	DELE	ZAERCICE	WT	
	•				nes ou un G.I.E. *							-	
Provisions	et charges à payer	non déductibl	les, antérieurement ta	xées,	et réintégrées dans le	s rési	ultats comptables de l'ex	xercice (cf. ta	ıbleau 2	2058–B, ca	adre III)	WU	546
		– imposé	es au taux de 15 %	6 (16	% pour les entrep	rise	s soumises à l'impôt	sur le reve	nu)			WV	
	Plus-values	– imposé	es au taux de 0 %									WH	
oarticuliers érées	nettes à	– imposé	es au taux de 19%	,								WP	
n particu lifférées	long terme	– imputé	es sur les moins-v	alues	s nettes à long tern	ne a	ntérieures					ww	
positio itions c		– imputé	es sur les déficits	antér	ieurs							XB	
Régimes d'imposition pet impositions diff	Autres plus-va	alues impos	ées au taux de 19	%								<b>I</b> 6	
Régin	Fraction des pl	lus–values 1	nettes à court term	e de	l'exercice dont l'i	mpo	sition est différée*					wz	
	Régime des sou Produit net des	ciétés mère actions et	s et des filiales * parts d'intérêts :	(Q	uote–part des frais éduire des produits	et c	charges restant impos s de participation	sable à 2A			)	XA	
	Déduction auto	orisée au tit	re des investissem	ents	réalisés dans les c	olle	ctivités d'Outre-mer	*.	•		'	ZY	
ution	Majoration d'a	mortisseme	ent*									XD	
Mesures d'incitation attement sur le bénéfice	* Reprise d'entrepr		К9		ntreprises nouvelles	L2		entreprises innova	intes	L5		XF	
rres d	difficultés (44 se		L6		ciétés investissement mobilier cotée	К3		de restructura		PA		-	
Mesures d'in Abattement sur le bénéfice	Reprise d'entreprise difficultés (44 se Pôle de compét (44 undecies)  Zone franche urb	naine	<del>                                      </del>	(ar	t. 208C) ssin d'emploi à			ense ( 44 <i>terd</i> franche d'acti				1	
	ਹ (44 octies, octies		ØV	red	lynamiser (44 duodecies)	1F	(44 qu	aterdecies)		XC PC			
					one de revitalisation rurale	(art.	44 quindecies)			PC		VC	
Éc	arts de valeurs li	quidatives s	sur OPCVM* (ent	•						_	1-	XS	
	ns diverses à déta		uillet separe		filiales et succursales es article 209C	ОТ		ce dégagée par en arrière du d		ZI	)	XG	14 393
III. I	RÉSULTAT	FISCAL									TOTAL II	XH	14 939
Résultat	fiscal avant impu	itation des	déficits reportable	s:		b	pénéfice (I moins II)	)	XI L		66 215		
			- F				déficit (II moins I)					XJ	
Déficit o	le l'exercice repo	orté en arriè	ere (entreprises à l'	'IS)*					ZL				
Déficits a	antérieurs imputés	sur les résult	ats de l'exercice (er	itrepi	rises à l'IS)*							XL	
RÉSUL	TAT FISCAL	BÉNÉF.	ICE (ligne XN) ou	ı DÉ	FICIT reportable e	n av	vant (ligne XO)		XN		66 215	XO	

### ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

I" EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
CICE 30062013	2 83

# Désignation

- DEDUCTIONS DIVERSES		Exercice N
	Libellé	Montant
ZICE 30062014		14 393
102 00002011		

I" EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

# (10)

### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)										
Désignation de l'entrepris	e <u>C.</u>	A.B.C.(sarl)								Néant
I. SUIVI DES DÉFI	CITS	}								
Déficits restant à reporter	au titr	e de l'exercice précéd	lent (1)						K4	
Déficits imputés (total lign	nes XI	3 et XL du tableau 20	58–A)						K5	
Déficits reportables (différ	rence !	K4–K5)							K6	
Déficits de l'exercice (tab	leau 20	058 A, ligne XO)							YJ	
Total des déficits restant à	repor	ter (somme K6 + YJ)							YK	
II. INDEMNITÉS PO	OUR	CONGÉS À PAY	ER, CH	ARGES SOCIA	LES ET FIS	CALES CO	ORR	RESPONDANTES	;	
Montant déductible corres sous le régime de l'article	ponda 39–1.	nt aux droits acquis p 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI	oar les sala l, dotatior	ariés pour les entrepa ls de l'exercice	rises placées				ZT	
III. PROVISIONS ET	CH/	ARGES À PAYE	R, NON	DÉDUCTIBLES	POUR L'AS	SSIETTE D	EL	'IMPÔT		
		(à détailler sur					Do	otations de l'exercice	R	eprises sur l'exercio
Indemnités pour congés à pour les entreprises placée	payer,	, charges sociales et fi s le régime de l'article	iscales co 239–1. 1 <sup>e</sup>	rrespondantes non d bis Al. 2 du CGI *	éductibles		ZV		ZW	
Provisions pour risques et	charge	es *					_			
							8X		8Y	
							8Z		9A	
							9B		9C	
Provisions pour dépréciati	on *						_			
							9D		9E	
							9F		9G	
							9Н		9J	
Charges à payer										
							9K	229	9L	5-
							9М		9N	
							9P		9R	
							9S		9T	
		TOTAL		= ZV à 9S) et (YO =			ΥN	229	YO	5-
1			à report	er au tableau 2058-A	A :	-		ligne WI		↓ ligne WU
								ngne 112		ngne c
CONSÉO	יים דו	MORG DE LA	NAÉT	TIONE DAD	COMPO	C A NITC	(2)	-4 007 conting	J., (	
CONSEQ	ULI	NCES DE LA	. IVIE 1	Montant au début o				ations	M	Iontant net à la
Montant de la réintég	gratior	ou de la déduction	L				- r		fii	n de l'exercice
				1						
				CRÉDITS	D'IMPÔT	ΓS				
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ			impôt en faveur nation des dirigeants	JR	(	Crédit	d'impôt famille	JS	
de la recherenc			de la loll	nation des dirigeants						

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	J۷	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	01	9 943

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS	χU	
(art. L3113–1 du code des Transports) (case à cocher)	χυ	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

# ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation

### Charges à payer

Libellé	Dotations	Reprises
C3S ORGANIC	229	546



### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A

	Social General des Impossy													
Dés	ignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)											Néant	t	*
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	ØC	35 8	360		A ff	ectatio	ns - Rése	erve légale	ZB				
	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	- 50			SNO		réserv			s ZD				
NES	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			AFFECTATIONS	Div	idende	es		ZE			35 7	00
ORIGINES					ECT	Aut	res rép	artitions		ZF				
0	Prélèvements sur les réserves	ØE			AFI			ouveau		ZG			1	60
	TOTAL I	ØF	35 8	360		(N.B.	Le total I de	it nécessairement être T	égal au total II) OTAL II	ZH			35 8	60
	DISTRIBUT	IONS	(Article	235 t	er ZC	A)								
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice XV														
	NSEIGNEMENTS DIVERS							Exerci	ice N:			Exercice N	-1:	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7				)	YQ							
AGEN	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
ENG	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
ES	— Sous-traitance						YT		298 11	16		2	261 5	79
HARG	_ Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en de copropriété en location pour une durée > 6 mois J8 ) XQ 76 1									56	6 54 895			95
ES ET CI	Personnel extérieur à l'entreprise YU 133 8										132 258			:58
POST HATS	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)  SS  1:								1 3′	19			5	544
DES I	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Autres comptes	ES				)	ST		564 90	02		5	36 5	60
SÉTA   A	Total du poste correspondant à	la lig	ne FW du t	ablea	u n° 2	2052	ZJ	1 074 336				9	985 8	35
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	7 949			11 034			34
IMPÔTS ET TAXFS	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					)	9 <b>Z</b>		12 2′	11			8 7	04
	Total du compte correspondant à	la lig	ne FX du t	ablea	u n° 2	2052	YX	20 160			19 738			38
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		283 29	92		2	264 6	77
T.	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exe services ne constituant pas des immobilisations						YZ		214 64	49		1	96 5	57
	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscipADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *      Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscipADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *      Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscipADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *      Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscipADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *						ØB		250 49	93				
SS	<ul> <li>Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de le régime simplifié d'imposition *</li> </ul>	1a pre	emiere opu	on po	ur		ØS							
DIVERS	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : h.	andic	apés) :				YP		10,00			7	7,00	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale		:				RL							
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des somm à la disposition de la société *	ises			TO:	ZK			% au 2059-	<u> </u>	Si oui cocher 1		%	
	Numéro du centre de gestion agréé *  XP							t <b>participatio</b> . 38 II de l'ann. II		au 2039-		Sinon 0	ZR	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.  JA 66 215	alues à 15%	JK					Plus-values		JL				
E DE PE *		Plus-va	alues à 19%	JM JN					Imputation		JC			
REGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble. JD 1 112 094 Plus-values à 15%								Plus-values		JO			
<sup>™</sup> o			alues à 19%	JP				1 1.1.	Imputation		JF		ء ا د	Τ_
l	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère,	N°	SIRET de la	a socié	té mèr	e du s	groupe	<b>JJ</b> 3 4	4 3 7	7   2	3   1	L 3 0 0	0   2	5

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^\circ$  2032 (et dans la notice  $n^\circ$  2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		- 8								—	
Dés	sign	ation de l'entreprise : C.A.B.	C.(sarl)								Néant X
	Α.	DÉTERMINATION DE LA VAL	EUR RÉSIDUELLE								
Natı	ire e	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	r nette réévaluée*	Amortissements prat en franchise d'imp	iqués ôt a	Autres amortissemen	its*	Vale	eur résiduelle ⑥
	1	Titres UND	7 600								7 600
	2										
	3										
	4										
us*	5										
isatic	6										
I. Immobilisations*	7										
I. Im	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
		B - PLUS-VALUES, MO	DINS-VALUES		(	Qualification fisca	le des plus e	et moins-v	alues réalise	ées*	
		Prix de vente	Montant global de la plus- ou de la moins-value		Court terme	Long terme				Plus-values taxables à 19 % (1)	
		①	8		9	19 %	15 % ou 1	16 %	0 %		(1)
	1	7 600									
	2										
	3										
	4										
»Suo	5										
mmobilisations*	6										
mobil	7										
I. Im	8									T	
	9										
	10										
	11										
	12										
	13	Fraction résiduelle de la provision spé éléments cédés	sciale de réévaluation afférer	nte aux	+		_				
	14	Amortissements irrégulièrement différés s			+						
	15	Amortissements afférents aux éléments c bles par une disposition légale	édés mais exclus des charges o	déducti-	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptal fiscale pour investissement, définie par les ment utilisée	bilité et correspondant à la dés s lois de 1966, 1968 et 1975, ef	duction fective-	+						
II - Autres éléments	17	Résultats nets de concession ou de sous de brevets faisant partie de l'actif immol onéreux depuis moins de deux ans	concession de licences d'exploi bilisé et n'ayant pas été acquis	itation à titre							
utres 6	18	Provisions pour dépréciation des titres r values à long terme devenues sans objet	elevant du régime des plus ou au cours de l'exercice	moins-							
П - А	19	Dotations de l'exercice aux comptes de r relevant du régime des plus ou moins-va	provisions pour dépréciation de dues à long terme	es titres							
	20	Divers (détail à donner sur une not	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							$\perp$	
		ADRE A : plus ou moins-value netto des lignes 1 à 20 de la co ADRE B : plus ou moins-value netto	olonne) (9)								
	C.F	des lignes 1 à 20 de la co		orique	(A)		(B)	or towy)			(C)
	CA	ADRE C : autres plus–values taxa	bles à 19 % (11)				(ventilation pa	ar taux)			

# ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES Désignation

	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées								
Nature	Г	Détermination (	de la PV ou M	V	Court terme		Long terme	1	Plus-values taxables à 19 %
- Tatalo		1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			19 %	15 ou 16 %	0 %	19 %
Titres UND	Date acquis.	Valeur origine 7 600	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		7 600	7 600						
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	1	I	I	I	I .		1	I	

l'exercice

(13

quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL 1

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME

ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl) Néant X A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B) Origine Montant net Montant Montant compris Montant des plus-values réalisées\* antérieurement réintégré dans le résultat de l'exercice restant à réintégrer Imposition répartie Plus-values réalisées sur 3 ans (entreprises à l'IR) au cours de sur 10 ans sur une durée différente (art 39

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant rieurement		Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
		N-1	pras varios realisces a rolligino	Trourent	remegre	Tosumu de Temerene	a romegror		
	sur 3 ans au titre de	N-2							
		N-1							
		N-2							
Plus-values réalisées		N-3							
au cours des		N-4							
exercices antérieurs		N-5							
		N-6							
	(à préciser) au titre de :	N-7							
		N-8							
		N-9							
	TOTA	AL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.  Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)  Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)									
Origine des des fusio	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant rieurement		Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	TO	TAL							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	Désignation de l'entreprise : C.A.B.	C.(sarl)	Néant	X
		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.		]
		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) • *.		
•	Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI) • *.		

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % Solde des Moins-values moins-values à 16 % Origine à 16 % 4 1 2 3 Moins-values nettes Ν N-1 N-2 N-3 Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants N-4 N-5 N-6 restant à déduire à la clôture du N-7 dernier exercice) N-8 N-9 N-10

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values
Origine		À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)		À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>	sur le résultat de l'exercice	à reporter  col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
1		2	3	4	(5)	6	•
Moins-values nette	es N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des dix exercices	N-4						
antérieurs (montant	N-5						
restant à déduire à la clôture du	N-6						
dernier exercice)	N-7						
ĺ	N-8						
	N-9						
	N-10						

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^{\circ}$  2032

### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : C.	A.B.C.(sarl)								Néant X *
I SITUATION DU CO	OMPTE AFFECTÉ A L'ENI	REG	ISTREMENT D	E LA RÉ	ÉSERVI	SPÉCIALE PO	OUR	L'EXERCIO	CE N
			S	ous-comp	otes de la	réserve spéciale des	plus	-values à long	terme
			taxées à 10 %	taxées à	15 %	taxées à 18 %	ta	xées à <b>19</b> %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent $(N-1)$									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice									
TOTAL (lignes 1 et 2)									
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4							
Prélèvements opérés  - ne d'ir	donnant pas lieu à complément npôt sur les sociétés	5							
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 – ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIA	ALE DES PROVISIONS PO	UR	FLUCTUATION	N DES C	OURS	(5 ∘ ,6 ∘ ,7 ∘ aliné	as	de l'art. 39-	1-5∘ du CGI)
montant de la réserve	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		monta	ınts prélev	és sur la 1	éserve			de la réserve
à l'ouverture de l'exercice	xercice l'année		donnant lieu ne donnant pas lieu à complément d'impôt 3 a complément d'impôt 4			4	à la clôture de l'exercice  (5)		
			•						

I" EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# $I^{cr}$ EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

### (16 DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)		Néant X
	12	
Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue – Biens	ОВ	
Production vendue – Services	OC	
Production stockée	OD	
roduction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
dubventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	
ransferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК	
'lus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une ctivité normale et courante	OL	
tentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	00	
achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
oyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre 'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	os	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow	
abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale t courante	OY	
Caxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P.	OZ	
raction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre 'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330–CVAE)	117	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N 2059-F 20

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI ) N° de dépôt

# (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )

1 /	(1)
/1	
/ 1	

Pays

Néant **
EXERCICE CLOS LE 30062014 N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C.A.B.C.(sarl)
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE
CODE POSTAL 80110 VILLE MOREUIL
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 099
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SA Dénomination SODEPI
N° SIREN (si société établie en France) 344372313 % de détention Nb de parts ou actions 5097
Adresse: N° 22 Voie BD MICHEL STROGOFF
Code Postal 80440 Commune BOVES Pays FR
Forme juridique SCA Dénomination NORIAP
N° SIREN (si société établie en France) 330189028 % de détention Nb de parts ou actions 2
Adresse: N° 22 Voie BD MICHEL STROGOFF
Code Postal 80440 Commune BOVES Pays FR
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M Nom patronymique NAMONT Didier Prénom(s)
Nom marital
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Advance Nº Voic

Commune

Code Postal

 $I^{cr}$  EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>(2)</sup> Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $\bar{n^\circ}$  2032



### FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2014

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt	
EXERCICE CLOS LE 30062014	N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C.A.B.C.(sarl)	
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE	
CODE POSTAL 80110 VILLE MORE	CUIL
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse :	
Code Postal Commune	Pays [
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Adresse : Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse :	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation : C.A.B.C.(sarl)

 Adresse :
 42 A.DE LA REPUBLIQUE 80110 MOREUIL
 Durée N :
 12

 № SIRET :
 35131245900032
 Durée N-1 :
 12

Rubriques		Montant brut		Amort. Prov.	30/06/2015	30/06/2014
Capital souscrit non appelé I	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	ΑВ		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets, droits similaires	AF		AG			
Fonds commercial (1)	АН	19 056	ΑI		19 056	19 056
Autres immobilisations incorporelles	AJ		ΑK			
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	AN		ΑO			
Constructions	ΑP		AQ			
Installations techniq., matériel, outillage	AR	2 512 559	AS	1 601 454	911 106	543 883
Autres immobilisations corporelles	АТ	96 870	ΑU	85 702	11 168	20 626
Immobilisations en cours	ΑV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations par mise en équivalence	CS		СТ			
Autres participations	CU	6 912	CV		6 912	6 848
Créances rattachées à participations	BB		ВС			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF	4.500	BG		4.500	4 =00
Autres immobilisations financières	ВН	1 500	BI		1 500	1 500
TOTAL II	BJ	2 636 897	BK	1 687 155	949 742	591 913
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières, approvisionnemts	BL	74 458	BM		74 458	38 942
En-cours de production de biens	BN		ВО			
En-cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR	132 648	BS		132 648	158 690
Marchandises	ВТ		BU			
Avances,acomptes versés/commandes	BV		BW			
CREANCES						
Créances clients & cptes rattachés (3)	ВХ	441 787	BY	99 723	342 064	237 232
Autres créances (3)	ΒZ	191 417			191 417	94 637
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
(dt actions propres )						
Disponibilités	CF	75 784	CG		75 784	137 080
COMPTES DE REGULARISATION	<u> </u>	00.770			00 770	05.000
Charges constatées d'avance (3)	CH	62 778	CI		62 778	35 380
TOTAL III	CJ	978 872	CK	99 723	879 149	701 961
Frais émission d'emprunts à étaler IV	CW					
Primes rembourst des obligations V	CM					
Ecarts de conversion actif VI	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	СО		1A	1 786 878	1 828 891	1 293 874
Renvois:(1) droit bail	-	(2)Part -1an immo.fin.	CP		(3) Part à + 1 an [CR]	
N-1		N-1			N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :			Créances :	
IIIIIIDDIIIS audio is .		SIUUKS :			Greatices :	

Désignation : C.A.B.C.(sarl)

Rubriques		30/06/2015	30/06/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 102 000 )	DA	102 000	102 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK )	DC		
Réserve légale (3)	DD	10 481	10 481
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1 )	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.	DG		120 861
Report à nouveau	DH	15 377	160
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 915	56 017
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTALI	DL	276 633	289 518
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	838 431	523 035
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs El )	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	433 846	150 941
Dettes fiscales et sociales	DY	75 210	67 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EΑ	204 770	263 147
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	1 552 257	1 004 356
Ecarts de conversion passif V	ED		
TOTAL GENERAL (IàV)	EE	1 828 891	1 293 874
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont - Ecart de réévaluation libre	1D		
- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EG	935 875	1 004 356
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)	EH	8 513	
Dettes à plus d'un an (balo)  Dettes à moins d'un an (balo)		616 383 213 535	

Désignation : C.A.B.C.(sarl)

Rubriques	France			Exportation		30/06/2015	30/06/2014
Ventes de marchandises	FA 975 6	95	FΒ		FC	975 695	1 133 482
Production - biens	FD		FE		FF		
vendue - services	FG 1 053 4	$\rightarrow$	FH		FI	1 053 400	1 083 290
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ 2 029 0	95	FK		FL	2 029 095	2 216 771
Production stockée					FM	\	11 500
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provis	ione transforte do chara	100	(Q)		FO FP		11 576
Autres produits (1) (11)	ions, transferts de charç	yes (	(9)		FQ		591
TOTAL DES PRODUITS D	D'EXPLOITATION (2)			I	FR	2 027 496	2 240 438
Achats de marchandises (y compris d	Iroits de douane)				FS	319 918	518 170
Variation de stock (marchandises)	,				FT		
Achats matières premières, autres app	provisionnements (et dro	its c	de de	ouane)	FU	ı	
Variations de stock (matières première	es et approvisionnements	s)			FV	(35 516)	(15 020)
Autres achats et charges externes (3)	(6 bis)				FW	1 062 628	1 074 336
Impôts, taxes et versements assimilés					FX		20 160
Salaires et traitements					FY		264 004
Charges sociales (10)					FZ	76 569	68 979
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations :	- dotations aux amortiss		ents		GA		211 364
Cur actif circulant I detetions any provi	- dotations aux provisio	ns			GB		12 242
Sur actif circulant : dotations aux provi Pour risques et charges : dotations aux					GD		13 343
· -	k provisions						075
Autres charges (12)					GE		975
TOTAL DES CHARGES D	EXPLOITATION (4)			ıı .	GF	2 048 549	2 156 311
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-	II)				GG	(21 054)	84 127
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH	I	
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)	•				GJ	110	126
Produits des autres valeurs mobilières		nobi	ilisé	(5)	GK		
Autres interêts et produits assimilés (5					GL		
Reprises sur provisions et transferts d	le charges				GM		
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs	mobilières de placement				GN GC		
TOTAL DES PRODUITS F				V	GP		126
TOTAL DESTRODUTS F	IIA/IA/IT/A			<b>v</b>	J GF	110	120
Dotations financières aux amortisseme	ents et provisions				GQ		
Interêts et charges assimilées (6)					GR		14 076
Différences négatives de change	1.925				GS		
Charges nettes sur cessions de valeur	rs mobilieres de placeme	nt			GT		
TOTAL DES CHARGES F	FINANCIERES			VI	GU	10 510	14 076
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 399)	(13 950)
						(1000)	

2053

Désignation : C.A.B.C.(sarl)

Rubriques		30/06/2015	30/06/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	0	11 247
Produits exceptionnels sur opérations en capital	НВ	81 000	7 600
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7) VII	HD	81 000	18 847
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 909	3 335
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		7 600
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7) VIII	НН	12 909	10 935
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	Н	68 092	7 912
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices X	HK	8 724	22 072
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 108 607	2 259 411
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	2 080 691	2 203 394
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	27 915	56 017

(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives A6 obligatoires A9				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		А3		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)		A2	, ,	
(9) Dont transferts de charges		A1	(17 373)	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)	( ,	HX		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)	1K	27	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)	1J	110	
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1H		
- Crédit-bail immobilier		HQ		
(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(balo)	HP		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1G		
. ,		_		
<ul><li>(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme</li><li>(2) Dont produits de locations immobilières</li></ul>		HO HY		

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

Exercice N

Charges Produits

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

	1	/aleur brute des	Augmentations			
CADREA - IMMOBILISATIONS	in	nmobilisations au		par réévaluation	acq	uisitions, créations
	de	ébut de l'exercice	au (	cours de l'exercice	ар	ports, virements
Frais établissement et de développt TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes immobilis. incorporelles TOTAL II	KD	19 056	KE		KF	
Terrains	KG		KH		KI	
Dont composants						
- sur sol propre L9	KJ		KK		KL	
Constructions - sur sol d'autrui M1	KM		KN		KO	
- install.générales M2	KP		KQ		KR	
Install.techn.,mat.,outillage indust. M3	KS	2 236 472	KT		KU	584 543
- installations générales, agencmts, aménag.	ΚV		KW		ΚX	
Autres immob matériel de transport	KY	89 776	ΚZ		LA	
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	7 094	LC		LD	
<ul> <li>emballages récupérables et divers</li> </ul>	LE		LF		LG	
Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
Avances et acomptes	LK		LL		LM	
TOTAL III	LN	2 333 342	LO		LP	584 543
Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
Autres participations	8U	6 848	8V		8W	64
Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 500	1U		1V	
TOTAL IV	LQ	8 348	LR		LS	64
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0G	2 360 746	ОН		0J	584 607

		Diminutions		Valeur brute des			Réévaluation légale		
CADREB - IMMOBILISATIONS		par virement de par cession, mise HS,		immobilisations à			Valeur d'origine		
		poste à poste	mise en équivalence		la	fin de l'exercice	im	immob. fin d'exercice	
Frais établissement et développt Tot. I	IN		CO		D0		D7		
Autres postes immo.incorporelles Tot. Il	Ю		LV		LW	19 056	1X		
Terrains	IΡ		LX		LY		LZ		
- sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
Constructions - sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
- install.génér., agenct	IS		MG		MH		MI		
Install.techn.,matériel,outillage indust.	П		MJ	308 456	MK	2 512 559	ML		
- install.génér., agenct	IU		MM		MN		МО		
Autres immob matériel de transport	IV		MP		MQ	89 776	MR		
corporelles - mat.bureau, inf., mob.	IW		MS		МТ	7 094	MU		
- emballages récupér.	IX		MV		MW		MX		
Immobilis. corporelles en cours	MY		ΜZ		NA		NB		
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
TOTAL III	ΙΥ		NG	308 456	NH	2 609 429	NI		
Participations par mise en équivalence	ΙZ		ΟU		M7		OW		
Autres participations	10		ОХ		OY	6 912	ΟZ		
Autres titres immobilisés	11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilis. financières	12		2E		2F	1 500	2G		
TOTAL IV	13		ŊJ		NK	8 412	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	14		0K	308 456	0L	2 636 897	ом		

- 5 bis -

### **ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOS AMORTISSABLES**

Désignation : C.A.B.C.(sarl) Clôture au : 30/06/2015

		montant écarts	Utilisation marg	Wiontant de la			
CADRE A	Augmentation montant brut immobilisat.	Augmentation montant des amortissmnts 2	s suppléments éléments fin d'exercice			prov.spéciale fin d'exercice [(col. 1 - 2) - col. 5 (5)] 6	
Concessions, brevets							
Fonds commercial							
Terrains							
Constructions							
Install.,mat.,outill.ind.							
Aut. immo.corporelles							
Immobilisat. en cours							
Participations							
Aut. titres immobilisés							
TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
  - Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1,ceux portés colonne 2.
- (2) Porter le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend:
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (n°2051) à la ligne "Provisions réglementées"

### **CADRE B**

### DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice -		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice =	•	

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31.12 sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amort. suite à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

2054 bis

CADRE A	SITUATI	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES							
Immobilisations amortissables	Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissemts fin exercice					
Frais établist, développement									
Autres immob.incorporelles II Terrains									
- s/sol propre Constructions - s/sol autrui - inst.général.									
Install.techn., mat.,outillage - inst.agencts	1 692 589	217 320	308 456	1 601 454					
Aut. immob mat.transport corporelles - mat.bureau - embal.réc.div	4 136	8 723 735		80 831 4 871					
TOTAL III	1 768 833	226 779	308 456	1 687 155					
TOTAL (I à III)	1 768 833	226 779	308 456	1 687 155					

CADREB	VENTILA	ATION DES MOUVE	EMENTS AFFECT	ANT LA PROVISIO	ON POUR AMOR	TISSEMENTS DER	OGATOIRES
		Dotations			Reprises	Mouvement	
Immobilisat. amortissab.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	net amortissements fin exercice
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)							
	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
тот/	AL non ventilé	NW = (NP +	NQ + NR)	N	Y = (NS + NT + N	U)	NZ = (NW - NY)

CADRE C	MOUVEMENTS	DE L'EXERCICE AFFECTANT LES	CHARGES REPARTIES SUR PLUSII	EURS EXERCICES
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler Primes de rembt obligations				

		Nontant au début		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Montant à la fin
Nature des provisions	,	de l'exercice		Dotations		Reprises		de l'exercice
-		40 10/01010		Dotationio		1.0p.1000		40 1 0/101 0100
Prov. gisemts miniers, pétroliers	3T		TA		ТВ		TC	
Prov. pour investissement	3U		TD		TE		TF	
Prov. pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
Amortissements dérogatoires	ЗХ		TM		TN		TO	
Dont majoration except. 30%	D3		D4		D5		D6	
Implant. étrang. avant 01/01/92	IA		IB		IC		ID	
Implant. étrang. après 01/01/92	ΙE		IF		IG		IH	
Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		тѕ		тт		ΤU	
Prov. pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Prov. pour garanties clients	4E		4F		4G		4H	
Prov. pertes marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
Prov. pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
Prov. pensions, obligations simil.	4X		4Y		4Z		5A	
Prov. pour impôts	5B		5C		5D		5E	
Prov. pour renouvellment immo.	5F		5H		5J		5K	
Prov. pour gros entretien et revi.	EO		ΕP		EQ		ER	
Prov. charges s/congés à payer	5R		5S		5T		5U	
Autres prov. risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		τv		TW		тх	
Prov. immobilisat. incorporelles	6A		6B		6C		6D	
Prov. immobilisat. corporelles	6E		6F		6G		6H	
Prov. titres mis en équivalence	02		03		04		05	
Prov. titres de participation	9U		9V		9W		9X	
Prov. autres immo. financières	06		07		08		09	
Prov. stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
Prov. comptes clients	6T	13 343	6U	93 104	6V	6 724	6W	99 723
Autres prov. pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	13 343	TY	93 104	ΤZ	6 724	UA	99 723
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	13 343	UB	93 104	UC	6 724	UD	99 723
	- d'e	exploitation	UE	93 104	UF	6 724		
Dont dotations et reprises		nancières	UG		UH			
		ceptionnelles	W		UK			
Dépréciation des titres mis en équivale	nce a	à la clôture de l'exercio	∟ :е		l		10	
			-					

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances ratta	achées à des participations	UL		UM		UN
Prêts (1) (2)		UP		UR		US
Autres immobi	lisations financières	UT	1 500	UV	1 500	UW
Clients douteur	x ou litigieux	VA			•	
Autres créanc	es clients	UX	441 787		441 787	
Créance repré	sent. titres prêtés UO	Z1				
	omptes rattachés	UY				
Sécurité Socia	lle et autres organismes sociaux	UZ				
	- impôt sur les bénéfices	VM				
	- taxe sur la valetuv æjoutée	VB			160 781	
collectivités	- autres impôts, taxes, versemts assimilés	VN				
	- divers - diverses sociaux	VP			15 500	
Groupe et ass		VC			15 136	
	rs (dont pension titres)	VR			00 ==0	
Charges cons	tatées d'avance	VS	62 778		62 778	
	TOTAUX	VT	697 482	VU	697 482	vv
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- remboursts obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et av	ances consentis aux associés	VF				

Emprunts obligataires conver.(1) Autres emprunts obligataires (1) Empr., dettes - à 1 an maximum établist crédit - à plus de 1 an Empr.,dettes financ.divers (1) (2) Fournisseurs, comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale, aut.org.sociaux - impôt bénéfices  Montant brut  7Y 7Z 838 431 VH 8A FOURNISSEURS, COMPTES PATRICHES BB 433 846 PERSONNEL EN COMPTES PATRICHES BC 26 046 SECURITE SOCIALES BC 8E 8E	A 1 an au plus  222 049  433 846 26 046 48 534	A plus d' 1 an et 5 ans au plus 616 383	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1) 7Y Autres emprunts obligataires (1) 7Z Empr., dettes - à 1 an maximum VG 838 431 établist crédit - à plus de 1 an VH Empr.,dettes financ.divers (1) (2) 8A Fournisseurs, comptes rattachés 8B 433 846 Personnel et comptes rattachés 8C 26 046 Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E	222 049 433 846 26 046		
Autres emprunts obligataires (1)  Empr., dettes - à 1 an maximum  établist crédit - à plus de 1 an  Empr., dettes financ. divers (1) (2)  Fournisseurs, comptes rattachés  Personnel et comptes rattachés  Sécurité sociale, aut.org. sociaux  - impôt bénéfices  7Z  838 431  VH  84A  FABRE SAB  433 846  26 046  Sécurité sociale, aut.org. sociaux  - impôt bénéfices  8E	433 846 26 046	616 383	
Empr., dettes - à 1 an maximum VG 838 431 établist crédit - à plus de 1 an VH Empr., dettes financ. divers (1) (2) 8A Fournisseurs, comptes rattachés 8B 433 846 Personnel et comptes rattachés 8C 26 046 Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E	433 846 26 046	616 383	
établist crédit - à plus de 1 an Empr.,dettes financ.divers (1) (2) Fournisseurs, comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale, aut.org.sociaux - impôt bénéfices  VH  8A  433 846  EB  433 846  AB  48 534	433 846 26 046	616 383	
Empr.,dettes financ.divers (1) (2) 8A Fournisseurs, comptes rattachés 8B 433 846 Personnel et comptes rattachés 8C 26 046 Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E	26 046		
Fournisseurs, comptes rattachés 8B 433 846 Personnel et comptes rattachés 8C 26 046 Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E	26 046		
Personnel et comptes rattachés 8C 26 046 Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E	26 046		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux 8D 48 534 - impôt bénéfices 8E			
- impôt bénéfices 8E	48 534		
F4-4 -44			
Etat et autres - T.V.A.			
collectivités - oblig.cautionnées VX			
- autres impôts VQ 630	630		
Dettes immob. cptes rattachés 8J			
Groupe et associés (2)			
Autres dettes (pension titres) 8K 204 770	204 770		
Dettes représent.titres emprunt. Z2			
Produits constatés d'avance 8L			
TOTAUX VY 1 552 257 VZ	Z 935 875	616 383	
(4) 5			
(1) Emprunts souscrits ds exerc. VJ 500 000			
Emprunts rembour.ds exerc. VK 193 183			
(2) Emprunts, dettes associés VL			

I REINTEGRATIONS			BENEFICE	COMPT	ABL	E DE L'EXERCICE	WA	27 915
Rémunération de l'exploita	nt ou des associés	de sociétés soumises à	l'impôt sur le rev	/enu			WB	
Rémunération conjoint		moins part déduc	tible			à réintégrer :	WC	
Avantages personnels no	n déductibles	WD	Amort. Excéde	ent.(art.	WE		XE	
(sauf amortissements à po			39-4 du CGI) e	et autres a	mort	. non déductibles		
Autres charges et dépens	es somptuaires	WF	Taxe sur les v	oitures	WG			
visées à l'art.39-4 du CGI			particulières d	es société	és (e	ntreprise à l'IS)		
Provisions et charges à pa	ayer non déduct.	WI	Charges à pay	er liées	XX			
		<u> </u>	à des états ou	territoires	nor	n coopératifs	XW	6 004
Amendes et pénalités		WJ 6 004	Charg.financ.	(212bis)	XZ			
Réintégrations prévues à	l'article 155 du CGI						XY	
Impôt sur les sociétés		lan I	T 54 14 4				17	8 724
Quote-part : bénéfices sté	•		1	art.209B		, III D.)	K7	
Moins-values nettes à long			5% pour entrepr	ises soun	nses	s a r.R.)	18 7N	
Moins-values nettes à long Fraction imposable des plu	=	aux de 0% - plus-values nettes à d	ourt tormo				ZN WN	
réalisées sur exercices ar		<ul><li>plus-values nettes a c</li><li>plus-values soumises</li></ul>		fuciono			WO	
Ecarts de valeurs liquidativ		- plus-values sourilises	au regime des	1 4510115			XR	
Réintégrations div. Dont (	Intérêts excéd.	SU	Zones er	treprises	SW		WQ	
Déficit étranger PME précé		SX	Quote part			)		
			<u>'</u>			TOTAL I	WR	42 643
						TOTAL 1	VVI	42 043
II DEDUCTIONS			PERTE C	OMPTAB	LED	E L'EXERCICE	ws	
Quote-part dans les perte	s subies par une so	ciété de personnes ou u	n GIE				WT	
Provisions et charges à pa	-						WU	229
		de 15 % (16% pour enti	eprises soumis	es à l'I.R.)			WV	
	- imposées au taux						WH	
	- imposées au taux						WP	
		noins-values à long term	e antérieures				WW	
	- imputées sur les d						XB I6	
Autres plus-values impose Fraction des plus-values r			sition est différé	<u> </u>			WZ	
Régime sociétés mères, fil		·			2A		XA	
Déduction autorisée au titr	•	•			211	/	ZY	
Majoration d'amortissemen		no rodino de dello loc col		0 11101			XD	
.,		Ent.nouv. 44septies	Ent.nouv.44	sexies	Jeu	nes ent.innovantes		
		K9	L2		L5			
Abattement sur bénéfice		Pôle compétitivité	Stés inv.imn	no.côtées	-	Restruct.défense		
et exonérations		L6 ZF urbaine 44octies,A	K3 Bassin emp	là rodyn	PA	activités 44quaterde.	XF	
		OV OV	1F	i.a redyri.	XC	activites 44quaterde.		
		Revitalisation rurale	<u> </u>		7.0			
		PC						
Ecarts de valeurs liquidativ	ves sur OPCVM (ent	reprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses			Créance report arriè		ZI	)	XG	16 243
à détailler sur feuillet sépa	ré (Ext 2)		•					
						TOTAL II	XH	16 472
III RESULTAT FISCAL								
Rési	ultat fiscal avant imp	utation	BENEFICE	(I - II)	ΧI	26 171		
	les déficits reportab		DEFICIT	(II - I)			ХJ	
Déficit de l'exercice report	é en arrière (entrep	rises à l'IS)			ZL			
Déficits antérieurs imputés							XL	
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN)	ou DEFICIT (lig	jne XO)	XN	26 171	хо	

10 -			NITES POUR CO				2058-B
	ET PRO	VIS	IONS NON DED	JCT	IBLES		
Désignation :	C.A.B.C.(sarl)				Clôture	au :	30/06/2015
I SUIVI DES DEFI	CITS						
	reporter au titre de l'exercice précéd					K4	
•	(total lignes XB et XL du tableau 2058.	A)				K5	
•	les (différence K4-K5) ice (2058A, ligne XO)					K6 YJ	
	restant à reporter (somme K6+YJ)					YK	
II INDEMNITES CO	ONGES A PAYER, CHARGES CORRE	SPON	DANTES	Do	tations de l'exercice		
	és payés et charges correspondante			ZT	25 692		
	es payes et charges correspondante	S (all	.59.1,al.1)	21	23 092		
II PROVISIONS ET	CHARGES A PAYER NON DEDUCTI	BLES		Do	tations de l'exercice	Re	prises sur l'exercic
Indemnités cong	és payés et charges correspondante	s (art	.39.1,al.2)	ZV		zw	
Provisions po	ur risques et charges						
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pou	ır dépréciations			0.0		٥٦	
				9D 9F		9E 9G	
				9H		9J	
Charges à paye	er						
				9K		9L	22
				9M		9N	
				9P		9R	
				98		9T	
	TOTAUX à r	epor	ter au tableau 2058A	YN		YO	
				(	ligne WI YN = Total ZV à 9S)	(	ligne WU YO = Total ZW à 9T)
	CONSEQUEN	CES	DE LA METHODE PAR	R COI	MPOSANTS		
		(A	t. 237 septies du CG	1)			
			Début d'exercice		Imputations		Fin d'exercice
Montant de la réir	ntégration ou de la déduction	L1	Début d'exercice		Imputations		Fin d'exercice

2058-C

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT			30/06/2014
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent			OC 160
Résultat de l'exercice précédent			0D 56 017
Une annexe est présente en "Compléments Liasse". Le total de l'annexe se re	porte	dans la zone 0E	
Prélèvements sur les réserves			0E
TOTAL I - ORIGIN	ES		0F 56 177
Affectations Réserve légale ZB	Div	ridendes	ZE 40 800
Autres réserves ZD	Au	tres répartitions	ZF
<u> </u>	Re	port à nouveau	ZG 15 377
TOTAL II - AFFEC	TATIO	NS	ZH 56 177
DISTRIBUTIONS (Articles 235 Ter ZCA)			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution a	u titre d	le l'exercice	XV
RENSEIGNEMENTS DIVERS		30/06/2015	30/06/2014
ENGAGEMENTS			
Engagements de crédit-bail mobilier	YQ		
(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7	)		
Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		202.227	000.440
Sous-traitance	YT	326 607	298 116
Locations, charges locatives et de copropriété	ار XO	59 726	76 156
(loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 15 245	$\rfloor \prime \rfloor_{YU}$	190 082	133 844
Personnel extérieur à l'entreprise Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	2 983	1 319
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	2 903	1318
Autres comptes (dont cotisat, aux organisat, syndic, & prof.	7) st	483 230	564 902
Total du poste, ligne FW du tableau n° 2052	<b>」</b> ′	1 062 628	1 074 336
IMPOTS ET TAXES		1 002 028	1 074 330
Taxe professionnelle, CFE, CVAE	ΥW	10 982	7 949
Autres impôts et taxes (taxe intérieure produits pétroliers ZS	7) 9Z	11 237	12 211
Total du poste, ligne FX du tableau n° 2052	<b>」</b> ′	22 219	20 160
T.V.A.	'^	22 213	20 100
Montant de la T.V.A collectée	YY	316 053	283 292
Montant de la T.V.A déductible sur biens et services, hors immobilisations	YZ	650 314	214 649
DIVERS			
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration DADS1 ou modèle 2460)	0B	252 265	
Montant plus-value en franchise d'impôt, première option régime simplifié	0S		
Effect.moyen (apprentis handicapés	) YP	10,00	10,00
Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés	ZK		
Filiales et participations, liste au 2059G (art.38 II, ann.III CGI)  ZR  0  indiquer 0 (non), 1 (or		Centre Gestion Agréé	XP
REGIME DE GROUPE	~-,		
Sté:résul.hors group. JA 26 171 +values 15% JK	1	+ values à 0 %	JL
+values 19% JM		Imputations	JC
Groupe:résultat ens. JD 627 308 +values 15% JN		+ values à 0 %	JO
+values 19% JP	J	Imputations	JF
1 (mère), 2 (filiale) [JH	] 2	N°SIRET sté mère	JJ 34437231300025

### - 12 - DETERMINATION DES PLUS OU MOINS VALUES

2059-A

Désignation : C.A.B.C.(sarl) Clôture au : 30/06/2015

A DETERMINATION	DE LA VALEUR RE	SIDUELLE			
Nature et date	Valeur	Valeur	Amort.	Autres	Valeur
éléments cédés	d'origine	réévaluée	IS	amortissements	résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	•	<u> </u>	•	·	·

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir le détail dans l'annexe "2059 A- Immob. Relevant de +/- values", présent dans la rubrique Complément EDI-TDFC.

Prix de	Montant	Qualification fiscale							
vente	+ ou - value	Court terme	L	Plus-values					
(7)	(8)	(9)	19%	15 ou 16%	0 %	à 19% (11)			
Au regard o	de la norme ED	I-TDFC, veuillez sa	nisir le détail (	dans l'annexe					
"2059 A- Immob. Rele					DI-TDFC.				
Le tot	al des plus ou i	moins values doit	être reporté ci	i-dessous					
TOTAL DES PLUS OU N	IOINS VALUES								
Autres éléments									
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale	e	+							
de réévaluation afférente aux éléments c	édés								
14 Amortissements irrégulièrement différés s	se rapportant	+							
aux éléments cédés									
15 Amortissements afférents aux éléments d		+							
exclus des charges déductibles par dispo 16 Amortissements non pratiqués en compta	•	l. I							
correspondant à la déduction fiscale pour		+							
17 Résultats nets de concession ou de sous									
de licences d'exploitation de brevets faisa									
l'actif immobilisé	•								
18 Provisions pour dépréciation des titres rel	levant du								
régime des +/- values à long terme deven	ues sans objet								
19 Dotations de l'exercice aux comptes de p	•								
dépréciation des titres relevant des +/- va									
20 Divers (détail à donner sur une note anne		+							
Au regard de la norme EDI-TDFC, saisir dans l'annexe "2059 A-Divers", présent d									
la rubrique Complément EDI-TDFC.	iuns								
Cadre A : +/- value nette à court terme (l	I.1 à 20,col.9)								
Cadre B : +/- value nette à long terme (l.		(A)	(B) \	/entilation par t	aux	(C)			
	,	` '	٠,	•		` '			

- 13 -

# AFFECTATION PLUS-VALUES A COURT TERME ET PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

2059-B

Imposition répartie sur 3 ans	réalisées	réintégré		
sur 3 ans		reintegre	de l'exercice	réintégrer
sur 10 ans sur une durée différente				
TOTAL 1				
Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
au titre de N-2  Sur 10 ans N-2  ou sur une N-3  durée différente N-4  (à préciser) N-6  au titre de : N-7	2 2 3 4 5 5 6 7 7 3 3			
(	sur 3 ans N-1 au titre de N-2  Sur 10 ans N-2  Sur 10 ans N-2  Sur une N-3  durée différente N-4  (à préciser) N-6  au titre de : N-7  N-8	Montant net des plus-values réalisées à l'origine sur 3 ans N-1 au titre de N-2  N-1 Sur 10 ans N-2 bu sur une N-3 durée différente N-4 da préciser) N-5 N-6 au titre de : N-7 N-8 N-9	Montant net des plus-values réalisées à l'origine réintégré  sur 3 ans N-1 au titre de N-2  N-1 sur 10 ans N-2 ou sur une N-3 durée différente N-4 rà préciser) N-5 au titre de : N-7 N-8 N-9	Montant net des plus-values réalisées à l'origine  Sur 3 ans N-1 au titre de N-2  N-1 Sur 10 ans N-2 au sur une N-3 durée différente N-4 da préciser) N-5 Au titre de : N-7 N-8 N-9

B PLUS VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS  de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'I.S)  d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2059B - + Values réintégrées dans le résultat ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.				

- 14 -	SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME	2059-C

Désignation : C.A.B.C.(sarl)	Clôture au :	30/06/2015
Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice au taux de 15% ou 16% Gains nets retirés de la cession de titres de stés à prépond.immobilières exclus du long terme Gains nets retirés de la cession de titres sup.à 22,8 M€		

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur plus values long terme à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
Voins-values	N			
nettes	N-1			
∕loins-values	N-2			
nettes à	N-3			
long terme	N-4			
subies au	N-5			
cours des	N-6			
0 exercices	N-7			
antérieurs	N-8			
	N-9			
	N-10			

Origine			Moins-values				
		à 19 % 16,5 % ou à 15% 2	à 19 % ou 15% imputab/rés. (219la sexies) 3	à 19 % ou 15% imputab/rés. (219la sexies bis) 4	Imputations sur + values à LT à 15 % ou 16,5% 5	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter 2+3+4-5-6
Moins-values	N						
nettes							
	N-1						
Moins-values	N-2						
nettes à	N-3						
long terme	N-4						
subies au	N-5						
cours des	N-6						
10 exercices	N-7						
antérieurs	N-8						
	N-9						
	N-10						

## - 15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME 2059-D RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation : C.A.B.C.(sarl) Clôture au : 30/06/2015

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR EXERCICE N											
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long to											
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%					
Montant réserve spéciale clôture N-1 1 Réserves bilan sociétés absorbées 2											
TOTAL (lignes 1 et 2)	3										
Prélèvements -avec complément IS opérés -sans complément IS	4 5										
TOTAL (lignes 4 et 5)	6										
Réserve spéciale clôture N (3 - 6)	7										

RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS										
Mo	ontant réserve	Réserve figurant au	Montants prélev	és sur la réserve	Montant réserve					
i	à l'ouverture	bilan stés absorbées	donnant lieu à	ne donnant pas	à la clôture					
	de l'exercice	au cours de l'année	complt d'impôt	lieu à cplt impôt	de l'exercice					

### - 16 - VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE 2059-E

Désignation : C.A.B.C.(sarl)

Exercice ouvert le 01/07/2014 et clos le 30/06/2015 Nbre de mois : 12

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	OA	989 735
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 039 360
Production stockée	OD	(26 042)
Production immobilisée à hauteur des seules chges déduc. ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations en commun	OH	345
Transferts de charges refacturées et de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	17 373
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immo. corporelles et incorporelles, si rattachées	OL	
à une activité normale et courante		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 1 OM	2 020 772

II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS(1)		
Achats de marchandises ( droits de douanes compris )	ON	319 918
Variation de stocks ( marchandises )	00	(35 516)
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( droits de douanes compris )	OP	
Variation de stocks ( matières premières et autres approvisionnements )	OQ	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	1 047 383
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immo. corporelles mises à disposition	os	15 245
dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou de location de plus de 6 mois		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	ΟU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat s/opérations en commun	OW	32
Abandons de créances à caractère commercial	ОХ	
Moins-values de cession d'éléments d'immo. corp. et incorp., si activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (), T.I.P.P.	ΟZ	
Fraction dot. aux amortis. afférentes aux immob. corp. mises à dispo. dans le cadre d'une convention	O9	
de location-gérance ou de crédit-bail ou de convention de location de plus de 6 mois		
TOTAL 2	OJ	1 347 061

					11	
III VALEUR AJOUTEE PRO	DUITE					
CALCUL DE LA VALE	JR AJOUTEE		TOTA	L 1-TOTAL 2	OG	673 710
IV CONTRIBUTION SUR LA	A VALEUR AJ	OUTEE DES ENTREPRISES				
Valeur ajoutée assujettie à la C	VAE (à report	er sur le 1329 et la 1330-CVAE)			SA	673 710
Entreprise mono-établisse	ment au sen	s de la cvae (case à cocher)		Х		
Chiffre d'affaires de référence		GX	2 029 095			
Période de référence	du	01/07/2014	au	30/06/2015		
Date de cessation de l'entrepris	se					

#### - 17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL 2059-F

Désignation : C.A.B.C.(sarl) Clôture au : 30/06/2015

Adresse (voie): 42 A.DE LA REPUBLIQUE SIRET: 35131245900032

Code postal: 80110 Ville: MOREUIL

Associés, actionnaires pers. moralesNbre de pers.2Nbre total de parts ou d'actions5100Associés, actionnaires pers. PhysiquesNbre de pers.0Nbre total de parts ou d'actions0

#### I - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2059F - Capital détenu par des personnes morales ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

#### II - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2059F - Capital détenu par des personnes physiques ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

#### - 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS 2059-G

 Désignation :
 C.A.B.C.(sarl)
 Clôture au : 30/06/2015

 Adresse :
 42 A.DE LA REPUBLIQUE
 № SIRET : 35131245900032

Adresse: 42 A.DE LA REPUBLIQUE

Code postal: 80110 Ville: MOREUIL

Libellé de la voie

Dénomination

Libellé de la voie

Dénomination

Libellé de la voie

Commune

Commune

Commune

Nombre total de filiales détenues 0 Forme juridique Dénomination Complément de dénomination N° SIREN % de détention Numéro B/T/Q Libellé de la voie Complément de distribution Lieu dit / Hameau Commune Code Pays (si différent de FR) Code postal Dénomination Complément de dénomination N° SIREN % de détention Forme juridique Numéro B/T/Q Libellé de la voie Complément de distribution Lieu dit / Hameau Commune Code Pays (si différent de FR) Code postal Forme juridique Dénomination Complément de dénomination N° SIREN % de détention Numéro B/T/Q Libellé de la voie Complément de distribution Lieu dit / Hameau Code Pays (si différent de FR) Code postal Commune N° SIREN Forme juridique Dénomination Complément de dénomination % de détention Numéro B/T/Q Libellé de la voie Complément de distribution Lieu dit / Hameau Code Pays (si différent de FR) Code postal Commune Forme juridique Dénomination Complément de dénomination N° SIREN % de détention Numéro B/T/Q Libellé de la voie Complément de distribution Lieu dit / Hameau Code postal Commune Code Pays (si différent de FR) Forme juridique Nº SIRFN Dénomination Complément de dénomination % de détention

> Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir la suite de ces informations dans l'annexe " Filiales et participations ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.

Complément de distribution

Complément de dénomination

Complément de dénomination

Complément de distribution

Complément de distribution

Numéro

Code postal

Forme juridique

Numéro

Code postal

Forme juridique

Numéro

Code postal

B/T/Q

B/T/O

B/T/Q

Lieu dit / Hameau

Lieu dit / Hameau

Lieu dit / Hameau

% de détention

% de détention

Code Pays (si différent de FR)

Code Pays (si différent de FR)

Code Pays (si différent de FR)

N° SIREN

N° SIREN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

du Co	aire obligatoire (article 53 A Code général des impôts)							
Désign	gnation de l'entreprise : C.A.B.C. (s	arl)				Durée de	e l'exercice exprimée en nor	nbre de mois* 12
Adress	sse de l'entreprise 42 A.DE LA REP	JBLIQUE	804	440 BOVES			Durée de l'exerci	ce précédent* 12
Numér	éro SIRET* 3 5 1 3 1 2	4 5 9	0	0 0 3 2				Néant *
							Exercice N clos le, 30062016	N-1 30062015
				Brut	Α	amortissements, provisions	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé	(I)	AA			2	3	
ES	1		AB		AC			
ORELI	Frais de développement *		CX		CQ			
NCORP	Concessions, brevets et droits simila	ires	AF		AG			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial (1)		AH	19 056	AI		19 056	19 056
ILISAT	Autres immobilisations incorporelle	S	AJ		AK			
MMOB	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	ı–	AL		AM			
	tions meorporenes		AN		AO			
ISÉ*	Constructions		AP		AQ			
OBIL.	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	2 563 041	AS	1 850 497	712 544	911 106
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles		AT	86 704	AU	81 988	4 716	11 168
CTIF	Immobilisations en cours		AV	392 500	AW		392 500	
/ IMMC	Avances et acomptes		AX		AY			
98	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
CIERE	Autres participations		CU	6 912	CV		6 912	6 912
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participati	ons	ВВ		BC			
SNOIL	Autres titres immobilisés		BD		BE			
BILISA	Y Prêts		BF		BG			
IMMO	Autres immobilisations financières*		ВН		BI			1 500
	ТО	ΓAL (II)	ВJ	3 068 214	BK	1 932 485	1 135 729	949 742
	Matières premières, approvisionnen	ents	BL	67 194	ВМ	38 900	28 294	74 458
	En cours de production de biens		BN		во			
STOCKS *	En cours de production de services		BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR	70 400	BS		70 400	132 648
LAN	Marchandises		ВТ		BU			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur con	mandes	BV	4 725	BW		4 725	
TIFC	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	339 257	BY	114 375	224 881	342 064
ACTI	Autres créances (3)		BZ	195 183	CA		195 183	191 417
5	Capital souscrit et appelé, non versé		СВ		CC			
ERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	·····)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités		CF	66 896	CG		66 896	75 784
	Charges constatées d'avance (3)*		СН	335 296	CI		335 296	62 778
ion	ТОТ	'AL (III)	СЈ	1 078 949	СК	153 275	925 674	879 149
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW					
Cor e régui	Primes de remboursement des obligations	<b>(V)</b>	СМ					
Ť	Ecarts de conversion actif*	(VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAI	(I à VI)	co	4 147 163	1A	2 085 760	2 061 403	1 828 891
	ois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	СР		(3) Part à plus d'un an CR	
	e de réserve priété :* Immobilisations :		_	Stock	ks:		Créances :	

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A

Dé	signa	tion de l'en	treprise C.A.B.C.(sarl)				Néant *
					Exercice N	E	xercice N – 1
		Capital so	cial ou individuel (1)* (Dont versé :102 000)	DA	102 000		102 000
	İ	Primes d'e	émission, de fusion, d'apport,	DB			
		Ecarts de	réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b>	DC			
		Réserve lé	égale (3)	DD	10 481		10 481
Ç	3		statutaires ou contractuelles	DE			
			réglementées (3)*( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours )	DF			
	CAPITAUA PROPRES	Autres rés	( Dont réserve relative à l'achat	DG	120 861		120 861
	II AC	Report à n		DH	2 492		15 377
	3		AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	78 916		27 915
		Subventio	ns d'investissement	DJ			
		Provisions	s réglementées *	DK			
	İ		TOTAL (I)	DL	314 749		276 633
spu		Produit de	<u>``</u>	DM			
Autres fonds	opres		onditionnées	DN			
Autr	Id.		TOTAL (II)	DO			
su	se s	Provisions	s pour risques	DP			
Provisions	charg	Provisions	s pour charges	DQ	15 000		
Pro	ete		TOTAL (III)	DR	15 000		
		Emprunts	obligataires convertibles	DS			
		Autres em	prunts obligataires	DT			
		Emprunts	et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	616 842		838 431
5	Đ	Emprunts	et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs   EI   )	DV			
PFE	3	Avances e	et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	6 782		
TTAU	3	Dettes fou	rnisseurs et comptes rattachés	DX	312 974		433 846
		Dettes fisc	cales et sociales	DY	157 462		75 210
		Dettes sur	immobilisations et comptes rattachés	DZ	325 000		
		Autres det	tes	EA	312 594		204 770
Con rég	npte ul.	Produits c	onstatés d'avance (4)	ЕВ			
			TOTAL (IV)	EC	1 731 654		1 552 257
		Ecarts de	conversion passif* (V)	ED			
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 061 403		1 828 891
	(1)	Écart de re	éévaluation incorporé au capital	1B			
			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
SIC	(2)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1D			
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
R	(3)	Dont réser	rve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et p	produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			935 875
	(5)	Dont conc	ours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН			8 513

	général des impôts) ation de l'en	treprise : C.A.B.C.	sarl	)					Néant *
						Exercice N			
				France	liv	Exportations et raisons intracommunautaires		Total	Exercice (N – 1)
	Ventes de	marchandises*	FA	1 052 802	FB		FC	1 052 802	975 695
		biens *	FD		FE		FF		
NO	Production	vendue { services *	FG	1 194 082	FH		FI	1 194 082	1 053 400
[ATI	Chiffres d	'affaires nets *	FJ	2 246 884	FK		FL	2 246 884	2 029 095
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production	ı stockée*	•				FM	(62 248)	(26 042)
)'EXI	Production	immobilisée*		FN					
ITS I	Subvention	ns d'exploitation			FO				
ODO	Reprises su	ur amortissements et pro	visions,	transferts de charges* (9)			FP	26 413	24 097
PR	Autres pro	duits (1) (11)					FQ	2 547	345
				Total des p	rodu	nits d'exploitation (2) (I)	FR	2 213 596	2 027 496
	Achats de	marchandises (y compri	s droits	de douane)*			FS	352 385	319 918
	Variation o	de stock (marchandises)	k		FT				
	Achats de	matières premières et au	tres app	rovisionnements (y comp	ris dr	oits de douane)*	FU		
	Variation of	de stock (matières premi	ères et a	pprovisionnements)*			FV	7 264	(35 516)
IION	Autres ach	ats et charges externes (	3) (6 bi	FW	976 012	1 062 628			
)ITA	Impôts, tax	xes et versements assimi	lés*	FX	32 708	22 219			
XPL(	Salaires et	traitements*		FY	295 968	282 817			
DE	Charges so	ociales (10)		FZ	87 505	76 569			
CHARGES D'EXPLOITATION	NOI	ons aux amortissements*		GA	255 495	226 779			
CHA	TION	Sur immobilisations  Sur immobilisations  - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*  Sur actif circulant : dotations aux provisions*  Pour risques et charges : dotations aux provisions							
_	OOTA XPLO	Sur actif circulant : dota	tions au	x provisions*			GC	66 440	93 104
	DE	Pour risques et charges	dotatio	ns aux provisions			GD	15 000	
	Autres cha	rges (12)		GE	2 863	32			
				Total des	char	ges d'exploitation (4) (II)	GF	2 091 640	2 048 549
	ÉSULTAT I	D'EXPLOITATION (I	II)				GG	121 956	(21 054)
opérations en commun	Bénéfice a	ttribué ou perte transfér	ée*			(III)	GH		
opér en co	Perte supp	ortée ou bénéfice transfe	éré*			(IV)	GI		
α	Produits fi	nanciers de participation	ıs (5)				GJ	116	110
CIER	Produits de	es autres valeurs mobilie	eres et ci	GK					
NAN	Autres inté	érêts et produits assimilé	s (5)	GL					
PRODUITS FINANCIERS	Reprises su	ur provisions et transfer	s de cha	rges			GM		
DUL	Différence	s positives de change					GN		
PRO	Produits no	ets sur cessions de valeu	rs mobi		GO				
70				Tot	al de	s produits financiers (V)	GP	116	110
ERES	Dotations 1	financières aux amortiss	ements	et provisions*			GQ		
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et	charges assimilées (6)					GR	13 453	10 510
S FIN	Différence	s négatives de change					GS		
\RGE	Charges ne	ettes sur cessions de vale	eurs mol				GT		
CHA				Tota	l des	charges financières (VI)	GU	13 453	10 510
2 - RI	ÉSULTAT I	FINANCIER (V - VI)					GV	(13 337)	(10 399)
3 - RI	ÉSULTAT (			(I - II + III - IV + V - VI)			GW	108 619	(31 453)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Do	Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)  Néant *										
					Exercice N	Exercice N - 1					
	Si .	Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 600						
SIIIS	NNEL	Prod	uits exceptionnels sur opérations en capital *	НВ		81 000					
PRODUITS	EPTIO	Repr	ises sur provisions et transferts de charges	нс							
Д	EXC		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 600	81 000					
	LES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	НЕ	6 199	12 909					
SGES	EXCEPTIONNELLES	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF							
CHA	EPTIC	Dota	ions exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG							
	EXC		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	6 199	12 909					
4	- RÉ	SUL	AT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	н	1 401	68 092					
Pa	articip	ation	les salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ							
In	npôts	sur les	bénéfices * (X)	нк	31 104	8 724					
			TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 221 313	2 108 607					
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	2 142 397	2 080 691					
5	- B	ÉNÉF	CE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	78 916	27 915					
	(1)	Don	t produits nets partiels sur opérations à long terme	но							
	(2) 1		produits de location immobilières	ну							
	(2) 1	Dont '	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G							
	(2) 1		– Crédit–bail mobilier *	HP							
	(3) 1	Dont	– Crédit–bail immobilier	HQ							
	(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H							
	(5)	Don	t produits concernant les entreprises liées	1J	56	110					
	(6)	Don	t intérêts concernant les entreprises liées	1K		27					
	(6bis)	Don	t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	нх							
	(9)	Don	t transferts de charges	A1	(13 526)	(17 373)					
	(10)	Don	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2							
S	(11)	Don	t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3							
RENVOIS	(12)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4							
REI	(13)	comp	orimes et cotisations émentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								
	(7)		des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) e en annexe) :	t le	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					
	(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exerci Charges antérieures	ice N Produits antérieurs					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation C.A.B.C.(sarl)

Détail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
MAJORATION AG2R 2EME TRIMESTRE 2013	123	
PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES	1 029	
ASSURANCES BRIS MACHINES 14-15	4 240	
FNP AFFAIRE EUCOMDAT	808	
SOLDE PROVISION MSA 4EME TRIMESTRE 2012		7 600
SOLDE FROVISION MOA TEME INTRESTRE 2012		7 000

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl) Néant Augmentations Valeur brute des Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence immobilisations au début de l'exercice Acquisitions, créations, apports CADRE A **IMMOBILISATIONS** et virements de poste à poste INCORP D9 TOTAL I CZFrais d'établissement et de développement **D8** KF TOTAL II KD 19 056 KE Autres postes d'immobilisations incorporelles KI KG Terrains KH L9 KL Dont Composants KJ Sur sol propre KK Sur sol d'autrui Dont Composants KO **M1** KM KN Installations générales, agencements **M2** KR KP KQ et aménagements des constructions 3 Composant Dont Installations techniques, matériel M3 KU 50 482 KS 2 512 559 KT et outillage industriels CORPORELLES Installations générales, agencements, KX immobilisations corporelles KV KW aménagements divers \* LA Matériel de transport\* KY 89 776 KZ Matériel de bureau LD LB 7 094 LC et mobilier informatique Emballages récupérables et LE LG LF LJ LH 392 500 LI Immobilisations corporelles en cours LK LM LL Avances et acomptes LP 442 982 LN 2 609 429 LO TOTAL III 8G 8M 8T Participations évaluées par mise en équivalence FINANCIÈRES 8U 8W 6 912 8V Autres participations 1P 1R **1S** Autres titres immobilisés 1T 1U 1V Prêts et autres immobilisations financières 1 500 LO LR 8 412 LS TOTAL IV TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØJ ØG ØH 442 982 2 636 897 Réévaluation légale \* ou évaluation par mise en équivalence Diminutions Valeur brute des par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence CADRE B **IMMOBILISATIONS** immobilisations à par virement de poste Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice la fin de l'exercice à poste Frais d'établissement et de développement DØ D7 CØ INCOR IN TOTAL I Autres postes d'immobilisations incorpo-LW 19 056 1X 10 LV relles TOTAĹ II LZ LY Terrains IP LX MB MC Sur sol propre IQ MA Constructions ME MF Sur sol d'autrui IR MD Inst. gales, agencts et am. des constructions MH MI IS MG CORPORELLES Installations techniques, matériel et outil-MK 2 563 041 MI IT MJ lage industriels Inst. gales., agencts, amé-nagements divers MO IU MN MM Autres Matériel de transport 8 107 MQ 81 668 MR IV MP immobilisations Matériel de bureau et 2 058 MT 5 0 3 6 ΜU IW MS informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et divers \* MW MX IX MV 392 500 NB Immobilisations corporelles en cours NA MY MZ NF Avances et acomptes NC NE ND 10 165 NH 3 042 245 NI IY TOTAL III NG Participations évaluées par ØU M7 ΙZ ØW mise en équivalence FINANCIÈRES ØX ØY 6 912 Autres participations ΙØ ØΖ 2B 20 Autres titres immobilisés **I**1 2D 2E Prêts et autres immobilisations financières 1 500 2F 12 2G TOTAL IV NJ 1 500 6 912 **I**3 NK 2H ØK 3 068 214 11 665 ØL TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) **I**4

Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)											Néant *						
CADRE	Α			SITI	OITAU	NS ET M				XERCICE DES A				TECHNIC	QUES		
IMMOI	BILISA	TION	IS AMORTISSAB	LES		Montant des amortissements au début de l'exercice			ugm	ugmentations : dotations de l'exercice			ninutions : amo érents aux élér de l'actif et ro	nents sortis	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'éta et de déve	ablisse	ment	TC	TAL	I CY			EL				EM			EN		
Autres im incorporel	mobili		ns TO	TAL	II PE			PF				PG			PH —		
Terrains	nes				PI			PJ				PK			PL		
	5	Sur so	ol propre		PM			PN				PO			PQ		
Construction	ons S	Sur so	ol d'autrui		PR			PS				PT			PU		
	Iı	ıst. ge	énérales, agenceme gements des constr	ents,	, PV			PW				PX			PY		
Installation outillage in	ns tech	niqu	es, matériel et	uction	PZ		1 601 454	QA		249 0	)43	QB			QC		1 850 497
Autres	Iı	ıst. ge	énérales., agencem gements divers	ents,	QD			QE				QF			QG		
immobilisati			iel de transport		QH		80 831	QI		5 7	'17	QJ		8 107	QK		78 440
corporelle	N	latér	iel de bureau et natique, mobilier		QL		4 871	QM		7	'35	QN		2 058	QO		3 548
	E		llages récupérabl		QP			QR				QS			QT		
		t uive		AL I	<b></b>   ¹		1 687 155	┥		255 4	95	QW		10 165	QX		1 932 485
,	ТОТА	L G	ÉNÉRAL (I + I	I + II		1 687 155				255 495		ø0		10 165	ØR –		1 932 485
CADRE	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)   ØN   1 687 155   ØP   255 495   ØQ   10 165   ØR   1 932 485  CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
DOTATIONS REPRISES Mouvement net des												ouvement net des					
Immobilisations Colonne 1 C					Colonne		Colonne 3	:1	D:6	Colonne 4		Col	lonne 5	Colonn		۱. ا	a fin de l'exercice
		Dill	érentiel de durée et autres	M	ode dégi	exceptionner				et autres	N	Iode	degressii	Amortissem exception		1 4 16	i illi de l'exercice
	OTAL I	M9		N1		N2			N3		N4			N5		N6	
Autres immob.	TAL II	N7		N8		]	26		P7		P8			P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3			24		Q5		Q6			Q7		Q8	
Sur sol pro	opre	Q9		R1		]	12		R3		R4			R5		R6	
Sur sol d'a  Ins. gales,		R7		R8		]	19		S1		S2			S3		S4	
et am. des	const.	<b>S5</b>		S6			57		S8		S9			Γ1		T2	
Inst. techni mat. et outi	illage	T3		T4			75		T6		T7			Г8		T9	
Inst. gales am. divers material transport material transport mat. bure. inform. m Emballag récup. et	s	U1		U2		1	J3		U4		U5			U6		U7	
Matériel transport		U8		U9		,	/1		V2		V3			V4		V5	
Mat. bure inform. m	obilier	V6		V7		,	78		V9		W1		,	W2		W3	
Emballag récup. et	ges divers	W4		W5			V6		W7		W8		,	W9		X1	
ТОТА		X2		Х3		2	<b>K4</b>		X5		X6			X7		X8	
Frais d'acquisi titres de partic TOTAL	ition de cipation IV	NL							NM							NO	
Total géné (I+II+III+	éral	NP		NQ		N	IR .		NS		NT			NU		NV	
Total général no (NP+NQ+NF	on ventilé R)	NW				Total géné (NS+	ral non ventilé NT+NU)	N	Y				Total gé	néral non ventil NW-NY)	1	NZ	
CADRE	с																
										nt net à la fin 'exercice							
Frais d'é	missio	n d'e	emprunt à étaler									<b>Z</b> 9			Z8		
Primes d	le remb	ours	ement des obliga	ations								SP			SR		

Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)  Néant												
	Nature des	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *				TA		ТВ		TC			
ntées	Provisions pour (art. 237 bis A-	investissement II) *	3U		TD		TE		TF			
leme	Provisions pour	hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI			
Provisions réglementées	Amortissements		3X		TM		TN		TO			
visio	de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6			
Pro	Provisions pour (art. 39 quinqui	prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		ΙL		IM			
	Autres provision	ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
	Provisions pour		4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H			
ses	Provisions pour terme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M			
t cha	Provisions pour	amendes et pénalités	4N		4P		4R		48			
nes e		pertes de change	4T		4U		4V		4W			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A			
nod s	Provisions pour	•	5B		5C		5D		5E			
ision	immobilisations		5F		5H		5J		5K			
Prov	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				EP	15 000	EQ		ER		15 000	
	Provisions pour fiscales sur cong	charges sociales et sés à payer *	5R		58		5T		5U			
	Autres provisior charges (1)	s pour risques et	5V		5W		5X		5Y			
		TOTAL II	5Z		TV	15 000	TW		TX		15 000	
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
uc	sur	– corporelles	6E		6F		6G		6H			
ciatic	immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
dépré		– titres de participation	9U		9V		9W		9X			
pour		– autres immobilisa– tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N		6P	38 900	6R		6S		38 900	
Provi	Sur comptes cli		6T	99 723	6U	27 540	6V	12 887	6W		114 375	
	Autres provisio dépréciation (1)	ns pour ) *	6X		6Y		6Z		7A			
		TOTAL III	7B	99 723	TY	66 440	TZ	12 887	UA		153 275	
	TOTAL (	GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	99 723	UB	81 440	UC	12 887	UD		168 275	
			-	d'exploitation	UE	81 440	UF	12 887				
Dont dotations et reprises – financières					UG		UH					
- exceptionnelles UJ UK												
Titr	es mis en équival	ence : montant de la dépr	réciat	ion à la clôture de l'exercic	e calc	ulé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5 <sup>e</sup> du C.G.I	10			
(1)	à détailler sur feu	illet séparé selon l'année	de co	onstitution de la provision o	u selo	on l'objet de la provision.						

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Néant

Désignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)

### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CA	DRE A	ÉTAT DES CRÉANC				ant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances	s rattachées à des participations			UL			UM		UN	
AC	Prêts (1)	(2)			UP			UR		US	
DEI	Autres in	nmobilisations financières			UT			UV		uw	
	Clients d	louteux ou litigieux			VA						
	Autres ci	réances clients			UX		339 257		339 257		
	Créance repré	ésentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		)	Z1						
AN		el et comptes rattachés		/	UY						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité	sociale et autres organismes sociaux			UZ						
IFCI		Impôts sur les bénéfices			VM						
ACT	Etat et au	Taxe sur la valeur ajoutée			VB		189 780		189 780		
)E L'	collectiv publiqu		ts assimi	lés	VN						
	publiqu	Divers			VN VP		5 403		5 403		
	Groupe 6	et associés (2)			VC		0 .00		0.00		
		rs divers (dont créances relatives à des op on de titres)	pérations	3	VR VR						
		on de titres) instatées d'avance			1		335 296		335 296		
		nounces d'avance	TC	TAUX	VS		869 735	VU	869 735	vv	
$\vdash$		Prêts accordés en cours d'e			VD VD		003 733	1,61	003 733	1,,1	
OIS	(1)	Montant des - Remboursements obtenus er			<b> </b>						
RENVOIS	(2) Prêt	s et avances consentis aux associés (pers			1						
	DRE B	ÉTAT DES DETTES			ontant brut		A 1 an au <sub>1</sub>	plus	A plus d'1 an et 5 ans a	u plus	
		igataires convertibles (1)	7Y	1	1		2		3		4
	-	nts obligataires (1)	7Z								
	mprunts et	t dettes à 1 an mayimum à l'arigina									
	auprès d établissen	nents	VH		616 842			205 992	2 410	850	
Emi	de crédit	lettes financières divers (1) (2)	8A		010 0	42		203 992	410	000	
-		et comptes rattachés	8B		212.0	74		312 974	1		
		comptes rattachés	8C		312 974						
-		le et autres organismes sociaux	8D		42 4	37 585 37 585					
	tat et	Impôts sur les bénéfices	8E		42 4	+1		42 447			
	utres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	,	65 0	00		65 000	<u> </u>		
	ectivités	Obligations cautionnées	VW		00 U	00		03 000	,		
	bliques	Autres impôts, taxes et assimilés			12 4	20		12 429	<u> </u>		
_		mobilisations et comptes rattachés	VQ 8J		325 0			325 000			
	upe et ass		-+		323 0	00		J25 UUL	,		
Auti	res dettes	(dont dettes relatives à des	VI 8K	<del> </del>	040.5	0.4		240.50			
opéi Dett	rations de le représer	pension de titres)			312 5	34	•	312 594	•		
ou r	emis en ga	arantie * 1 tatés d'avance	Z2   8L								
1100	uuns cons	TOTAL	— <u>├</u>	-	1 724 8	72 .	77 4	214 000	140	050	
SI	· · -						Montant des	314 022 divers en	prunts et dettes contrac-	850 VL	
RENVOIS	(1)			040.0		tés auprès de	s associés	s personnes physiques			
RE	En	nprunts remboursés en cours d'exercice	VK		213 0	/6	* Des explication	s concern	ant cette rubrique sont don	nées d	ans la notice n° 2032

Formulaire	obligatoire	(article	53

ì	3		
Ż			•
ľ	•	•	۱
4	_	r	1
	`	١	1
ŀ	3	٤	:
C		_	1
		•	۱
Ç	I	•	)
Ì	•		i
١	>	>	÷
ľ	<		4
	•	۰	1
۰	₹	•	۱
	<		ì
ĺ	•	•	١
	•	۰	ı
4	<	ľ	١
•		`	1
		`	١
		۰	•
	_		•
	_	Ļ	÷
r		,	
ŀ	J		1
١	>	>	:
۱	<	_	4
	•	•	٠
t	•		ı
r	2	-	Ċ
		:	1
١	1		1
,	-	-	
ŀ	•		1
,		,	
١	1		1
•	ì		ì
١	٠	É	٠
	•	•	•
4	•	ŕ	1
	`	۲	1
١	•		١
Ć	١		
١	5	•	•
٠	$\leq$	Š	•
	<	ξ	į
١	1		1
١	`		ì
	-	<	ì
	ב		١
•		۰	1
*			
۶	2		
•	1	۰	١

		éral des impôts)															
Désigna	tion	de l'entreprise :	C.A	.B.C.(sar	1)									N	léant **		Exercice N, clos le : 30062016
I. RÉINTÉGRATIONS  BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													WA	78 916			
	D.	émunération du travail	. [	de l'exploit	ant ou d	es associ	és									WE	3
al _		entreprises à l'IR)	de son conjoint moins part déductible* à réintégrer : WC														
es en t fisc		vantages personnels no			WD				nortissements exc				G.I.)	WE		XE	
dmis	Α	mortissements à porter dutres charges et dépen			WF			Ta	utres amortissem xe sur les voitu	ires parti	culières			WG		1	
on a du ré	Pı	art. 39–4 du C.G.I.) rovisions et charges à	payer	non	WI			Ch	ciétés (entrepri arges à payer li	ées à des	états et t	erritoir	es	XX		XW	1
ges r		éductibles (cf. tableau	2058-	-B, cadre III)				-	n coopératifs no			2067–	BIS)			۱ <sup>۸</sup> ۱۱	123
Charges non admises en déduction du résultat fiscal		mendes et pénalités			WJ		123	Ch	arges financière	es (art. 21)	2 bis) *			XZ		-	
р	-	éintégrations prévues														XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)   Quote-part   Bénéfices réalisés par une société   WL   Résultats bénéficiaires visés   L'article 209 B du CGI   L7													I7 	31 104		
Quote-par		personnes ou un GIE  Moins-values	'	VL imposées au	tauv de	15 % ou	à	l'art	icle 209 B du CO		L7					K7	
ition t rées		nettes							npôt sur le revo	enu)						I8	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		à long terme		imposées au	taux de	0 %										ZN	
imes d particu ositior		Fraction im	nposat	ole des plus-val	ues réal	isées au			- Plus-val	lues nette	es à cou	rt term	e			WN	1
Rég		co	ours d'	exercices anté	rieurs*			,	– Plus–val	lues soun	nises au	régim	e des	fusi	ons	wo	)
	É	carts de valeurs liquid	atives	sur OPCVM*	(entrep	rises à l'1	IS)		I							XR	
D.C/	<i>,</i> .	1'		ts excédentaires 9–1–3° et 212 du	(CGI)	SU				d'entrepris té exonérée		V				WC	5 557
		diverses à uillet séparé DONT *	Défic	its étrangers anté t par les PME (au	rieureme	nt SX			Quote-	part de 12	% des M	8				1	
Réintég	ratio	on des charges affectée		•			e la taxa	ation	1	alues à taux	X ZeIO					Y1	
		cal afférent à l'activité														Y3	
					-1										TOTAL I	WR	
	ŕ	SUSTIONS												L		WS	113700
		DUCTIONS							PI	ERTE C	OMPT	ABLE	DE	L'E	XERCICE	WI	
		dans les pertes subies															
Provision	ıs et	charges à payer non déduc							1		`		:058–I	3, cad	lre III)	WU	
		_				pour les	entrep	rise	s soumises à l'	impôt su	r le reve	enu)				WV	
-	P	lus-values	osées	au taux de 0 %	1											WH	
iculiers es	١.	a <u>*</u>	osées	au taux de 19%	6											WP	,
on parti différé	1	ong terme – imp	utées	sur les moins-	values n	ettes à lo	ng tern	ne a	ntérieures							WV	<b>√</b>
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		- imp	utées	sur les déficits	antérieu	ırs										XB	i
ies d'in t impo	1	Autres plus-values imp	posée	s au taux de 19	%											<b>I</b> 6	
Régim	I	Fraction des plus-valu	es net	tes à court tern	ne de l'e	exercice o	dont l'i	mpo	sition est diffé	rée*						WZ	<u> </u>
	F	Régime des sociétés m Produit net des actions	ères e	t des filiales *	(Quo	te–part d	les frais produits	et o	charges restant s de participati	imposab ion	ole à 2A					XA	
u	_	Déduction autorisée au										_				ZY	
itatio	ı	Majoration d'amortisse	ement	*												XD	)
s d'inc t sur	se ons*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	]	К9	Entre 44 se	prises nou	velles	L2		Jeunes entrep (44 sexies A)		antes	L5			XF	,
Mesures d'incitation Abattement sur	le bénéfice exonérations*	Pôle de compétitivité (44 undecies)	]	L6	Sociét immo	tés investisse bilier cotée (08C)	ement	КЗ		Zone de re la défense	estructura e ( 44 <i>terd</i>	tion de lecies)	PA				
Abatt	le b et exo		Ç	Øν	Bassin	d'emploi à miser (44 duo		1F		Zone fran (44 quate		ivité	хc				
'								(art.	44 quindecies)		,		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé  Dont déduction exceptionnelle pour investissement  Dont déduction exceptionnelle pour investissement  V9 1 405   Créance dégagée par le report en arrière de déficit  J XG																	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y2												Y2					
												XH	22 388				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)  XI 93 311												XJ					
		l'exercice reporté en a		` •								ZL					
		érieurs imputés sur les ré			•											XL	
RÉSUI	LΤΑ	T FISCAL BÉNI	ÉFICI	E (ligne XN) or	ı DÉFIC	CIT repor	table ei	n av	ant (ligne XO)			XN			93 311	X0	)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

_
2
$\sim$
$\succeq$
<b>.</b>
74
<b>X</b>
S
<
ADMINISTR
$\simeq$
V
1
₹
NEA
$\square$
2
S
$\mathbf{I}$
AIRE DESTI
$\mathcal{I}$
₹
_}
$\overline{}$
XEMPL
$\mathbf{z}$
4
$\mathbf{H}$
<b>J</b> er

EINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N
	Libellé	Montant
PROV CICE 2015		5 50
ROV CICE 2013		
		I I

## ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation C.A.B.C.(sarl)

Montant   1405	II - DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
DEDUCTION FISCALE EXCEP. SUR INVEST. 1405 CICE 2015 1580		Montant
	CICE 2015	15 580
Company		
Company		

ΧU



#### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A

aa coae general aes impons,											
Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)											
I. SUIVI DES DÉFICITS											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1	)				K4						
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5									
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6										
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ										
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK										
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES											
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dota	sala tions	riés pour les entreprises placées de l'exercice			ZT	30 701					
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NO			TE DE	L'IMPÔT							
(à détailler sur feuille	t sép	aré)	Г	otations de l'exercice	R	eprises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1	cor . 1e	respondantes non déductibles bis Al. 2 du CGI *	ZV	,	zw						
Provisions pour risques et charges *											
			8X		8Y						
			8Z		9A						
			9B		9C						
Provisions pour dépréciation *											
			9D		9E						
			9F		9G						
			9Н		9J						
Charges à payer											
			9K		9L						
			9M		9N						
			9P		9R						
			98		9Т						
		ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO						
à rep	orte	r au tableau 2058-A:		ligne WI		ligne WU					
				inglie W1		Inglie We					
CONSÉQUENCES DE LA MÉ	É <b>T</b> I	HODE PAR COMPOSAN	TS (a	rt. 237 septies	du	CGI)					
		Montant au début de l'exercice		tations	N	Iontant net à la n de l'exercice					
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1										
		1 I		1							
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCI	RIT	TES AU REGISTRE DES TR	RANSI	PORTS							

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.</sup> 



#### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

De	ési	gnation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)														_	_	=	Néant	t	*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	aa			45.0	77					<b>(</b> _ ]	Rése	rve lég	ale Z	R					$\dashv$
		antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			15 3	57 <i>1</i>	SZ		ectati réser	ntions { berves   – Autres réserve			-							
ORIGINES		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		27 915 D					Dividendes			ZI					40 8	300		
ORIG		Prélèvements sur les réserves	ØE		표					utres répartitions eport à nouveau			ZI					2 4	192		
		TOTAL I	ØF		, KC				I.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)  TOTAL II			)					43 2	292			
	DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																				
M	ont	tant total des sommes distribuées devant donner lieu au paier	nent o	de la	contr	ibution prévi	ıe à l	article	235	ter Z0	CA a	u titr	e de	l'exerc	ice X	7					
R	REI	NSEIGNEMENTS DIVERS										Ex	erci	ce N :			Е	xerc	ice N	-1:	
ENTS		Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des b	oiens p	oris	J7				)	YQ							_				
ENGAGEMENTS		Engagements de crédit-bail immobilier								YR											
ENG/		Effets portés à l'escompte et non échus								YS											
SE		— Sous-traitance								YT				218	495				3	326 6	307
'AIL'S DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES		Locations, charges locatives (dont montant des loyers des bie et de copropriété en location pour une durée > 6	ns pri mois	s	J8		į	54 684	)	XQ				76	797					59 7	'26
ES ET CH	ES	Personnel extérieur à l'entreprise								YU	209 979			979	190 082			)82			
OSTI ATS I	IERN	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors ré	troce	essior	ns)					SS				2	865					2 9	983
ES P	EX	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	oraires, commissions et courtages							YV											
ILS D TRES		Autres comptes     (dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles	ganisa	ntions ES )					)	ST				467	877				4	183 2	230
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET		Total du poste corres	pond	lant à	la li	gne FW du t	able	au n° 20	052	ZJ	976 012			012				1 0	062 6	328	
ET		— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	W 22 669			669	10		10 9	<del></del> 982			
IMPÔTS ET	LAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétrol	iers	ZS					)	9 <b>Z</b>	10 039			039	11 237			237			
IM		Total du compte corres	spon	dant à	à la li	igne FX du t	ablea	au n° 20	052	YX	32 708			708	22 219						
T.V.A.		— Montant de la T.V.A. collectée								YY				357	216				3	316 0	)53
T.V		<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cou- services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>								YZ				241	488				6	650 3	314
		— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration ann DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *								ØB				277	140						
S		Montant de la plus-value constatée en franchise d'imple régime simplifié d'imposition *	pôt lo	ors de	la p	remière opti	on po	our		ØS											
DIVERS		— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :		ŀ	nandi	capés):				YP				10,00					10	0,00	
DI		Effectif affecté à l'activité artisanale								RL											
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK					%						%	
		Numéro du centre de gestion agréé *	XP					-	– Fil	liales /u par a	<b>et pa</b> rt. 38 I	<b>rticip</b> I de l'a	ation	<b>is:</b> (Li au CGI)	ste au 205	9-G		oui coo non 0	cher 1	ZR	0
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	93	311	Plus-	values à 15%	JK							Plus-val	ies à 0%	JL					
田*:					Plus-	values à 19%	JM				Imputations				ations	JC					
REGIME DE		Groupe : résultat d'ensemble. JD	283	363	Plus-	values à 15%	JN				Plus-values à 0%			J0	JO						
<u> </u>	5				Plus-	values à 19%	JP							Imput	ations	JF					
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N	° SIRET de l	a soci	été mère	du g	groupe	,	JJ 3	3 4	4 3	7 2	3	1	3 0	0	0 2	2 5

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^\circ$  2032 (et dans la notice  $n^\circ$  2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)										Néant X *	
	Α-	DÉTERMINATION DE LA VAL	EUR RÉSIDUELLE								
Natu	ire et	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	rr nette réévaluée* Amortissements pratiqués en franchise d'impôt amortissements*					V	aleur résiduelle
	1					<u> </u>			,		0
	2										
	3										
	4										
ıs*	5										
satio	6										
I. Immobilisations*	7										
. Imn	8										
Ι	9										
	10										
	11										
	12										
	12	B - PLUS-VALUES, MC	DING VALUES			2 1:6: 4: 6:				<b>.</b>	ale
						Qualification fisca		ng terme	is-values re	ansees	Plus-values
		Prix de vente	Montant global de la plus-v ou de la moins-value	value	Court terme			(10)			taxables à 19 % (1)
		①	8		9	19 %	15	% ou 16 %	0 %		(1)
	1										
	2										
	3										
	4										
us*	5										
isatio	6										
Immobilisations*	7										
	8										
I.	9										
	10										
	11										
	12										
	13	Fraction résiduelle de la provision spé	ciale de réévaluation afférent	te aux	+						
	14	éléments cédés  Amortissements irrégulièrement différés s	e rannortant aux éléments cédés		+						
	15	Amortissements afférents aux éléments c			+	_					
	16	bles par une disposition légale  Amortissements non pratiqués en comptat fiscale pour investissement, définie par les	pilité et correspondant à la dédi	uction	+						
ents		ment utilisée  Résultats nets de concession ou de sous c de brevets faisant partie de l'actif immol									
es élém	17	onéreux depuis moins de deux ans									
II - Autres éléments	18 19	Provisions pour dépréciation des titres r values à long terme devenues sans objet Dotations de l'exercice aux comptes de p relevant du régime des plus ou moins-va	provisions pour dépréciation des	s titres							
	20	Divers (détail à donner sur une not	te annexe) *								
	CA	ADRE A : plus ou moins-value netto des lignes 1 à 20 de la co	e à court terme (total algéb lonne ) 9	orique							
	CA	ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co		rique	( <b>A</b> )			(B)			(C)
	CA	ADRE C : autres plus-values taxa	bles à 19 % (11)				(venti	lation par taux)			



## AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise	: C.A.B.C.(sarl)					Néant X *
(à 1°	A ÉLÉMENTS exclusion des plus-values de fusio	ASSU n don	JJETTIS AU RÉGIME FIS t l'imposition est prise en	CAL DES PLUS-VALUE a charge par les sociétés	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B	
· · ·	Origine		Montant net	Montant	Montant compris	Montant
	Imposition répartie		des plus-values réalisées*	antérieurement réintégré	dans le résultat de l'exercice	restant à réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans					
l'exercice	sur une durée différente (art 39					
rexercice	quaterdecies 1 ter et 1 quater CG					
		AL I	Montant net des	Montant anté-	Montant rapporté au	Montant restant
	Imposition répartie	NI 1	plus-values réalisées à l'origine	rieurement réintégré	résultat de l'exercice	à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3				
au cours des	différente (art. 39 quaterdecies	N-4				
exercices antérieurs	1ter et 1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTA	AL 2				
Cette 1	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES rubrique ne comprend pas les plus-value					i.
Plus–values de fu (personnes morale	sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les société	ı és seu	lement)	Plus	s-values d'apport à une socie l'essionnelle exercée à titre in	été d'une activité dividuel (toutes sociétés)
	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	TC	TAL				

14)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

	Désignation de l'entreprise : C.A.B.	C.(sarl)	Néant	X *
		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.		
	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 bis du CGI) <b>1</b> *.		
2 Entrep	Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI) • *.		
				_

#### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % Solde des Moins-values moins-values à 16 % Origine à 16 % 2 4 1 3 Moins-values nettes Ν N-1 N-2 N-3 Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants N-4 N-5 N-6 restant à déduire à la clôture du N-7 dernier exercice) N-8 N-9 N-10

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values	
Origine		À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a sexies - 0 du CGI) À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies - 0 bis du CGI)		À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>	sur le résultat de l'exercice	à reporter  col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥	
1		2	3	4	(5)	6	•	
Moins-values nette	s N							
	N-1							
	N-2							
Moins-values nettes à long terme	N-3							
subies au cours des dix exercices	N-4							
antérieurs (montants	N-5							
restant à déduire à la clôture du	N-6							
dernier exercice)	N-7							
	N-8							
	N-9							
	N-10							

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^{\circ}$  2032

### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : C.J	A.B.C.(sarl)								Néant X *	
I SITUATION DU CO	OMPTE AFFECTÉ A L'ENF	REG	ISTREMENT D	E LA RÉ	ÉSERVI	E SPÉCIALE PO	OUR	L'EXERCI	CE N	
			S	lous-comp	otes de la	réserve spéciale des	plus-	-values à long	terme	
			taxées à 10 %	taxées à	15 %	taxées à 18 %	ta	xées à <b>19</b> %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précéde	ent (N - 1)	1								
Réserves figurant au bilan des so au cours de l'exercice	ociétés absorbées	2								
	TOTAL (lignes 1 et 2)	3								
Day d'in	nant lieu à complément npôt sur les sociétés	4								
Prélèvements opérés  - ne d'in d'in	donnant pas lieu à complément npôt sur les sociétés	5								
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6								
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 – ligne 6)	7								
II RÉSERVE SPÉCIA	ALE DES PROVISIONS PO	UR	FLUCTUATION	N DES C	OURS	' (5 ∘ ,6 ∘ ,7 ∘ aline	éas c	le l'art. 39-	1-5° du CGI)	
montant de la réserve	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		monta	ınts prélev	és sur la 1	réserve			de la réserve	
à l'ouverture de l'exercice l'année 2			donnant lieu à complément d'ir	mpôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			à la clôture de l'exercice  5		
						•				

I" EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16

#### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

**DGFiP** N° 2059-E

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)		Néant *				
Exercice ouvert le : 01072015 et clos le : 30062016 Durée en nombre de mois		12				
I Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises	OA	1 070 494				
Production vendue – Biens	ОВ	(17 692)				
Production vendue – Services	ОС	1 194 082				
Production stockée	OD	(62 248)				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE					
Subventions d'exploitation reçues	OF					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 867				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
TOTAL 1	OM	2 188 503				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	352 385				
Variation de stocks (marchandises)	00					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	7 264				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	899 215				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	os	22 113				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY					
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P.	OZ					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
TOTAL 2	OJ	1 280 977				
III Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	907 526				
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	907 526				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330–CVAE), alors com ci–dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330–CVAE.	ıpléter l	le cadre				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE GX						
Période de référence GY GZ						
Date de cessation HR						
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance de capitalisation et de réassurance de						

toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## (17)

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )

1	(1)
1	

	١.
Néant	
ream	

EXERCICE CLOS LE 30062016 N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C.A.B.C.(sarl)
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE
CODE POSTAL 80440 VILLE BOVES
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SA Dénomination SODEPI
N° SIREN (si société établie en France) 344372313 % de détention Nb de parts ou actions 5098
Adresse: N° 22 Voie BD MICHEL STROGOFF
Code Postal 80440 Commune BOVES Pays FR
Forme juridique SCA Dénomination NORIAP
N° SIREN (si société établie en France) 330189028 % de détention Nb de parts ou actions 2
Adresse: $N^{\circ}$ 22 Voie BD MICHEL STROGOFF
Code Postal 80440 Commune BOVES Pays FR
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

 $I^{cr}$  EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>(2)</sup> Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $\bar{n^\circ}$  2032

## N° 2059-G 201

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

## (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)	Néant	]
---	-----	-------	---

N° de dépôt	
EXERCICE CLOS LE   30062016	N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
	N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE	
CODE POSTAL 80440 VILLE BOVI	ES
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5 0
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : $N^{\circ}$ Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse :	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl) Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12 Adresse de l'entreprise 42 A.DE LA REPUBLIQUE 80440 BOVES Durée de l'exercice précédent\* 12 1 2 4 5 9 0 5 3 Numéro SIRET\* Néant Exercice N clos le, N-1 30062017 30062016 Brut 1 Net 4 Amortissements, provisions Net 3 **(I)** Capital souscrit non appelé AA IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement \* ΑB AC Frais de développement \* CX CO Concessions, brevets et droits similaires ΑF AG Fonds commercial (1) ΑH 19 056 19 056 19 056 ΑI Autres immobilisations incorporelles AJ Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles ΑL AM Terrains AN ΑO CORPORELLES ACTIF IMMOBILISÉ Constructions AP A0 Installations techniques, matériel et outillage industriels 3 061 303 AR AS 2 134 978 926 325 712 544 IMMOBILISATIONS Autres immobilisations corporelles ΑT 86 704 ΑU 85 663 1 041 4 716 Immobilisations en cours ΑV ΑW 392 500 Avances et acomptes AX ΑY Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) CS CT Autres participations CU 6 977 CV 6 912 6 977 BB BC Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés BD BE BF Prêts BG Autres immobilisations financières\* BH ΒI TOTAL (II) BJ 3 174 040 BK 2 220 641 953 399 1 135 729 BL Matières premières, approvisionnements 64 557 BM 27 400 37 157 28 294 En cours de production de biens BN BO STOCKS \* BP En cours de production de services BO Produits intermédiaires et finis BR 283 550 BS 283 550 70 400 ACTIF CIRCULANT Marchandises BT BU Avances et acomptes versés sur commandes BV BW 4 725 Clients et comptes rattachés (3)\* 670 163 136 301 533 863 224 881 CRÉANCES ΒZ Autres créances (3) 81 950 CA 81 950 195 183 CB Capital souscrit et appelé, non versé CC Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... CD CE DIVERS Disponibilités CF 7 648 CG 66 896 7 648 Charges constatées d'avance (3)\* CH 234 851 CI 234 851 335 296 TOTAL (III) CJ 1 342 719 CK 163 701 1 179 018 925 674 Comptes e régularisation Frais d'émission d'emprunt à étaler CW (IV) Primes de remboursement des obligations CM **(V)** (VI) Ecarts de conversion actif\* CN TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 1A 4 516 759 2 132 417 2 384 342 2 061 403 (2) part à moins d'un an des Renvois: (1) Dont droit au bail: CP (3) Part à plus d'un an CR immobilisations financières nettes Clause de réserve de propriété :\*

Stocks:

Créances

Immobilisations

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dá	ciana	tion de l'ent	treprise C.A.B.C.(sarl)				Néant *
De	sigila	non de i em	tieprise emiliaries (Salla)				Trount
					Exercice N	Ex	tercice N – 1
		Capital so	cial ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	102 000		102 000
	Ī	Primes d'é	émission, de fusion, d'apport,	DB			
		Ecarts de 1	réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b>	DC			
		Réserve lé	gale (3)	DD	10 481		10 481
Į.	3	Réserves s	statutaires ou contractuelles	DE			
		Réserves r	églementées (3)*( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours )	DF			
	CAPITAUA PROPRES	Autres rés	( Dont récerve, relative à l'achat	DG	120 861		120 861
	JI A	Report à n		DH	2 358		2 492
	\{\bar{2}	RÉSULT	AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 882		78 916
		Subvention	ns d'investissement	DJ			
	İ	Provisions	réglementées *	DK			
			TOTAL (I)	DL	328 581		314 749
spu	2	Produit de	s émissions de titres participatifs	DM			
Autres fonds	ropre	Avances c	onditionnées	DN			
Aut	Ē,		TOTAL (II)	DO			
su	Se	Provisions	pour risques	DP			
Provisions	harg	Provisions	pour charges	DQ			15 000
Pro	et		TOTAL (III)	DR			15 000
		Emprunts	obligataires convertibles	DS			
		Autres em	prunts obligataires	DT			
		Emprunts	et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	446 559		616 842
5	ŧ [	Emprunts	et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV			
ALEG (W)	3	Avances e	t acomptes reçus sur commandes en cours	DW			6 782
Tad	1	Dettes fou	rnisseurs et comptes rattachés	DX	178 794		312 974
		Dettes fisc	rales et sociales	DY	91 555		157 462
		Dettes sur	immobilisations et comptes rattachés	DZ	12 400		325 000
		Autres det	tes	EA	1 074 529		312 594
Con rég	npte ul.	Produits co	onstatés d'avance (4)	EB			
			TOTAL (IV)	EC	1 803 836		1 731 654
		Ecarts de d	conversion passif* (V)	ED			
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 132 417		2 061 403
	(1)	Écart de ré	évaluation incorporé au capital	1B			
		(	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
SIC	(2)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1D			
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
RE	(3)	Dont réser	ve spéciale des plus–values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et p	produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 574 531		
	(5)	Dont conc	ours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	35 420		

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl) Néant Exercice N Exercice (N – 1) Exportations et France Total FB 885 474 FC Ventes de marchandises\* 885 474 1 052 802 FA FE FF FD Production vendue FH 1 194 082 1 389 857 1 389 857 services \* FG PRODUITS D'EXPLOITATION FK 2 275 331 2 275 331 2 246 884 Chiffres d'affaires nets \* FJ Production stockée\* 213 150 (62248)Production immobilisée\* Subventions d'exploitation FP 63 840 26 413 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges\* (9) FO 3 2 547 Autres produits (1) (11) Total des produits d'exploitation (2) (I) FR 2 552 324 2 213 596 FS 591 427 352 385 Achats de marchandises (y compris droits de douane)\* FT Variation de stock (marchandises)3  $\mathbf{FI}$ Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)\* Variation de stock (matières premières et approvisionnements)\* 2 6 3 7 7 264 CHARGES D'EXPLOITATION Autres achats et charges externes (3) (6 bis)\* 1 092 042 976 012 Impôts, taxes et versements assimilés\* FX (3260)32 708 Salaires et traitements\* FY 330 392 295 968 Charges sociales (10) FΖ 83 156 87 505 dotations aux amortissements\* 288 157 255 495 DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations dotations aux provisions\* GB Sur actif circulant : dotations aux provisions\* 36 345 66 440 Pour risques et charges : dotations aux provisions GD 15 000 1 345 2 863 Autres charges (12) Total des charges d'exploitation (4) (II) GF 2 422 240 2 091 640 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 130 084 121 956 opérations en commun (III)GH Bénéfice attribué ou perte transférée\* (IV) GI Perte supportée ou bénéfice transféré\* 92 116 G.I Produits financiers de participations (5) PRODUITS FINANCIERS Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) GK GL Autres intérêts et produits assimilés (5) Reprises sur provisions et transferts de charges GM GN Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement GO Total des produits financiers (V) GP 92 116 CHARGES FINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provisions\* GQ GR 10 997 13 453 Intérêts et charges assimilées (6) Différences négatives de change GS Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des charges financières (VI) 10 997 13 453 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) (10906)(13337)

119 179

108 619

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

		général de				*
De	esigna	ition d	el'entreprise <u>C.A.B.C.(sarl)</u>			Néant L
					Exercice N	Exercice N - 1
	S.	Prod	uits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 011	7 600
PRODUITS	NNET	Prod	uits exceptionnels sur opérations en capital *	НВ		
RODL	EPTIO	Repr	ises sur provisions et transferts de charges			
Д	EXC		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 011	7 600
	LES	Char	ges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 805	6 199
SGES	NNE	Char	ges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
CHAI	EXCEPTIONNELLES	Dota	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	EXC		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	НН	2 805	6 19
4	- RÉ	SULT	FAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	Ш	8 206	1 40
Pa	articip	ation o	des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
In	npôts	sur les	bénéfices * (X)	HK	34 503	31 104
			TOTAL DES PRODUITS $(I + III + V + VII)$	HL	2 563 426	2 221 31:
			TOTAL DES CHARGES $(II + IV + VI + VIII + IX + X)$	HM	2 470 545	2 142 397
5	- BI	ÉNÉF	ICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	92 882	78 916
	(1)	Don	t produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
			produits de locations immobilières	НҮ		
	(2) I	Dont (	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
			Crédit–bail mobilier *	HP		
	(3) I	Dont (		HQ		
	(4)	Don	t charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
	(5)		t produits concernant les entreprises liées	1J	26	56
	(6)		t intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 840	
	(6bis)		t dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	НХ		
	(6)		t amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter)	Don	t amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Don	t transferts de charges	A1	22 921	(13 526
/OIS	(10)	Don	t cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
RENVOIS	(11)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
_	(12)		t redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont	primes et cotisations émentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7)	Détai	l des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) e e en annexe):	t le	Exerc	
	` /	Joniun	c cn anicae).		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Dátail	dos produits et charges que avaraises antériours :		Exerc	ice N
	(8)	Detail	des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

# ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) Désignation

C.A.B.C.(sarl)

étail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
REPRISE CONSOLE JOHN DEERE		1 000
ABANDON LITIGE EUCOMDAT		808
REMBOURSEMENT DOUBLE PAIEMENT		1 000
DEGREVEMENT CVAE 2015		8 203
CACTURE ACHAT AMENDEMENTS 2013/2014	2 805	0 200
ACTURE ACHAI AMENDEMENIS 2013/2014	2 803	
	+	
	+	

Formulaire obligatoire (article 53 A

Dés	ignation de l'	entreprise <u>C.A.B.C.(s</u>	sarl	)						Néant *		
CA	ADRE A	IMMOBILIS	ATIO	NS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Co	Augme onsécutives à une réévaluation pratiquée u cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	ntation	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
RP.	Frais d'établis	ssement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3		
INCORP	Autres poste	es d'immobilisations incorpo	relles	TOTAL II	KD	19 056	KE		KF			
	Terrains						КН		KI			
					KJ		KK		KL			
	Sur sol  Sur sol  Installati et aména	d'autrui Dont Composants M1		آ	KM		KN		ко			
	Installati et aména	ons générales, agencements gements des constructions * Don Compositions		2	KP		KQ		KR			
S		chniques, matériel Don	sants M	3	KS	2 563 041	KT		KU	498 26		
CORPORELLES		ions générales, agencements, ements divers *			KV		KW		KX			
POR	Installati aménage  Serior Matériel  Matériel  Matériel et mobili	de transport*			KY	81 668	KZ		LA			
COF	Matériel et mobili	de bureau er informatique			LB	5 036	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *						LF		LG			
	Immobilisa	ations corporelles en cours			LH	392 500	LI		LJ			
	Avances et acomptes						LL		LM			
				TOTAL III	LN	3 042 245	LO		LP	498 26		
	Participation	ons évaluées par mise en équ	iivaler	nce	8G		8M		8T			
RES	Autres par	ticipations			8U	6 912	8V		8W	(		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés						1R		1S			
FINA	Prêts et au	tres immobilisations financiè	ères		1T		1U		1V			
				TOTAL IV	LQ	6 912	LR		LS	(		
	Т	OTAL GÉNÉRAL (I + II	+ III +	+ <b>IV</b> )	ØG	3 068 214	ØН		ØJ	498 32		
			Dim				Valeur brute des			Réévaluation légale * ou évaluatior par mise en équivalence		
	CADRE B IMMOBILISATIONS			ar virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice			
ORP.	Frais d'étable et de dévelo	ppement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
Ž I	Autres poste relles	es d'immobilisations incorpo— TOTAL II	10		LV		LW	19 056	1X			
	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
		Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
	Construction	Bui soi a aatrai	IR		MD		ME		MF			
S		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		МН		MI			
CORPORELLES	Installations lage industri		IT		MJ		MK	3 061 303	ML			
POR	Autres	Inst. gales., agencts, amé- nagements divers	IU		MM		MN		MO			
COR	immobilisatio	Matériel de transport	IV		MP		MQ	81 668	MR			
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 036	MU			
	1	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			392 500	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes				ND		NE		NF			
		TOTAL III	IY	392 500	NG		NH	3 148 007	NI			
S	Participation mise en équ	ons évaluées par uivalence	IZ		ØU		M7		øw			
FINANCIÈRES	Autres part	icipations	IØ		ØX		ØY	6 977	ØΖ			
ANC	Autres titre	s immobilisés	I1		2B		2C		2D			
FIN	Prêts et autre	es immobilisations financières	<b>I</b> 2		2E		2F		2G			
		TOTAL IV	<b>I</b> 3		NJ		NK	6 977	2H			
	,	ÉRAL (I + II + III + IV)	<b>I</b> 4	392 500	ØK		ØL	3 174 040	αм			

Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)  Néan													Néant *						
c	CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				M	Montant des amortissements au début de l'exercice				augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises							
	rais d'établiss t de développ			TAL	I CY				EL				EM				EN		
Autres immobilisations incorporelles  TOTAL II				II PE				PF				PG				PH			
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
_		Surs	sol propre		PM				PN				PO				PQ		
Co	onstructions		sol d'autrui		PR				PS				PT				PU		
		Inst. 9	générales, agencem	ents,	DX7				PW				PX				PY		
		hniqu	agements des const ues, matériel et	ructioi	PZ			1 850 497	QA		284 4	181	OB				QC		2 134 978
01	utillage indus	Inst. g	générales., agencem	ents,				1 030 437	OE				OF				OG -		
	Autres		riel de transport		——————————————————————————————————————			78 440	OI		2.0	940	OJ				OK		81 381
	mobilisations	Maté	riel de bureau et					3 548	1			735	QN				QO		4 283
	corporelles	Emba	matique, mobilier allages récupérab					3 546	1				-						4 203
et divers			QP			1 000 105	QR		200.4	157	QS				QT		2 220 641		
TOTAL III						1 932 485	QV		288 1		QW				QX L				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)								1 932 485	ØP		288 1	157	ØQ				ØR		2 220 641
(	CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
			OTAT	ONS							RE	PRISES					ouvement net des		
	nmobilisation mortissables		Différential de durée			Colonne 2 Colonne 3 Amortissement fiscal			Colonne 4 Différentiel de durée			Colonne 5 Colonn Amortissem					amortissements a fin de l'exercice		
Fra	is établissements		et autres		ode dég	gressif		exceptionnel			et autres		/lode	dégressif		exceptio			
	TOTAL tres immob, incor-	-		N1			N2			N3		N4			N5			N6	
por	relles TOTAL I	I N7		N8			P6			P7		P8			P9			Q1	
1	errains	Q2		Q3			Q4			Q5		Q6			Q7			Q8	
tions	Sur sol propre	Q9		R1			R2			R3		R4			R5			R6	
Constructions	Sur sol d'autrui	R7		R8			R9			S1		S2			S3			S4	
	Ins. gales, agend et am. des const			S6			S7			S8		S9			T1			T2	
n	nst. techniques nat. et outillage			T4			T5			T6		T7			T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agen am. divers	U1		U2			U3			U4		U5			U6			U7	
ations oc	Matériel de transport	U8		U9			V1			V2		V3			V4			V5	
mmobilis	Mat. bureau et inform. mobilie	. V6		V7			V8			V9		W1			W2			W3	
Autres i	Emballages récup. et diver	W4		W5			W6			W7		W8			W9			X1	
	TOTAL III	X2		X3			X4			X5		X6			X7			X8	
Fra titr	is d'acquisition d es de participatio TOTAL IV	NL								NM								NO	
	Total général I+II+III+IV)	NP		NQ			NR			NS		NT			NU			NV	
Tot	al général non venti NP+NQ+NR)	lé NW					énéral NS+NT	non ventilé '+NII)	N	Y		l	1	Total g	général (NW-	non ventile	5	NZ	J
	CADRE C	-				(4	10.1112								(2111	1,1)			
_	FFECTANT	LES	TS DE L'EXER CHARGES RÉ EURS EXERCIO	PAR		Mo		net au début 'exercice		Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice		
	Frais d'émiss	ion d'	emprunt à étaler										<b>Z</b> 9				Z8		
Primes de remboursement des obligations													SP				SR		



De	Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)  Néant *													
	Nature des		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant de l'exercice					
	Provisions pour	reconstitution des ers et pétroliers *	3T		TA		ТВ		TC					
tées	Provisions pour (art. 237 bis A–	investissement	3U		TD		TE		TF					
Provisions réglementées	Provisions pour hausse des prix (1) *				TG		TH		TI					
s régl	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		то					
ision	Dont majoration de 30 %	ns exceptionnelles	D3		D4		D5		D6					
Prov		prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM					
		ns réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR					
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU					
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D					
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H					
ses	Provisions pour perme	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M					
t char	Provisions pour	amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S					
nes e	Provisions pour pertes de change				4U		4V		4W					
r risq	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires				4Y		4Z		5A					
nod s	Provisions pour impôts (1)				5C		5D		5E					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour renouvellement des immobilisations *				5H		5J		5K					
Prov	Provisions pour et grandes révisi	ons	EO	15 000	EP		EQ	15 000	ER					
	fiscales sur cong		5R		<b>5</b> S		5T		5U					
	Autres provision charges (1)	s pour risques et	5V		5W		5X		5Y					
		TOTAL II	5Z	15 000	TV		TW	15 000	TX					
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D					
u u		– corporelles	6E		6F		6G		6H					
ciatio	sur immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5					
lépré		– titres de participation	9U		9V		9W		9X					
Jinod		– autres immobilisa– tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9					
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N	38 900	6P	2 800	6R	14 300	6S		27 400			
rovis	Sur comptes cli		6T	114 375	6U	33 545	6V	11 620	6W		136 301			
"	Autres provision dépréciation (1)	ns pour	6X		6Y		6Z		7A					
		TOTAL III	7B	153 275	TY	36 345	TZ	25 920	UA		163 701			
	TOTAL G	ÉNÉRAL (I + II + III)	7C	168 275	UB	36 345	UC	40 920	UD		163 701			
			-	d'exploitation	UE	36 345	UF	40 920						
		Dont dotations et reprises	_	financières	UG		UH							
			_	exceptionnelles	UJ		UK							
Tit	res mis en équival	ence : montant de la dépr	réciat	ion à la clôture de l'exercic	e calc	culé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5 <sup>e</sup> du C.G.I	10					
NO	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10  (1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.													

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^\circ~2032$ 

#### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl) Néant A plus d'un an Montant brut A 1 an au plus **CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES** Créances rattachées à des participations UM UN UL DE L'ACT IMMOBILI Prêts (1) (2) UR US UP Autres immobilisations financières UV UW UT Clients douteux ou litigieux Autres créances clients 670 163 670 163 UX Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie \* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée\* UO **Z**1 DE L'ACTIF CIRCULANT Personnel et comptes rattachés 1 273 1 273 UY Sécurité sociale et autres organismes sociaux UZ Impôts sur les bénéfices VM Etat et autres Taxe sur la valeur ajoutée 50 325 50 325 VB collectivités Autres impôts, taxes et versements assimilés publiques VN 30 352 VP 30 352 Groupe et associés (2) VC Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres) VR Charges constatées d'avance 234 851 234 851 VS TOTAUX VU 986 965 986 965 - Prêts accordés en cours d'exercice VD Montant RENVOIS (1) - Remboursements obtenus en cours d'exercice VE (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques A plus d'1 an et 5 ans au plus A plus de 5 ans Montant brut A 1 an au plus **ÉTAT DES DETTES CADRE B** 7Y Emprunts obligataires convertibles (1) 7Z Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine VG 35 709 35 709 auprès des établissements à plus d'1 an à l'origine VH 410 850 181 544 229 306 de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8A 8B Fournisseurs et comptes rattachés 178 794 178 794 Personnel et comptes rattachés 8C 46 221 46 221 8D Sécurité sociale et autres organismes sociaux 28 211 28 211 8E État et Impôts sur les bénéfices vw Taxe sur la valeur ajoutée autres 16 063 16 063 collectivités VX Obligations cautionnées VQ publiques Autres impôts, taxes et assimilés 1 060 1 060 8J Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 12 400 12 400 Groupe et associés (2) VI 1 055 945 1 055 945

18 584

1 803 836

205 533

(2)

18 584

1 574 531

Montant des divers emprunts et dettes contrac-tés auprès des associés personnes physiques

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

229 306

VL

RENVOIS

(1)

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie \*

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Produits constatés d'avance

8K

 $\mathbb{Z}^2$ 8L

٧١

VJ

VK

**TOTAUX** 

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

	ion de l'entreprise : C. INTÉGRATIONS  Rémunération du travail (entreprises à l'IR)  Avantages personnels non damortissements à porter ligratures charges et dépenses (art. 39–4 du C.G.I.)	A.B.C.(sar	1)								Néant *		Exercice N, clos le : 30062017
I. RÉI	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)  Avantages personnels non damortissements à porter ligradures charges et dépenses	de l'exploita										-	222221
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	(entreprises à l'IR)  Avantages personnels non d amortissements à porter ligr Autres charges et dépenses	de l'exploita				BÉNÉ	FICE (	COMPT	ABLE	DE L	EXERCICE	WA	92 882
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	(entreprises à l'IR)  Avantages personnels non d amortissements à porter ligr Autres charges et dépenses	{	ant ou des	associés								WB	
Charges non admises en déduction du résultat fisc	amortissements à porter ligr Autres charges et dépenses	de son conje	oint	ı	moins	part déductibl	le*			à	réintégrer :	wc	
Charges non admiss déduction du résultat	Autres charges et dépenses		WD		Amorti	ssements excéde	entaires (a		lu C.G.I			XE	
Charges non ac déduction du rés	(ort 20 / dn C G I )		WF		Taxe s	s amortissemen sur les voiture	s partici		es	WG		1 1	
Charges n déduction d	Fraction des loyers à réintégrer	dans le cadre			sociéte	és (entreprises des loyers dis	s à l'IS) spensée	de réinté	Égratio				
Charg	d'un crédit bail immobilier et d' Provisions et charges à pay		RA		(art.	239 sexies D	)			KD	)	┦╏	
dé	déductibles (cf. tableau 203	58–B, cadre III)	WI		non co	opératifs non o	déductib	les (cf. 20	)67–BI	S) XX		XW	123
	Amendes et pénalités		WJ	123	Charge	es financières (	(art. 212	bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'	article 155 du CO	GI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. 1		e 2032)									I7	34 503
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL				ats bénéficiaire: cle 209 B du C		L7				K7	
u s	Moins-values nettes	- imposées au (16 % pour le				môt sur le rev	enu)					18	
npositio 212 et 31 fférée	à long terme	- imposées au			1111							ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					ſ	– Plus–va	lues net	tes à cou	ırt term	ie.		1 1	
Régim pa impos		sable des plus-va d'exercices anté		sées au	{							WN	
	,					– Plus–va	ilues sou	imises at	ı regin	ie des i	usions	WO	
	Écarts de valeurs liquidativ	es sur OPCVM* érêts excédentaires	(entrepri	<del></del>		70000	d'anteque	*				XR	
Réintégrati	ons diverses à (ar	t. 39–1–3° et 212 di		SU		(activi	d'entrepi ité exonér	ée) S	W			WQ	5 403
detailler su		ficits étrangers anté luit par les PME (a		SX			–part de 1: ralues à tar		18				
Réintégr	ration des charges affectées a	ux activités éligi	bles au ré	gime de la ta	exation	au tonnage						Y1	
Résultat	fiscal afférent à l'activité re	levant du régime	optionnel	de taxation	au toni	nage						Y3	
											TOTAL I	WR	132 910
II D	ÉDUCTIONS					n	EDTE 4	COMPT	ADIE	DEL		1 1	102 010
						P	EKIE	COMPT	ABLE	DE L	'EXERCICE	WS	
- 1	art dans les pertes subies par	*										WT	
Provisions	s et charges à payer non déductibl	es, antérieurement t	axées, et ré	intégrées dans	les résu	ltats comptables	s de l'exe	rcice (cf. t	ableau 2	2058–B,	cadre III)	WU	
	– imposé	es au taux de 15	% (16 % <u>)</u>	pour les entre	eprises	s soumises à 1	'impôt s	ur le rev	enu)			wv	
	Plus-values – imposé	es au taux de 0 %	ó									WH	
uliers	nettes à – imposé	es au taux de 199	%									WP	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	long terme – imputé	es sur les moins-	values ne	ttes à long te	rme ar	ntérieures						ww	
sition ons di	– imputé	es sur les déficits	antérieur	'S								XB	
d'impo positi	Autres plus–values impos											1 1	
gimes et in					,:	-:4:4 4:66						I6	
Ré	Fraction des plus-values : Régime des sociétés mère				1	harges restant		ble à	1			WZ	
	Produit net des actions et	parts d'intérêts :	<b>\</b> dédui	re des produ	its nets	de participat	ion	ZA	1		)	XA	
g	Déduction autorisée au tit	re des investisser	nents réal	isés dans les	collec	tivités d'Outr	re-mer*	•				ZY	
Mesures d'incitation attement sur e bénéfice	Majoration d'amortisseme	ent*										XD	
Mesures d'inc Abattement sur le bénéfice	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies) difficultés (44 septies)  Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)  Zone franche urbaine –TE  (44 octies, octies A)	К9	44 sexi		L2		Jeunes ent (44 sexies	reprises innov A)	vantes	L5		XF	
esure temer	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés immobi (art. 208	s investissement lier cotée 3C)	К3			restructur se ( 44 <i>ter</i>		PA			
Abat	Zone franche urbaine –TE  (44 octies, octies A)	øv	Bassin d	'emploi à iser (44 duodecies)	1F			nche d'ac terdecies)	tivité	XC			
				e revitalisation rur	ale (art. 4	14 quindecies)				PC		1	
Éc	earts de valeurs liquidatives s	sur OPCVM* (en	treprises	à l'IS)								XS	
Déduction sur feuillet	s diverses à détailler t séparé	Dont déduction ex pour investis	ceptionnel sement	le	X9	5 275	Créance report en	dégagée p arrière de	ar le e déficit	ZI	)	XG	29 401
	n des produits affectés aux a		au régime	e de la taxatio	on au t	onnage					1	Y2	
III. F	RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	29 40
Résultat	fiscal avant imputation des	déficits reportabl	es:			énéfice ( <b>I m</b> o déficit ( <b>II mo</b>	,		XI		103 509	vi	
Déficit (	de l'exercice reporté en arriè	re (entrenrises à	(1'IS)*			acticit (11 IIIO)	1113 1)					XJ	
	antérieurs imputés sur les résult			à l'IS)*					-   "-			XL	
	<u> </u>	CE (ligne XN) or			en ava	ant (lione XO	)		$  _{XN} $		103 509	XO	

## ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

C.A.B.C.(sarl)

I - REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
PROV CICE 2016	5 403

## ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

C.A.B.C.(sarl)

I - DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
CICE 2016	16 573
PROV CICE 2017	7 553
DEDUC. FISCALE EXCEPTIONNELLE SURINVESTISSEMENT	5 275

ΧU



#### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A

Désignation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)							Néant *
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (		K4					
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A	A)					K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)						<b>K</b> 6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)						YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER,	, CH	ARGES SOCIALES ET FIS	CALES CO	DRF	RESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les sous le régime de l'article 39–1. 1 e bis Al. 1 er du CGI, dota	es sala	riés pour les entreprises placées s de l'exercice				ZT	27 329
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, N			SSIETTE D	ΕL	-'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé) Dotations de l'exercice Reprises su							
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscale pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–	les cor -1. 1 <sup>e</sup>	rrespondantes non déductibles bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
8Z						9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9Т	
TOTAUX (	(YN =	= ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		ΥN		YO	
à re	eporte	er au tableau 2058-A :	-		<del>V</del>		<del>\</del>
					ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
M		Montant au début de l'exercice	In	nput	ations		Iontant net à la n de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1	1					
		1	ı		1		
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSC	CRI	TES AU REGISTRE DI	ES TRAN	SP	ORTS		

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher)

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.</sup> 



#### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A

	uu co	de general des impois)															
J	Désig	gnation de l'entreprise C.A.B.C.(sarl)														Néant	*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	øс		2	492		Aff	ectat	ions	– Rése	rve léga	le <b>ZB</b>				
	-	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	-				SNC		ux réserves				ves ZD	)			
INES		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		78	78 916 E						ZE	_		79	050	
ORIGINES		Prélèvements sur les réserves	ØE				FEC	Au	utres répartitions				ZF	_			
		Trelevements suries reserves	-				ΑF			nouv		nal au total II)	ZG	G .			358
		TOTAL I	ØF			408			. LC total	I don nece	ssairement être é To	OTAL 1	II ZH			81	408
		DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)															
_	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice XV																
		SEIGNEMENTS DIVERS		ا منس				<u> </u>			Exercio	e N :			Exerc	cice N – 1 :	:
FINEL	EINGA GEMIEIN I S	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des ben crédit-bail	iens p	oris	J7			)	YQ								
7 4	JAGE	Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
Į į	DINC	Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
ļ	jES	— Sous–traitance						I.	YT			376 9	924			218	495
	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des bie et de copropriété en location pour une durée > 6		s	J8		52 358	)	XQ			58 3	307			76	797
res	NES	Personnel extérieur à l'entreprise							YU			211 (	575			209	979
POS	HAIS	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors ré	troce	ssion	s)				SS			7 :	364			2	865
DES	S AC E2	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
ILS	UIKE	Autres comptes	anisat	tions	ES			)	ST			437 8	372			467	877
DÉTAILS DES POSTES	V	Total du poste corres	pond	ant à	la ligne FW du	table	au n° 2	052	ZJ			1 092 (	042			976	012
	S	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						1	YW			(97	766)			22	669
ÇEÇE	TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés     (dont taxe intérieure sur les produits pétrol	iers	ZS				)	9 <b>Z</b>			6 5	505		10 039		039
	NI I	Total du compte corre	spone	lant à	la ligne FX du	tablea	au n° 2	052	YX			(3 2	260)			32	708
·	1. v.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY			369	128			357	216
Ē	1.	<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au couservices ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>							YZ			209 4	463			241	488
		<ul> <li>Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration ann DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *</li> </ul>							ØB			279 9	806				
		Montant de la plus-value constatée en franchise d'imple régime simplifié d'imposition *	oôt lo	rs de	la première opt	ion p	our		ØS								
		— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :		h	andicapés):				YP			10,66				10,00	
ğ	SKS	Effectif affecté à l'activité artisanale							RL								
2027310	DIVI	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *  0,50 %									%						
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP								zR	0							
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice RG																
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies																
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	103	509	Plus-values à 15%	JK						Plus-value	s à 0%	JL			
						JC											
JIME	OUP	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN						Plus-value	s à 0%	JO			
REC	GR				Plus-values à 19%	JP						Imputa	tions	JF			
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère,	JH	2	N° SIRET de l	la soci	été mèr	e du	group	e l	IJ 3 4	4 3	7 2	3 1	1 3 (		2 5

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)									Néant X *			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE												
Natu	ire e	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur	r nette réévaluée*	Amortissements prati en franchise d'impe	qués ôt	Autr amortisse	res ements*	Va	aleur résiduelle ⑥	
	1	<u> </u>				<u> </u>			,		Ü	
	2											
	3											
	4											
ıs*	5											
satio	6											
I. Immobilisations*	7											
. Imn	8											
I	9											
	10											
	11											
	12											
	12	B - PLUS-VALUES, MC	NNC VALUES								_	
		D - PLUS-VALUES, MC	JINS-VALUES		(	Qualification fisca		plus et moir ng terme	ıs-values ré	alisées	* Plus-values	
		Prix de vente	Montant global de la plus- ou de la moins-value		Court terme			(0)		taxables à 19 % (1)		
		①	8		9	19 %	15	5 % ou 16 % 0 %			(1)	
	1											
	2											
	3											
	4											
us*	5											
isatio	6											
Immobilisations*	7											
I. Im	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
	13	Fraction résiduelle de la provision spé	ciale de réévaluation afféren	te aux	+							
	14	éléments cédés  Amortissements irrégulièrement différés s	e rannortant aux éléments cédés		+							
	15	Amortissements afférents aux éléments c bles par une disposition légale	**		+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptat fiscale pour investissement, définie par les	oilité et correspondant à la déd	uction	+					-		
nents	17	ment utilisée  Résultats nets de concession ou de sous c de brevets faisant partie de l'actif immol onéreux depuis moins de deux ans										
II - Autres éléments	18	onéreux depuis moins de deux ans Provisions pour dépréciation des titres re values à long terme devenues sans objet	elevant du régime des plus ou r	moins-								
II - Au	19	Dotations de l'exercice aux comptes de prelevant du régime des plus ou moins-va	rovisions pour dépréciation de lues à long terme	s titres								
	20	Divers (détail à donner sur une not										
		ADRE A : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co	lonne) (9)									
	CA	ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la co		rique	(A)			<b>(B)</b>			(C)	
	CA	ADRE C : autres plus–values taxa			(venti	lation par taux)						

#### AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Néant X Désignation de l'entreprise : C.A.B.C. (sarl) A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B) Montant compris dans le résultat Origine Montant net Montant Montant des plus-values antérieurement restant à réalisées\* réintégré de l'exercice réintégrer Imposition répartie Plus-values réalisées sur 3 ans (entreprises à l'IR) au cours de sur 10 ans sur une durée différente (art 39 l'exercice quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1 Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant net des Montant anté-Montant restant Imposition répartie plus-values réalisées à l'origine rieurement réintégré à réintégrer N-1 sur 3 ans au titre de N-2 N-1 N-2 N-3 Plus-values réalisées Sur 10 ans ou sur une durée N-4 au cours des différente (art. 39 quaterdecies N-5 exercices antérieurs 1 ter et 1 quater du CGI) N-6 (à préciser) au titre de : N-7 N-8 N-9 TOTAL 2 В PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission Plus-values d'apport à une société d'une activité (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) Montant net des Origine des plus-values et date Montant anté-Montant rapporté au Montant restant plus-values réalisées à des fusions ou des apports résultat de l'exercice rieurement réintégré à réintégrer l'origine TOTAL

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : C.A.B	.C.(sarl)	Néant	*
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.		
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> =0 bis du CGI) <b>1</b> *.		
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> –0 du CGI)		
			1

#### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice Solde des Moins-values moins-values à 16 % Origine imposables à 16 % à 16 % 1 2 4 3 Moins-values nettes N N-1 N-2 N-3 Moins-values nettes à long terme subies au N-4 cours des dix exercices N-5 antérieurs (montants N-6 restant à déduire à la N-7 clôture du dernier exercice) N-8 N-9 N-10

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values
Origine		À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies - 0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies –0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>	sur le résultat de l'exercice	à reporter  col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
1		2	3	4	(5)	6	•
Moins-values nette	s N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au	N-3						
cours des dix exercices	N-4						
antérieurs (montants	N-5						
restant à déduire à la clôture du	N-6						
dernier exercice)	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

#### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : C.	A.B.C.(sarl)								Néant X *
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									CE N
			S	lous-comp	otes de la	réserve spéciale des	plus-	-values à long	terme
			taxées à 10 %	taxées à	15 %	taxées à 18 %	ta	xées à <b>19</b> %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précéde	ent (N - 1)	1							
Réserves figurant au bilan des so au cours de l'exercice	ociétés absorbées	2							
	<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3							
- dor d'in	nnant lieu à complément mpôt sur les sociétés	4							
Prélèvements opérés  - ne d'in	donnant pas lieu à complément npôt sur les sociétés	5							
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 – ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIA	ALE DES PROVISIONS PO	UR	FLUCTUATION	N DES C	OURS'	' (5 ∘ ,6 ∘ ,7 ∘ aliné	éas c	le l'art. 39-	I-5∘ du CGI)
montant de la réserve		monta	ınts prélev	és sur la 1	éserve			de la réserve	
à l'ouverture de l'exercice	l'année ②		donnant lieu à complément d'in	mpôt ③	ne à co	donnant pas lieu omplément d'impôt	4	a la clôtur	e de l'exercice  (5)
						•			

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D	ésignation de l'entreprise : C.A.B.C.(sarl)			Néa	ınt	*
E	xercice ouvert le : 01072016 et clos le : 30062017 Durée en nombre de mois		12			
Si l	entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :					
ı	Production de l'entreprise					
Ven	tes de marchandises	OA			902	368
Proc	duction vendue – Biens	ОВ	3		(16	894)
Proc	duction vendue – Services	OC	:	1	389	857
Proc	duction stockée	OD			213	150
Proc	duction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	i l			
Sub	ventions d'exploitation reçues	OF				
Aut	res produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	I			2
Trai	nsferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			20	278
Red	evances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК				
	a-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une vité normale et courante	OL				
	trées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	7			-
	TOTAL 1	OM	1	2	508	761
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Ach	ats de marchandises (droits de douane compris)	ON	iΝ		591	427
Var	iation de stocks (marchandises)	OC	)			
Ach	ats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	,			
Var	iation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	2			
Aut	res achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1	033	735
	ers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre le convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	os	1		5	948
	rges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	J			
Aut	res charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7		1	345
	ns-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale ourante	OY	7			-
	es sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I. P.P.	OZ	:			
	ction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre ne convention de location—gérance ou de crédit—bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	,			
	TOTAL 2	OJ		1	635	092
III	Valeur ajoutée produite					
Calo	cul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	ì		873	669
IV	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Vale	eur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur le 1329)	SA			873	669
Si vo	Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE  ous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), complét	ter le	cadre ci	-dess	ous e	t
la ca	se SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.					
	NO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X	_				
Chit	ffre d'affaires de référence CVAE	GX	[	2	275	331
Péri	ode de référence   GY   0   1   /   0   7   /   2   0   1   6   GZ   3   0   /   0   6		/ 2	0	1	7
Date	e de cessation HR /		/			
l D		.1	á a a a a a a a a a a		_	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Pays

17

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

# (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société )

	(1
1/	(1
/ 1	

Néant **
EXERCICE CLOS LE 30062017 N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C.A.B.C.(sarl)
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE
CODE POSTAL 80440 VILLE BOVES
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SA Dénomination SODEPI
N° SIREN (si société établie en France) 344372313 % de détention 99,96 Nb de parts ou actions 5098
Adresse: N° 22 Voie BD MICHEL STROGOFF
Code Postal 80440 Commune BOVES Pays FR
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital
Adresse: N° Voie

Code Postal

Commune

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



#### FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

## (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)	Néant [
---	-----	---------

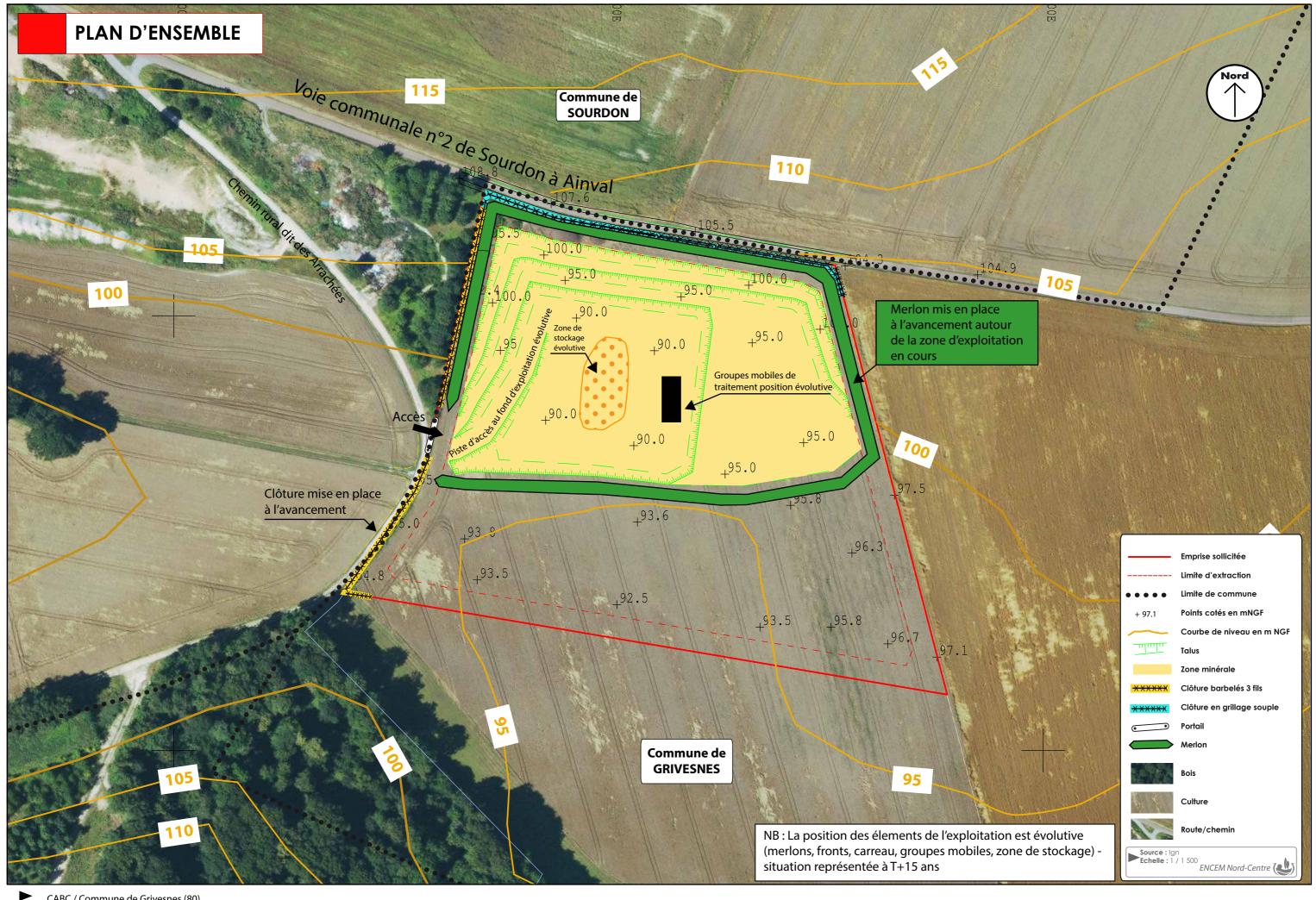
N° de dépôt	1
EXERCICE CLOS LE 30062017	N° SIRET 3 5 1 3 1 2 4 5 9 0 0 0 3 2
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE C.A.B.C.(sarl)	
ADRESSE (voie) 42 A.DE LA REPUBLIQUE	
CODE POSTAL 80440 VILLE BOVE	s
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5 0
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
$N^{\circ}$ Voie Adresse :	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Adresse : Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse :	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

 $I^{cr}$  EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

**ANNEXE 4 : PLAN D'ENSEMBLE** 



## **ANNEXES PLANS AVEC REPERES BORNAGES**

